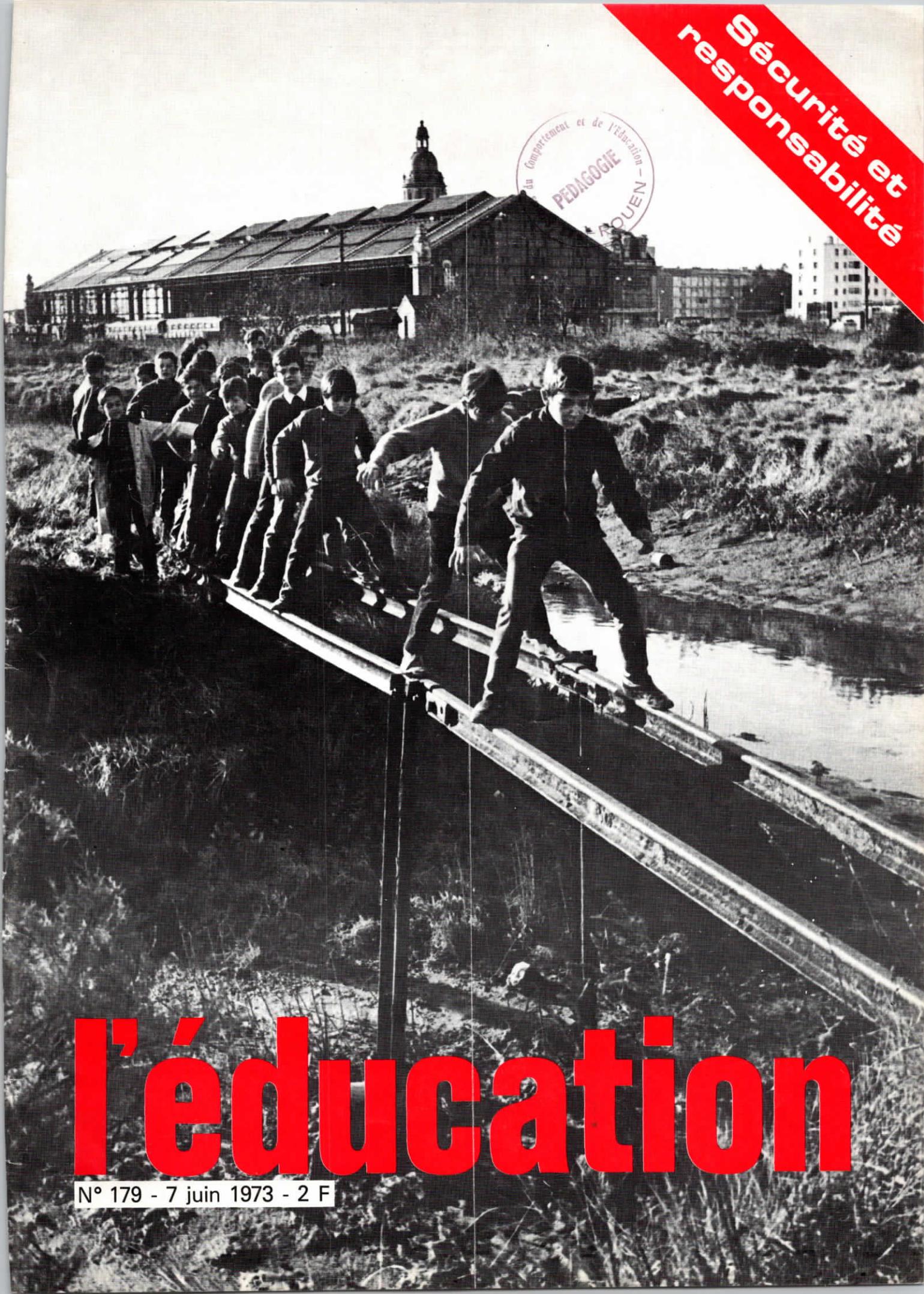


Sécurité et
responsabilité

du Comportement et de l'éducation -
PEDAGOGIE
ROUEN



l'éducation

N° 179 - 7 juin 1973 - 2 F

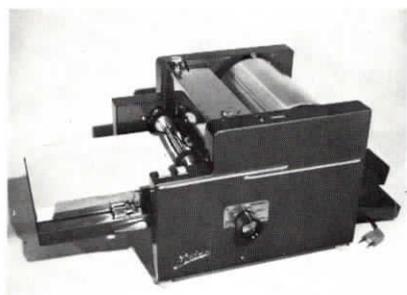
METRO DUPLICATEURS S.A.

50, RUE ETIENNE-MARCEL, PARIS 2^e - TEL. 236.38.30 et 98.17



MAJOR II Portable

Duplicateur à alcool en coffret portable avec poignée de cuir. Réglage de la force d'impression. Débrayage automatique du rouleau de pression. Format maximum : 24 x 34,5 cm.

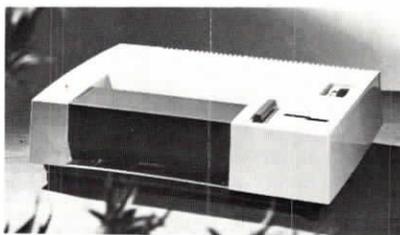


Nouveau! LES "DELTA"

Nos tout derniers modèles de duplicateurs à alcool automatique ou électrique dont les performances - et les prix - vous surprendront : prise automatique, humidification automatique sans aucun feutre, 100 copies / minute, sélection du texte, etc...

DRYCOPY

Thermocopieur pour l'établissement en 4 secondes d'un cliché hectographique d'un stencil pour duplicateur à encre, d'un transparent pour rétroprojecteur, d'une copie à sec et pour la plastification.



RETRO - PROJECTEUR METROLUX

le tableau noir moderne

Fixez et reprenez l'attention de votre auditoire en projetant à la lumière du jour des documents transparents noirs ou couleurs, ainsi que des diapositives.



DOUZE MODELES (ALCOOL ET ENCRE) A MAIN. AUTOMATIQUES ET ELECTRIQUES.
DOCUMENTATION GRATUITE E SUR SIMPLE DEMANDE



" L'OUTIL " indispensable du professeur de chant

*

GRAND CHOIX
GUIDE - CHANT
TRANSPOSITEURS
ETC...

ET

TOUS INSTRUMENTS
MUSICAUX SCOLAIRES



CONDITIONS SPECIALES AUX
MEMBRES DE L'ENSEIGNEMENT

CATALOGUE sur DEMANDE



CARREFOUR

C.M.
DE LA MUSIQUE



43 BD ST-MARTIN - 75003 PARIS

NOUVEAUTES BORDAS-DUNOD

1^{er} et 2^e cycles



ENSEIGNEMENT CLASSIQUE MODERNE ET TECHNIQUE

ENSEIGNEMENT CLASSIQUE ET MODERNE

Travaux dirigés de français 6^e
 Rochel Carles
 64 pages, format 170 x 240, broché 5 F

NOUVELLE COLLECTION LAGARDE ET MICHARD

Le Français
 "Lire, écrire, parler", classe de 4^e
 Jean Fournier, Maurice Bastide, Georges Griffe, Marcel Barral, Renée Vredon
 320 pages, format 175 x 265, relié 25 F

COLLECTION LAGARDE ET MICHARD

XX^e siècle - Supplément
 A. Lagarde, L. Michard, avec la collaboration de R. Audibert, H. Lemaître, T. Van der Elst
 64 pages, format 147 x 210, broché 4 F
 Une mise à jour consacrée aux auteurs les plus significatifs de notre temps.

DICTIONNAIRE BORDAS

Cahier de travaux dirigés
 Jean Fournier, Robert Jarnier
 64 pages, format 170 x 240, broché 5 F

COLLECTION D'ETUDES LATINES, PIERRE BENNEZON

Première année de latin, Manuel classe de 4^e
 Pierre Bennezon, Jeanne Lac, Claude Aziza
 256 pages, format 175 x 265, reliure illustrée 25 F

METHODE D'ANGLAIS LE HO-GAUVIN, nouvelle présentation en fascicules

Fascicules 10, 11, 12, correspondant aux classes de 3^e
 Le fascicule 6 F
 (10 leçons par fascicule de 64 pages)
 Pour chaque fascicule : 1 disque de l'élève (45 tours), 1 bande magnétique (ce matériel est vendu indépendamment de la méthode)
 Le disque 10 F
 La bande 60 F

COLLECTION DE GEOGRAPHIE MAURICE LE LANNOU

Géographie 3^e - La France - Nouvelle édition
 Jacques Dupâquier, Jules Soletchnik, Jacques Bethemont, Michel Laferrère
 352 pages, 170 x 230, relié 26 F

GUIDES PRATIQUES BORDAS, SERIE OMEGA

361 - Mathématiques - Tome II - Géométrie, classe de 3^e
 Nouveaux programmes
 J. L. Boursin
 224 pages, format 120 x 166, broché 10 F

882 - Mathématiques, Terminale B - Tome II
 complète les n° 880 - 881 - 883
 J. L. Boursin
 216 pages, format 112 x 166, broché 12 F

NOUVELLE COLLECTION DE MATHÉMATIQUES SERIE OMEGA

Mathématiques 2^e A, C, T
 J. L. Boursin, A. Devismes, P. Gitton
 384 pages, format 175 x 265, relié 26 F
 Guide du professeur (paraîtra en septembre)

TECHNOLOGIE

L'expression graphique en technologie 4^e et 3^e
 F. Degoulange et J. Thérolle
 64 pages, format 210 x 270, broché 8 F

COLLECTION DE SCIENCES NATURELLES CHARLES DESIRE

Biologie 5^e
 Monique Bouet, Jean Vallin, Charles Désiré
 224 pages, format 175 x 265, reliure illustrée 24 F

Géologie 4^e Fascicules régionaux

Même présentation que le manuel
 Le Nord, 32 pages 8 F
 Le Sud-Est, 24 pages (juillet) 8 F
 Le Sud-Ouest, 32 pages (septembre) 8 F

COLLECTION "INITIATION AUX FAITS ECONOMIQUES ET SOCIAUX"

Classe de première B

- Manuel : La vie économique et sociale de la nation (édition refondue et augmentée)
 Jacques Lautman, Jean-Luc Parodi, Guy Triolaire et Jean-Claude Colliard
 416 pages, format 170 x 230
- Cahier de travaux dirigés
 Francis Campuzan, Michel Cosu, Robert Cros et Jean Ibanès

Classe terminale B

- Manuel : Développement économique et changement social
 Jean-Claude Chamboredon, Jean Ibanès
 disponible à partir de septembre 1973
- Cahier de travaux dirigés
 (en préparation)

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

ENSEIGNEMENT GENERAL

Textes et images d'aujourd'hui

1^{re} année C.A.P.

- Manuel
 R. Besson, A. Petroff, M. Petroff, R. Gardies
 192 pages plus 30 illustrations, format 175 x 265, cartonné - parution septembre
- Livre du maître
 R. Besson, A. Petroff, R. Gardies, E. Berthet
 96 pages, format 130 x 180 - parution septembre

Géographie 1^{re} année C.A.P.

- Manuel
 G. Danguillaume, J. Dupâquier, M. Meuleau, J. Soletchnik et une équipe de professeurs de C.E.T.
 128 pages, 175 x 265, cartonné - parution septembre
- Fiches du maître
 64 pages - parution octobre

Histoire 1^{re} année C.A.P.

- Manuel
 G. Danguillaume, J. Dupâquier, M. Meuleau, J. Soletchnik et une équipe de professeurs de C.E.T.
 128 pages, 175 x 265, cartonné - parution septembre
- Fiches du maître - en préparation

Connaissance du monde contemporain - 1^{re} année B.E.P.

- Manuel
 J. Dupâquier, J. Soletchnik, G. Richard, M. Meuleau
 160 pages, 175 x 265, cartonné - parution septembre
- Fiches du maître
 64 pages - en préparation

Instruction civique

2^e année, C.A.P industriels et commerciaux

R. Ball

100 pages environ, format 160 x 250

432 questions sur la vie civique, professionnelle et sociale

Guides pratiques Dunod (n°3)

R. Ball

168 pages, 112 x 166 9 F

(Voir page 17.)

MONOCOPIE et MULTICOPIE:

**vérifiez que vous êtes
bien équipé.**

Les progrès de la monocopie (1 à 5 ex.) et de la multycopie (6 ex. et plus) s'accroissent. Pour être certain d'en bénéficier complètement, procurez-vous la documentation Gestetner. Vous y trouverez tous les détails sur le nouveau copieur sur papier courant FB 12, et les installations copie-duplication qui permettent des économies considérables en multycopie. Vous découvrirez les matériels de préparation instantanée des stencils ou des plaques offset.

Quelques documentations n° 42 restent disponibles. Demandez votre exemplaire dès aujourd'hui à Gestetner - 71, rue Camille-Groult - 94400 VITRY. Tél. 680.47.85.

C.E.P.R.E.G.

une session PÉDAGOGIE ET FORMATION ÉCONOMIQUE

en juillet du 2 au 6
en septembre du 3 au 7

Pas de discours, une session centrée sur l'analyse de la façon de présenter l'économie, propre à chaque participant, tant par rapport au contenu que par rapport à la méthode employée et tenant compte également :

- des personnes à qui la formation est donnée,
- de leurs institutions d'appartenance,
- de l'organisation de la société.

Pour de plus amples renseignements écrivez-nous :

C.E.P.R.E.G.

40, rue La Bruyère - 75009 PARIS
Tél. 285.08.50 ou 526.18.00

Voir aussi publicité dans le n° 178 page 15



Toutes les grandes marques
Toutes les nouveautés
MAXI CHOIX, MINI PRIX

Prix de Gros
aux membres du corps enseignant

LOTZ

spécialiste
12, rue Richer - Paris-9°
Service Province - Reprises

COURRIER

Le Théâtre national des enfants

J'ai lu avec intérêt l'article de Jean-Jacques Reinhard, sur « le Théâtre national des enfants » paru dans l'éducation du 17 mai. J'ai quelque méfiance devant l'entreprise spectaculaire de Vincennes, mais j'espère que les faits me donneront tort. Là n'est pas mon propos. Jean-Jacques Reinhard, par Jack Lang interposé sans doute, découvre l'Amérique. Jack Lang et Antoine Vitez pensent « qu'avec eux ce vrai théâtre pour enfants commence d'exister ». Nous pardonnons ce manque de modestie mais regrettons le manque de connaissances de deux responsables qui, aux postes qu'ils occupent, devraient au moins s'informer du travail de pointe que mène Miguel Demuyck depuis vingt-cinq ans avec le Théâtre de la Clairière, du travail de Dasté, Védrenne, Maurice Yendt et d'une bonne dizaine d'autres créateurs, systématiquement ignorés dans cet article. Je n'aurais pas écrit pour dire cela seulement mais pour raconter une anecdote « signifiante ».

« Juvet, Copeau, Baty avaient eux aussi milité pour cette forme d'expression » disent MM. Lang et Vitez. Les morts ont cet avantage de ne pouvoir rien dire. A ma connaissance et pour le peu que j'ai rencontré quelques-uns de ceux-là, le seul qui s'était préoccupé vraiment de théâtre pour jeunes spectateurs était Charles Dullin dont Miguel Demuyck fut l'élève et, pour un temps trop bref hélas, le compagnon de route. J'avais avec Miguel Demuyck rencontré Juvet quelques semaines avant sa mort ; Demuyck lui avait demandé son sentiment sur le théâtre pour jeunes spectateurs et Juvet lui avait répondu : « Ah Miguel, pour le théâtre pour jeunes spectateurs je ne me suis jamais occupé de cela, il faudrait en parler avec notre ami Chanceler, moi je n'ai jamais été intéressé par la puériculture. »

Voilà il faut faire attention lorsque l'on recherche des références trop célèbres.

Denis Bordat

Délégué général des CEMEA

Nous ne pouvons que laisser à Jack Lang la responsabilité de ses propos, mais nous ne pouvions pas ne pas signaler l'effort qu'il entreprend en faveur du théâtre pour enfants, comme nous l'avons toujours fait pour ceux qui furent des pionniers en ce domaine, et en particulier pour ceux que cite notre ami Denis Bordat.

Chefs d'établissement et adjoints

Le recrutement des chefs d'établissement pose immédiatement le problème de leur aptitude à la fonction administrative. On ne peut prétendre actuellement déceler celle-ci par des entretiens ou des stages trop réduits

dans le temps et l'intuition seule ne peut permettre aux cadres supérieurs de l'Éducation nationale, même en s'aidant de dossiers dont la valeur subjective de chaque pièce ne fait aucun doute, d'effectuer un choix valable parmi les candidats. Il n'y a d'autre part, aucune raison d'admettre qu'une licence d'enseignement, une agrégation ou un CAPEGC vérifient une aptitude quelconque à administrer des élèves et des maîtres. Je ne vois pas comment le bon professeur de mathématiques ou de tout autre discipline, pourrait être de ce seul fait intronisé administrateur d'un établissement. En réalité, les autorités universitaires, placées devant des choix inévitables, peuvent être tentées de préférer les plus dociles et les hommes sans histoire aux plus capables, afin d'assurer sans surprise un système dont ils vivent du bon fonctionnement à un âge où beaucoup aspirent à la tranquillité. La force d'inertie est là encore la plus grande pour maintenir en place des structures anachroniques.

En ce qui concerne la nécessité d'une formation initiale et d'une éducation permanente elle vaut autant pour les chefs d'établissement que pour les professeurs. Ce qui peut le mieux servir ceux-là dans leurs relations avec les élèves, le personnel et les parents est assurément une formation en sciences humaines. Dans une entreprise éducative comme dans toute entreprise, la direction a besoin de connaissances objectives propres à ses tâches, à l'exception peut-être de la besogne paperassière qui s'acquiert facilement sur le tas, besogne dont le volume augmente sans cesse mais dont l'intérêt humain reste mince. Or ces connaissances objectives sont actuellement remplacées, dans la plupart des cas par un empirisme total, de la bonne volonté sans doute, et la conscience certaine des intéressés d'avoir mérité, avec l'âge et d'anciennes pratiques pédagogiques acquises dans d'autres domaines, le droit de diriger un établissement.

Il semble qu'à la base, une licence en sciences de l'éducation, en psychologie, en sociologie voire en philosophie devrait être exigée de tout candidat à l'emploi de chef d'établissement avec, bien entendu, les mesures transitoires qui s'imposent. Par ailleurs un recyclage annuel d'un semestre en université pourrait être dès à présent envisagé dans tous les établissements bicéphales, l'adjoint se recyclant au 1er semestre, le principal ou la directrice au second, ou vice-versa.

Je vois à cette proposition plusieurs avantages outre celui de donner au personnel de direction enfin une formation :

1) - Les chefs d'établissement et leurs adjoints possédant cette même formation pour administrer passeraient tous par la même filière : celle de la hiérarchie, sans que puissent se manifester les séquelles du racisme secondaire-primaire par un numéris-clausus absurde dès lors que chacun peut prouver son souci d'acquiescer une égale compétence par des études analogues préparant bien à la fonction de direction.

2) - Les deux membres de l'équipe seraient tour à tour en situation de responsabilité, seuls dans l'établissement pendant la moitié de l'année scolaire, feraient le point ensemble vers mardi-gras et ensemble aussi mettraient en route l'emploi du temps et le fonctionnement du collège en début d'année scolaire. Un conseiller d'éducation serait donc nécessaire dans chacun d'eux. Du même coup, le problème de la répartition des tâches entre le chef d'établissement et son adjoint serait résolu puisque chacun les exécuterait toutes pendant un semestre sans risque de conflit plus ou moins ouvertement

exprimé. Il aurait l'occasion de vérifier le bien-fondé ou de critiquer les connaissances acquises à l'université dans le domaine des sciences humaines et d'en faire part dès son retour à ses maîtres de l'enseignement supérieur. Un échange fructueux s'instaurerait entre l'université et les chefs d'établissement secondaire.

3) - Les écarts entre les rémunérations de ceux-ci et de leurs adjoints devraient logiquement diminuer selon une formule que l'Education nationale n'applique pas encore : à travail égal, salaire égal.

Ces propositions assurant un débouché supplémentaire aux licences en sciences humaines nécessiteraient des efforts de tous. Elles paraîtront utopiques à beaucoup et irréalisables à ceux qui n'envisagent qu'un avancement à l'ancienneté alors que celle-ci ne s'accompagne que de décrépitude si la mise à jour des connaissances et l'entraînement journalier des mécanismes intellectuels ne compensent pas le vieillissement.

Quel dommage que le bon sens soit la chose du monde la mieux partagée... et non l'imagination !

P. Bouillot
Sous-directeur de CES

Concours de dessin

Je me permets de répondre à M. Daniel Grabowski instituteur, dont l'article « Concours de dessin », dans le courrier de l'éducation du 17 mai, m'a beaucoup intéressée.

Je lui propose une autre occasion de mettre « la campagne » en contact avec « la ville ». Un circuit de dessins peut se faire sur le département par exemple ; quelques dessins d'enfants de plusieurs écoles, regroupés dans un grand classeur, peuvent circuler d'école en école durant l'année scolaire ; chaque école les garde une semaine ou deux, critique, choisit, expose durant quelques jours ; là ce sont les enfants qui apprécient des œuvres d'enfants ; ce ne sont pas des adultes !

On peut aussi organiser des échanges de dessins entre les différentes classes d'une même école, entre les différentes écoles d'un secteur géographique ; c'est très enrichissant, et toujours encourageant. Ici pas d'attente de réponse interminable, pas de désillusion, pas d'impression de rejet ; il ne le faut pas.

car les enfants des campagnes dessinent d'aussi belles choses que ceux des villes.

Mme Pasquier
Institutrice

Merci à notre correspondante de ses propositions. Si, ainsi, notre revue peut contribuer à favoriser cette forme de « correspondance scolaire », nous pensons qu'elle a rempli une de ses missions essentielles.

Congés scolaires

On aura fait couler beaucoup d'encre à propos de l'organisation de l'année scolaire. Je viens comme beaucoup d'entre nous de me livrer à un constat en ce qui regarde l'année 1972-1973. Le compte est le suivant :

- 1er trimestre : 14 semaines (dont une semaine de congé : Toussaint).
- 2e trimestre : 14 semaines (dont une semaine de congé : février).
- 3e trimestre : 7 semaines (dont une semaine de congé : en additionnant 1er mai - Ascension - Pentecôte), le BEPC débutant le 14 juin.

Sans commentaire !

Je pense que si tous les conseils d'administration de CEG, CES, lycées, exprimaient un vœu en faveur d'une année scolaire mieux équilibrée, le ministère établirait peut-être et enfin l'année scolaire aux trois trimestres égaux de douze semaines, sans s'occuper de la date de Pâques, reportant les examens quels qu'ils soient après le 1er juillet et marquant les fêtes carillonnées de deux, trois ou quatre jours de repos.

Qu'on ne m'objecte pas d'être rétrograde sous le prétexte que l'année scolaire ainsi conçue ressemblerait fort à celle d'« avant-guerre ». Je n'oublie pas que ce n'est pas là l'essentiel et qu'il y a d'autres réformes à faire où il y aura à rompre avec le passé. Mais ceci est une autre histoire.

N. Arabyan
Directrice de CES

Nous pensons que sur un point au moins, les nouvelles mesures prises donneront satisfaction à notre correspondante.

l'éducation

Rédaction, publicité, annonces : 13, rue du Four, 75270 Paris Cedex 06 326.36.92

Abonnements : SEVPEN, 29, rue d'Ulm, 75230 Paris Cedex 05 345.37.21

L'éducation est publiée par une association sans but lucratif qui réunit les fondateurs : l'Association d'étude pour l'expansion de la recherche scientifique, Education et échanges, le Comité de liaison des écoles et mouvements d'éducation nouvelle et les auteurs et lecteurs adhérant à titre individuel, avec le concours technique de l'Institut national de recherche et de documentation pédagogiques et de la commission pédagogique de l'Association, présidée par Louis Cros et composée de M. Antoine, Mme Armier, MM. Auba, Bauer, Bazin, Beaugrand, Belbenoit, Mme Bergeret, MM. Bloch, Bordat, Brasseul, Brunswick, Canac, Cercelet, Debesse, Devarieux, Mille de Failly, Mmes Goron, Jenger, Lavaux, MM. Legrand, Malrieu, Mandra, Mélet, Musseau, de Péretti, Picherot, Quignard, Rouchette, Mme Servin, MM. Sire, Snyders, Toraille, Ueberschlag, Vial, Walter.

Les informations du ministère de l'Education nationale incorporées à l'éducation (pages roses) sont communiquées par le service de presse du ministère.

Tarifs d'abonnement : l'éducation et Les informations du ministère de l'Education nationale : 40 F France, 55 F étranger — l'éducation jumelée au Bulletin officiel et Textes et Documents pour la classe : renseignements sur demande au SEVPEN, 29, rue d'Ulm, 75230 Paris Cedex 05 (CCP Paris 9062-93).

SEULE LA B.B.C.
(BRITISH BROADCASTING CORPORATION LONDON)
PEUT VOUS OFFRIR UNE AUSSI GRANDE GAMME DE COURS, D'UN TEL NIVEAU PÉDAGOGIQUE, A DES PRIX AUSSI RAISONNABLES POUR AIDER VOS ÉLÈVES A APPRENDRE OU A SE PERFECTIONNER EN ANGLAIS, CHEZ EUX, A L'HEURE QUI LEUR CONVIENT AVEC LE COURS DE VOTRE CHOIX, DANS DES CONDITIONS DE TRAVAIL AGRÉABLES, MODERNES, EFFICACES ET ÉCONOMIQUES.



BBC
London

ÉDITIONS
DISQUES B.B.C.

Anglais : Cours pour débutants adultes et débutants enfants
Cours de perfectionnement et de conversation
Cours de prononciation et d'intonation
Cours commerciaux scientifique et technique
Cours spécialisés : Aviation, Marine, Automobile, Hôtellerie.
Cours et livrets pour suivre les émissions "Walter and Connie reporting" de la TV française ainsi que les émissions radio de Londres.
Films pour l'enseignement de l'Anglais

OMNIVOX
INTERNATIONAL

CHEZ LE MÊME
ÉDITEUR

Allemand : Cours de débutants, de révision, commercial
Arabe : Cours de conversation élémentaire
Breton : Cours de débutants
Espagnol : Cours de débutants
Italien : Cours de débutants et de conversation
Russe : Cours de débutants et de conversation

Ces cours sont disponibles soit sur disques, soit en cassettes.

Documentation gratuite, en spécifiant la discipline, sur simple demande

à : **Editions DISQUES B.B.C.E.**
8, rue de Berri - 75 - PARIS 8^e

Tél. : ELY. 80.05 - BAL. 44.24 et 44.25

NOM _____

Adresse _____

Désire recevoir la documentation gratuite sur les cours de _____

Stages, rencontres

- **Séminaire sur l'évaluation des actions sociales** et les incidences sur la formation des agents sociaux. Du 1er au 8 septembre à Ustaritz (Pyrénées atlantiques). Mieux évaluer les coûts et les résultats des actions sociales, mettre en forme les objectifs, les confronter aux résultats, telle est l'une des exigences que rencontrent les promoteurs d'action sociale. Quatre étapes sont prévues dans le déroulement du séminaire : présentation d'expériences d'évaluation d'actions sociales ; analyse critique des méthodes d'évaluation ; les données à prendre en compte ; les incidences sur l'évaluation de la formation des agents sociaux. Renseignements et inscriptions : Culture et Promotion, 14, rue Saint-Benoît, 75006 Paris. Tél. : 548.00.48 et 222.91.70.
- **Musique et vie quotidienne.** Du 19 au 28 juin. Application d'une pratique expérimentale de la prise de son à une étude du milieu. Le micro et le magnétophone « cadrent » et « décontextent » les sons (paroles et bruits) et font apparaître, comme à travers une loupe, une information spécifique. Ce stage réalisé avec le concours de la direction régionale de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs de Rennes se déroulera à St-Degan (Morbihan). Renseignements complémentaires : Institut national d'éducation populaire (INEP), 78160 Marly-le-Roi, tél. : 958.49.11.
- **De nombreux stages sont annoncés par la Fédération des centres de vacances familiaux.** Ils se dérouleront au Centre éducatif de La Camusière, manoir du XV^e siècle entouré d'un parc de sept hectares, en Eure-et-Loir. Du 3 au 11 juillet et du 21 au 29 juillet, stages préparatoires au diplôme de moniteur de colonies de vacances (nécessité d'avoir 18 ans au 1er juillet). Du 12 au 20 juillet : stage de formation pour l'obtention du livret d'aptitude à l'encadrement des centres de vacances d'adolescents (avoir 19 ans dans l'année). Chaque semaine, du lundi au vendredi et en week-ends, sessions d'initiation et de perfectionnement dans les domaines : de l'expression plastique, graphique et picturale ; de la décoration florale, du tissage, de la poterie ; de la photographie, des montages audiovisuels ; des marionnettes, de l'expression corporelle ; de l'expression orale (chœur parlé), de la découverte et de la protection de la nature. Possibilité d'obtention de bourses « congés-cadres-jeunesse » ou de prise en charge par l'employeur dans le cadre de la formation professionnelle continue. Renseignements complémentaires et inscriptions : FCFV, 20, rue St-Lazare, 75009 Paris. Tél. : 285.46.78.

Expositions

- **Une région : l'Auvergne.** Jusqu'au 15 novembre 1973 à l'Institut national de recherche et de documentation pédagogiques, 29, rue d'Ulm, 75005 Paris, Galerie Ferdinand Buisson (2^e étage). Action décentralisée de l'Office français des techniques modernes d'éducation (OFRATEME). Expérience « multimedia » réalisée au Centre régional de recherche et de documentation pédagogiques de Clermont-Ferrand. A partir d'une présentation de travaux d'élèves réalisés en liaison avec la série d'émissions régionales RTS, cette exposition se propose de mettre en lumière l'originalité d'une expérience-pilote destinée aux élèves des cours moyens, des classes de transition et des classes pratiques et fondée sur l'utilisation des multimedia. L'exposition est ouverte tous les jours de 9 à 18 heures, samedi après-midi, dimanche et jours fériés exceptés. Entrée gratuite.
- **Exposition de pierres et minéraux,** organisée par M. Guillou, du 7 juillet au 27 août. Elle se tiendra à la carrière du Moulin de Bothoa à Saint-Gelven, dans une région touristique du centre de la Bretagne ; les gorges du Daoulas,

hérissées de pointes de schiste. Cette exposition de roches curieuses, de cristaux et de minéraux rares groupera différents fossiles et dentrites originaires de Bretagne et également de nombreux envois de minéraux de l'étranger. Le Maroc, le Brésil, le Mexique, la Yougoslavie, l'Allemagne, l'Angleterre, les Etats-Unis auront chacun un stand. De plus, un stand sera consacré au travail de ces pierres rares : tranches d'agate, de quartz à rutile et autres pierres travaillées par des lapidaires connus.

- **A Cannes : un musée flottant.** Durant toute la saison d'été, « Le bateau ivre », qui est un musée installé à bord d'une péniche, sera amarré dans le port Canto, à Cannes. Inauguré dès l'ouverture du Festival du film, cette nouvelle formule d'exposition a été imaginée par le collectionneur Alfred Wunderwald, peintre abstrait qui s'est fixé à Cannes. Il a réuni une inestimable collection d'œuvres d'art qui ont toutes un point commun : leur petite dimension (la plus petite est signée de Max Ernst et mesure un centimètre carré, alors que la plus grande a une hauteur de soixante centimètres). Six cents dessins, aquarelles, toiles, gouaches, pastels et lavis sont exposés dans « Le bateau ivre ». Parmi les principaux artistes représentés, on peut citer : Picasso, Chagall, Braque, Bellmer, Hartung, Miró, Man Ray, Vasarely, etc. « Le bateau ivre », dont le port d'attache restera Cannes, se rendra dans les principales cités marines ou fluviales où se tiendront des festivals ou des manifestations internationales : Monaco, Avignon, etc.

Vacances, loisirs

- **Festival d'Avignon.** Depuis dix-sept ans, le Festival d'Avignon-Jean Vilar regroupe de 2 000 à 3 000 personnes de plus de 18 ans accueillies dans les rencontres internationales, centres de jeunes, centres de séjour par les animateurs des Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active. Ces formules offrent des possibilités de vacances à la carte, ouvertes à tous ceux qui souhaitent participer à l'une des plus importantes fêtes théâtrales, fête des spectacles, des concerts, des expositions. Le but des animateurs des CEMEA est de créer, avec la participation effective des uns et des autres les conditions favorables à la rencontre, aux relations, grâce à des activités culturelles et touristiques à partir d'une vie collective souple : organisation de conférences, débats avec les auteurs, compositeurs, metteurs en scène, chorégraphes, comédiens, musiciens, cinéastes, critiques ; pratique d'activités : expression dramatique, expression graphique et plastique, expression musicale ; visite d'expositions, rétrospectives ; découverte de la région d'Avignon, de la Provence ; participation aux colloques et manifestations culturelles organisés parallèlement au Festival. Trois formules sont offertes cette année : les Rencontres internationales accueillent des jeunes Français et étrangers de 18 à 28 ans pendant deux sessions du 15 au 25 juillet et du 29 juillet au 8 août ; les centres de jeunes ; les centres de séjour reçoivent individuellement ou en groupes des participants de 18 ans sans limite d'âge supérieur par séquences de séjour de cinq, dix, quinze ou vingt jours, entre le 15 juillet et le 8 août. Pour tous renseignements : CEMEA, 55, rue St-Placide, 75279 Paris Cedex 06. Tél. 222.23.59.
- **Pendant les vacances d'été, les Auberges de jeunesse** des Hautes-Alpes organisent pour les jeunes de 14 à 30 ans des stages de voile (initiation pour perfectionnement, des séjours détente, des raids pédestres). Quelques exemples de prix (tout compris) : dix jours d'initiation à la voile à Savines-le-Lac sur le lac de Serre Ponçon : 390 F ; cinq jours de randonnées en montagne dans la région de Briançon : 190 F ; séjour libre la journée : 23 F. Pour recevoir le programme détaillé, écrire (en joignant un timbre pour la réponse) : Service Vacances des Auberges de jeunesse, avenue de Pontfrache, 05200 Embrun.

l'éducation

Fondée en 1945
par Gustave Monod et Louis Cros

Comité de parrainage

René Basquin, inspecteur général honoraire ; Louis de Broglie, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences ; René Cassin, prix Nobel, membre de l'Institut ; Pierre Clarac, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques ; Guy Debeyre, Conseiller d'Etat ; Robert Debré, de l'Académie des sciences ; Daniel Douady, de l'Académie de médecine ; Jean Fourastié, membre de l'Institut ; Georges Friedmann, directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études ; Roger Grégoire, conseiller d'Etat ; René Huyghe, de l'Académie française ; Alfred Kastler, prix Nobel ; Marcel Masbou, président du CUIP ; Jacques Monod, prix Nobel ; Raymond Poignant, directeur de l'Institut international de planification de l'éducation ; Jean Rostand, de l'Académie française ; Alfred Sauvy, professeur au Collège de France ; Jeanne Sourgen, inspectrice générale honoraire.

Direction

Directeur : André Lichnerowicz.
Administrateur délégué : Léon Silvéreano.

Rédaction

Rédacteur en chef : Pierre-Bernard Marquet.
Rédacteur en chef adjoint : Maurice Guillot.
Chefs de services : Jean-Paul Gibiat, Jean-Pierre Vélis.
Correspondants : Roger Balavoine, Elisabeth de Blasi, André Caudron, Raymond Duclos, Henri Dumoulin, Paul Gravillon, Robert Le Roncé, Georges Parry, Jean Pimvidic, Pierre Rappo, Job de Roince, Jean de Rosière.
Votre documentation : Pierre Ferran, chef de rubrique - Christian Cousin, Claudine Dannequin, Jean-Claude Forquin, Gérard Fournier, William Grossin, Geneviève Lefort, Jean-Claude Le Moigne, Fernand Lot, Gildas Machelot, Jacques Maladorno, Franck Marchand, Jerry Poczlar, Louis Porcher - Marie-Claude Krausz (Agenda).
Lettres, arts, spectacles : Jacques Baron, Jacques Chevallier, Josane Duranteau, Etienne Fuzellier, Jacques Mourgeon, Jean-Jacques Reinhard, Georges Rouveyre.
Dessins : François Castan, Gring.

Secrétariat de rédaction

Ire secrétaire-maquettiste : Suzanne Adelis.
Secrétaire de rédaction : Nicole Aufaure.

Publicité - Développement

Odette Garon - François Silvain.

Comité de rédaction

Etienne Bauer, Robert Bazin, Maurice Cayron, Robert Mandra, Pierre-Bernard Marquet, Robert Mélet, André de Péretti, Jacques Quignard, Léon Silvéreano - Joseph Majault (représentant l'INRDP).

Conseil d'administration de l'Association éditrice

Bureau : André Lichnerowicz, président ; Jeanne Dejean et Paul Delouvier, vice-présidents ; Georges Belbenoit et Léon Silvéreano, secrétaires généraux ; Yves Malécol, trésorier ; Robert Mandra, Philippe Viannay.

Membres : Robert Bazin, Lazarine Bergeret, Marc-André Bloch, Jean-Louis Crémieux-Brilhac, Maurice Debesse, Gisèle de Failly, Lucien Gémard, Colette Magnier, Robert Mélet, Guy Palmade, Georges Petit, Jacques Quignard, Yvette Servin.

n° 179
7 juin 1973

Philippe Bertot



Sécurité
et responsabilité
(p. 24)

Courrier	2
Sur votre agenda	4
Mots croisés - Echecs	30

L'actualité

Cent quatre vingt jours ? par Pierre-Bernard Marquet	6
CEMEA : Formation d'abord, entretien avec Denis Bordat	7
Toulouse : Une université du troisième âge, par Georges Parry	9

Notre école et notre monde

« Dis-moi ce que l'enfant mange ... » par Ernest Kahane	10
Pérou : Tout le monde à l'école, par Raymond Lallez	12
Enseigner le théâtre	14

Votre documentation

Monde intérieur sans monde extérieur ? par Ida Berger	15
A travers les revues	16

Lettres, arts, spectacles

Une relecture de Molière, entretien avec Jean-Paul Roussillon	18
Livre : Tendre allégorie, par Josane Duranteau	20
Cinéma : Dans la misère et la dignité, par Etienne Fuzellier	20
Disques : La voix de nos maîtres, par Georges Rouveyre	22
Expositions : Soutine - Hommage à Tériade, par Jacques Baron	23

Dossier

Sécurité et responsabilité, une table ronde avec Jean-Marie Bartel, Gérard Delaisement, Charles Gallot, Bernard Tissier et Bernard Villard	24
--	----

DONC, on s'est enfin décidé. Les prochains trimestres de l'année scolaire 1973-1974 seront un peu plus équilibrés :

- treize semaines du 13 septembre au 21 décembre — en fait 69 jours « ouvrables », si l'on défalque les mercredis, les dimanches et les congés de Toussaint ;
- dix semaines et demie du 3 janvier au 22 mars — 52 jours ouvrables, avec la coupure des congés de février ;
- et douze du 4 avril au 29 juin — 59 jours, avec les interruptions de Pâques, de l'Ascension et de la Pentecôte.

En tout donc 180 jours de classe, donc à peine un sur deux dans l'année. La tradition et les avantages acquis étant ce qu'ils sont en France, il serait mal venu de comparer ce total à celui auquel sont astreints élèves et enseignants d'autres pays. Ceux-ci d'ailleurs, le plus souvent, qui imposent un nombre de jours scolaires plus élevé que le nôtre ont en revanche la sagesse de moins charger les journées d'heures de classe, ce qui n'est certainement pas sans effet pour combattre les risques de surmenage. Mais tout se passe un peu dans notre système scolaire comme si on croyait à l'éminente vertu des « coups de colliers » entrecoupés de nécessaires pauses, au lieu de préférer un effort moins violent et plus étalé dans le temps.

Reste, et il faut bien le dire, qu'à le regarder en détail, le nouveau calendrier ne donne pas entière satisfaction, surtout en ce qui concerne le troisième trimestre. On peut y trouver deux mardis coincés entre un lundi férié et un mercredi... et par ailleurs, que l'on sache, on n'annonce toujours pas les mesures qui pourront faire de ces cinquante neuf jours de présence, cinquante neuf jours de vraie classe. Car enfin — et c'est le cas depuis de très nombreuses années — dès le 15 mai, pour ne pas dire avant, tout dans l'enseignement du second degré commence à s'effilochoer. Les conseils d'orientation de fin de troisième et de fin de cinquième se situent autour de cette date, et si l'on tient compte des réunions de conseils de classe qui doivent les préparer, seul le travail accompli, au mieux, jusqu'en fin avril peut être pris en compte. Il est parfaitement utopique de penser que des élèves dont le sort est réglé une vingtaine ou même une trentaine de jours après la rentrée d'avril, ne finiront pas les trente jours et plus qui leur resteront en roue libre.

Ils y seront et y sont, d'autant plus enclins que dès mai aussi, les collèges et les lycées se vident d'une partie de leurs professeurs, ceux qui, entre autres les maîtres auxiliaires, vont passer au cours de ce mois les concours de recrutement. Lesquels candidats auront eux aussi, mais qui peut le leur reprocher, la tentation irrésistible de mettre les bouchées doubles dès le début d'avril pour préparer ces concours, les lourds horaires d'enseignement auxquels ils ont été astreints depuis la rentrée ne leur ayant laissé que peu de loisirs pour assurer plus fermement leur avenir.

Il y aura aussi, comme avant, l'inévitable désorganisation des établissements choisis comme centres d'examen, et la mobilisation plus ou moins massive des enseignants pour corriger les épreuves écrites et interroger à l'oral.

Ainsi l'on peut encore une fois prévoir que dès le milieu de mai, une bonne partie des collèges et des lycées seront des établissements fantômes, où les « permanences » et les « récréations » éroderont très sérieusement les horaires d'enseignement.

Existe-t-il des solutions à ce désordre rituel ? Bien sûr, mais encore faut-il ne pas prendre le problème par le seul petit bout de lorgnette que constituent les congés scolaires.

Il en est une, en tout cas, qui n'est sans doute pas près de voir le jour chez nous, et qui serait un réaménagement complet de l'année et de la journée scolaire, et conséquemment aussi des programmes.

Il en serait une autre dans la transformation radicale et — pour une large mesure — dans la suppression de la course d'obstacles finale que représentent les examens, conseils de classe, conseils d'orientation imposés aux élèves au cours de leur scolarité, ou tout au moins à l'intérieur d'un cycle. C'était une des plus sages revendications du rapport des Sages, mais elle suppose un tel changement d'attitudes dans le corps enseignant et dans la population tout entière qu'elle relève un peu, hélas, de l'utopie.

Il y en aurait une autre dans la constitution d'un corps de « professeurs-remplaçants », ou d'« adjoints d'enseignement », les uns et les autres suffisamment qualifiés pour pouvoir suppléer leurs collègues, s'il en restait, appelés à passer ou à faire passer des examens.

Il y en aurait une autre encore dans le système du « team-teaching » où les élèves, suivis tout au long de l'année par une équipe unie et cohérente d'enseignants, ne perdraient pas trop si celle-ci, en fin d'année, se diminuait d'une unité...

Pour tout dire, il y aurait beaucoup de solutions possibles si l'on songeait d'abord aux intérêts des enfants, et ensuite seulement à ceux des adultes, qu'ils soient enseignants, parents... ou hôteliers.

Pierre-Bernard Marquet

Cent
quatre vingts
jours ?

en bref

La FEN se félicite du succès de la semaine d'action pour la défense des personnels non titulaires. Le conseil d'administration de la FEN, qui a pris acte des déclarations de certains responsables du ministère, rappelle « son exigence de mesures immédiates, dans le cadre du collectif budgétaire, permettant les créations de postes indispensables pour assurer à la fois l'amélioration des conditions de travail et le maintien de l'emploi des auxiliaires en fonction » et celle « d'ouverture rapide ou de poursuite de négociations dans tous les secteurs avec les syndicats nationaux concernés, en vue de mettre en place une politique tendant à résorber définitivement l'auxiliarat tout en offrant aux personnels auxiliaires en fonction des possibilités réelles de titularisation ».

Le SNES rend compte, dans un communiqué de presse, de l'audience qui lui a été accordée par M. Soubie, chargé de mission auprès du ministre de l'Education nationale. Ce dernier l'a assuré de l'ouverture de négociations sur la situation des maîtres auxiliaires. La première séance de travail se tiendra le vendredi 8 juin avec les organisations syndicales représentatives. M. Soubie a précisé que la stabilité de l'emploi serait assurée à la prochaine rentrée aux maîtres auxiliaires actuellement en fonction dans le second degré.

Le SNALC, après avoir pris connaissance des nouvelles dispositions concernant l'ASSU envisagées par le secrétariat d'Etat à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs, estime qu'elles représentent un progrès par rapport au projet de M. Comiti. Toutefois il recommande à ses adhérents de choisir le « statu quo » c'est-à-dire : 17 heures d'enseignement plus 3 heures d'animation sportive intégrée dans l'horaire hebdomadaire.

La FNAPEEP (Fédération de parents d'élèves Giraudeau), à l'issue de son congrès, a adressé à tous les parlementaires, sénateurs et députés, le texte de la motion qu'elle a adoptée sur le service national. La FNAPEEP préconise un service obligatoire de six mois dont trois seraient laissés au choix du jeune : à contenu militaire ou national.

Les 19 et 20 mai dernier, 62 villes de plus de 10 000 habitants ont décidé la constitution de la Fédération nationale des offices municipaux de la Jeunesse qui entend être un lieu de réflexion sur « la place de la jeunesse dans la vie sociale et civique ainsi que pour l'organisation des loisirs en temps et en moyens ».

Denis Bordat



CEMEA

Formation d'abord

Les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active ont tenu, le 23 mai dernier, leur assemblée générale à Paris.

Quatre vingt mille stagiaires passent chaque année dans les stages CEMEA et l'on dénombre, à ce jour, un million d'anciens stagiaires.

A l'issue de cette assemblée générale, nous avons demandé à Denis Bordat, délégué général des CEMEA, de faire le point de la situation.

• **L'assemblée générale des CEMEA 1973 semble avoir rompu avec la tradition, de quelle façon ?**

Cette assemblée générale a surtout été marquée par une organisation différente de nos travaux. En effet, dès le mois de février dernier, nous avons envoyé un pré-rapport, traitant des grandes lignes d'orientation, dans nos délégations régionales, c'est-à-dire dans toutes nos unités de travail où les instructeurs de la base ont pu en discuter. Leurs remarques une fois collectées ont été à nouveau renvoyées dans toutes ces unités de travail et chacune d'elles a délégué deux représentants à l'assemblée générale. Ces représentants ont été en quelque sorte porte-parole des régions et ont élaboré le rapport d'orientation qui a été présenté. Par conséquent ce rapport est le résultat d'un travail collectif et non pas un texte du délégué général.

• **Formation, rapports avec l'Etat,**

contenu des stages, quelles ont été les grandes lignes définies par cette assemblée ?

La formation reste au premier plan, bien entendu, puisque c'est notre seule vocation. Nous ne créons et ne gérons pas de colonies de vacances, nous formons uniquement des cadres dans différents domaines.

C'est sans doute une orientation fondamentale de notre mouvement de croire à l'action bénévole en un temps où, nous dit-on, le bénévolat est dépassé et où l'action militante est considérée comme suspecte. Ce n'est pourtant pas un hasard si la vie même des CEMEA repose sur l'action militante d'environ quatre mille personnes, dont trois mille cinq cents enseignants qui, hors de leurs classes et bénévolement, travaillent avec nous. Nous ne comptons, pour notre part, ni sur la puissance publique seule, ni sur l'Etat seul quel qu'il soit pour résoudre tous les problèmes des citoyens et surtout pour

les résoudre à leur place.

Nous nous efforcerons cette année encore, comme nous le faisons depuis notre congrès d'Orléans, de faire comprendre aux ministères qui nous aident que les rapports entre le public et le privé (et nous sommes une association privée), que les rapports entre l'Etat et les associations ne peuvent plus être la reconstitution annuelle de subventions, surtout pour des associations de dimensions nationales et qui rendent un service d'intérêt public. Une association comme la nôtre permet l'encadrement d'un million cinq cent mille enfants ou jeunes dans les centres de vacances chaque été, ce qui représente environ 75% de notre travail. Or, actuellement, bien qu'étant association reconnue d'utilité publique, l'Etat nous aide sous la forme périmée qu'est celle de la subvention et nous souhaitons que des contrats, entre l'Etat et nous, permettent de dépasser cette subvention annuelle qui est toujours un peu le fait du prince.

Il sera toujours nécessaire, nous semble-t-il, que des mouvements volontaires d'enfants, de jeunes ou d'adultes puissent obtenir de l'Etat les moyens de devenir effectivement ces écoles de formation démocratique où des citoyens librement regroupés pourront prendre en charge tel ou tel aspect de leur destin.

● **Ce rapport général évoque une certaine incompréhension de la part de certains organismes de centres de vacances envers l'évolution de la formation CEMEA...**

Ceux qui sont responsables, aujourd'hui, de l'organisation de centres de vacances ont souvent été, au lendemain de la Libération et même pour certains avant la guerre, dès 1936, nos propres stagiaires. La vie a beaucoup changé et notre conception de la formation d'un moniteur de centre de vacances a évolué en fonction de tous ces changements, voire de tous ces bouleversements. Et parce qu'on a peut-être commis la faute de ne pas associer suffisamment les organisateurs de centres de vacances, qui sont des gens très pris par des problèmes sociaux, à nos préoccupations pédagogiques, nous ressentons actuellement un décalage. Je ne dis pas qu'ils n'ont pas bougé, mais c'est peut-être parce que nous n'avons pas bougé de la même façon. C'est une raison supplémentaire pour moi d'appeler toutes nos délégations régionales et tous nos militants à travailler avec les organisateurs qui ont des soucis, mais aussi d'inciter ces derniers à travailler avec nous pour que notre pédagogie soit aussi la leur. On a beaucoup à apprendre des organisateurs qui, sur le terrain, réalisent et gèrent les colonies de vacances.

● **Que signifie cette crainte d'atomisation de la formation ? N'est-ce**

pas vouloir affirmer un monopole des CEMEA dans ce secteur ?

Il y a actuellement tout un projet de réforme de la formation des moniteurs de centres de vacances. Vous savez qu'il existait un diplôme de moniteurs de colonies de vacances, un pour ceux de colonies d'adolescents, un autre pour ceux des centres de loisirs sans hébergement, autant de formes multiples de vacances, autant de formations différentes. Il y a eu un travail de refonte de tout cela au niveau du secrétariat d'Etat, travail auquel nous avons participé, qui ne nous a pas donné satisfaction sur tous les plans, mais qui à

Dans son rapport moral, Gisèle de Failly, secrétaire générale du Conseil d'administration des CEMEA, a évoqué particulièrement le fait que l'association vit avec une contestation permanente en son sein, celle-ci provenant dans sa majeure partie des instructeurs mêmes. A ce sujet, elle nous a déclaré : « La contestation est une chose dont on parle beaucoup et nous avons ceci de particulier que nous vivons avec elle, que les jeunes de nos stages sont souvent des gens contestataires, mais ceux qui le sont le plus sont nos instructeurs. On pourrait nous dire : « Vos instructeurs, vous les choisissez », et là se pose un autre problème qui est celui du choix de ceux qui vont encadrer les stages. En réalité, choisir c'est sélectionner ; la sélection a mauvaise presse parmi les jeunes et nous disons plutôt : « Comment devient-on instructeur ? » c'est-à-dire que, lorsque quelqu'un vient vers nous en espérant être instructeur, nous lui offrons tous les moyens de formation possible si nous pensons qu'il peut un jour en effet aider des jeunes à se développer. » Dans nos stages, nous avons donc, au sein même des équipes d'encadrement, des gens qui contestent nos méthodes et qui, quelquefois, nous entraînent loin. Notre programme de stages n'est plus comme autrefois, il est bien préparé mais nous laissons une part très importante aux stagiaires. Nous nous rendons compte que ce qu'ils veulent principalement, c'est au fond ce que l'école ne leur a pas apporté. Ils veulent apprendre à être responsables, à être indépendants, à discuter entre eux et la formation de moniteur leur apparaît bien sûr essentielle. C'est une motivation très importante, mais elle vient comme conséquence d'une formation générale. »

mon sens est positif. Cette formation telle qu'elle est prévue comporte un stage de base, des possibilités et des étapes de reconversion, un perfectionnement, plus des spécialisations dans des domaines particuliers, pour répondre, par exemple, à toutes les formes de vacances d'adolescents. La préparation de ce nouveau diplôme va vraisemblablement remettre en cause la notion d'organisme habilité à cette formation et l'on risque de se précipiter là-dessus d'un peu partout. Tel organisme ou tel comité d'entreprise pourrait très bien se dire : « Pourquoi ne formerions-nous pas nos propres

cadres de centres de vacances ? » et de demander son habilitation pour faire du perfectionnement, par exemple pour faire du kayak ou de la voile sans que ces disciplines soient pensées en fonction de la vie collective d'un groupe d'adolescents. Ce dont j'ai peur, c'est qu'il y ait déjà sur ce plan une atomisation, personne n'étant responsable de rien dans sa globalité, les pouvoirs publics n'auront pas d'interlocuteurs.

La plupart des organismes qui, au lendemain de la Libération, formaient des moniteurs de centres de vacances ont abandonné parce qu'ils n'avaient ni les moyens de la recherche, ni la spécialisation pour cette formation. Alors, je ne demande pas du tout un monopole, je souhaite que les CEMEA soient globalement responsables et qu'on ne voie pas fleurir une poussière d'organisations qui risqueraient de ne pas avoir les moyens de leurs recherches dans ce domaine.

● **Depuis ces dernières années, l'éventail des formations que dispensent les CEMEA s'est élargi. N'y a-t-il pas là un risque de dispersion ?**

La dispersion est notre danger permanent. Depuis ces dernières années, il y a eu une expansion de l'association qui a été assez fulgurante, mais nous souhaitons que cette expansion soit contrôlée. L'an dernier, nous avons fait 917 stages de dix jours en internat, ce qui est considérable, cette année nous en avons fait 929.

Si nos objectifs au niveau des vacances ont été maintes fois définis, il n'en va pas de même de nos autres secteurs : enseignement, éducateurs, hôpitaux psychiatriques, coopération internationale, formation d'animateurs permanents ; il nous semble que ces secteurs de travail sont enrichis par nos travaux pédagogiques sur le stage moniteurs de centre de vacances, car c'est le stage que nous pouvons le mieux maîtriser, celui dont la courte durée et l'application en colonie de vacances qui suit permet le mieux de mesurer les résultats, celui qui par son public permet de rester en contact avec la réalité de la jeunesse, celui pour lequel les contingences extérieures à l'association sont les moins pesantes, celui qui nous permet une action sur le plus grand nombre, celui qui peut réunir dans une action commune tous les instructeurs de l'association, quelles que soient leurs compétences dans d'autres domaines, mais nos camarades souhaitent que pour chacun de ces secteurs une réflexion fondamentale soit entreprise.

Car il faut dire que ce n'est jamais nous qui avons souhaité faire autre chose que la formation de moniteurs de centres de vacances, mais la réussite de l'expérience pédagogique en ce domaine a fait que d'autres sont venus nous trouver et c'est toujours sous la pression extérieure que nous avons

agis. Lorsque d'éminents psychiatres nous ont demandé d'intervenir au niveau de la formation des infirmiers, nous ne savions rien de l'institution psychiatrique, nous nous sommes étonnés de leur demande. Il y a vingt-cinq ans de cela et c'est justement parce que nous étions hors la psychiatrie qu'ils ont fait appel à nous parce qu'ils pressentaient déjà qu'il fallait « dépsychiatriser » l'institution psychiatrique qu'il fallait faire sortir l'infirmier du ghetto de l'institution, qu'il fallait faire sortir aussi le malade du ghetto de sa maladie, et stage après stage en joignant la pratique à la théorie ce secteur de travail a grandi. Aujourd'hui, l'étranger demande des stages de ce type dans des proportions de plus en plus importantes. Le Syndicat national des instituteurs, par exemple, souhaite vivement que les Centres d'entraînement s'impliquent dans la formation permanente des maîtres. C'est aussi sous la pression de nos instructeurs qui pour la plupart sont des enseignants de tous les degrés, et qui n'acceptent plus de faire une pédagogie discutable toute l'année dans leur classe parce que l'institution scolaire ne correspond pas à ce qu'ils souhaitent, et la pédagogie qui leur convient, qui les aide à vivre, pendant la période des vacances. Ils n'acceptent plus cette antinomie.

• **C'est en somme tout le problème de la globalité de l'éducation ?**

A côté d'une formation professionnelle des enseignants dont nous affirmons qu'elle est indispensable et qu'il est indispensable qu'elle soit assurée par la puissance publique, nos camarades pensent que l'action des mouvements pédagogiques dans la formation doit être reconnue et encouragée par le ministère de l'Éducation nationale. On n'est pas le même enseignant dans sa classe et hors de sa classe quand en plus de sa formation professionnelle on milite dans un mouvement d'éducation nouvelle, que ce soit aux CEMEA, aux FFC, à l'ICEM, à l'OCCE, à la FOEVEN ou au GFEN et quelques autres, et cette remarque prend tout son sens au moment où les enseignants ressentent péniblement leur isolement, où ils se sentent douloureusement enclavés dans une institution scolaire tristement traditionnelle. C'est pour ces raisons que nous avons particulièrement apprécié l'initiative du SNI de réunir dans une première journée de réflexion les mouvements d'éducation nouvelle autour des problèmes de l'école fondamentale.

• **Vous voyez en quelque sorte la formation permanente comme la porte ouverte sur la réalisation de cette globalité ?**

Bien sûr. Lorsque je vois des agrégés qui passent par nos stages de moniteurs de colonies de vacances et qui nous disent, à la fin, que c'est la seule formation pédagogique qu'ils ont eue, je suis navré. Jusque-là, ils n'ont jamais

entendu parler de pédagogie. Il est évident que nous nous sommes réjouis de cette conquête du SNI que sont les 36 semaines de capital-formation qu'un instituteur pourra avoir désormais dans sa carrière.

• **Chaque année, votre assemblée générale voit revenir sur le tapis le problème de la formation de moniteurs pour adolescents. Il semble que ce soit une faille qu'il vous est difficile de combler.**

Là encore, il faut que nous travaillions d'une façon beaucoup plus sérieuse avec les organisateurs. Emportés par l'élan des colonies de vacances, je crois que beaucoup d'entre eux ont mis à la disposition de pré-adolescents (parce qu'on est adolescent beaucoup plus tôt qu'avant) des vacances qui étaient déjà usées pour eux dans les colonies de vacances. Il faut compter avec toute cette invention, cette richesse d'initiative, cette participation à l'organisation de leurs propres vacances que souhaitent les adolescents. Nous essayons de faire passer certaines choses en ce sens dans nos stages qui vont à l'encontre de la sécurité dont un organisateur, l'administration ont évidemment besoin. Ce sont des notions pédagogiques très, très diffi-

ciles à faire passer. Au niveau même de l'administration, il y aurait des choses à revoir sur les vacances collectives d'adolescents qui demandent une part d'aventure, une part d'imprévu et surtout une prise en charge par les adolescents de leurs propres vacances. Nous ne formons pas assez de moniteurs d'adolescents, les organisateurs ne font pas assez de propositions intéressantes, voilà pourquoi il n'y a pas beaucoup d'adolescents dans nos centres de vacances.

• **Ne pensez-vous pas qu'il y ait aussi une crainte pour vos stagiaires d'aborder le monitoring par celui des centres d'adolescents ?**

Ce n'est pas évident. Les jeunes qui ont dix-huit, dix-neuf, vingt ans ont moins d'appréhension à encadrer de jeunes garçons et filles qui ont quinze, seize ans, parce qu'ils sont plus près d'eux. La remarque vaut beaucoup plus pour les colonies de tous jeunes enfants, car là, la distance est considérable et les problèmes beaucoup plus difficiles. Pour les adolescents, je crois que ce n'est pas un manque d'hommes, mais un manque d'imagination.

Propos recueillis par
Maurice Guillot

Toulouse

Une Université du troisième âge

LE désir d'apprendre ne quitte jamais ceux qui ont consacré leur vie au travail intellectuel. Et ce même désir peut, sur le tard, habiter des gens qui, sans être des « intellectuels », ont souhaité simplement pouvoir, le jour où ils seront libérés de tâches harassantes, approfondir certains problèmes qui leur tiennent à cœur.

C'est pour répondre à ces préoccupations que vient de se créer à Toulouse — et c'est, assure-t-on, l'une des premières institutions de ce genre dans le monde —, que vient donc d'être créée, à l'initiative de l'Institut d'études internationales rattaché à la faculté de droit et des sciences économiques de Toulouse, l'Université du troisième âge.

Les premiers « étudiants » de cette université ont été accueillis le 18 mai dernier par le professeur Raybaud, directeur du Centre d'études sociales, et le professeur Vellas, professeur à la Faculté de droit, qui, dans un propos liminaire, ont insisté sur les objectifs recherchés : donner à tous ceux que cela intéresse — et un Français sur cinq a plus de soixante ans — une conscience plus claire et plus profonde des problèmes de notre temps. Ils ont souligné le fait que les étudiants se sont prononcés avec enthousiasme pour la création de cette université.

L'Université du troisième âge sera faite selon les désirs des usagers, devait préciser le professeur Raybaud. Et de fait, des suggestions ont été émises aussitôt pour l'organisation du travail dans les mois à venir.

Pour l'heure, après avoir entendu un exposé de Monsieur le professeur Vellas sur le développement de la région des Andes, exposé assorti de la projection d'un film et d'une discussion, on annonce pour les prochaines semaines un exposé sur le Brésil, un autre sur la médecine préventive et le troisième âge, un troisième sur l'évolution de la criminalité en France, un autre encore sur les tendances nouvelles de l'histoire — tous ces sujets traités par des professeurs des diverses universités toulousaines.

Au programme des activités, on a inscrit aussi un concert par l'orchestre de musique de chambre du Conservatoire, des tables rondes, des sessions d'information consacrées spécialement aux problèmes du troisième âge : activités physiques, établissements de retraites, etc.

Institution qui, dès la première réunion, avait attiré nombre d'anciens fonctionnaires, enseignants, ingénieurs, architectes, économistes, il semble bien que cette université pourrait répondre à un véritable besoin (1).

Georges Parry

(1) Université du troisième âge à l'Institut d'études internationales, place Anatole France 31000 Toulouse. Tél. : 21-80-80, poste 384.

“Dis-moi ce que l'enfant mange...”

L'Association des diététiciennes de langue française a organisé en septembre dernier des journées d'études à Rennes. Les rapports présentés émanaient de l'École nationale de la santé publique de Rennes, de la Société scientifique d'hygiène alimentaire de Paris et du Centre régional d'éducation sanitaire et sociale de Toulouse. Ils ont été publiés dans L'information diététique (7, rue du Beau-Regard, 91 Epinay-sous-Sénart).

C'est à partir de ces documents qu'Ernest Kahane aborde aujourd'hui un problème aussi important que mal connu : celui des rapports de l'alimentation et de la scolarité.

IL est temps, peut-être, de sortir des explications simplistes par lesquelles on croit épuiser l'inépuisable enchevêtrement au milieu duquel croît et se développe ce sommet dans la complexité de la création, le petit d'homme.

Pour les uns, tout est dans l'équipement génétique, et ce qui se produit suite à la conception n'apporte que des retouches précaires au prédéterminé. Pour d'autres, le nouveau-né est une table rase sur laquelle l'entourage (faut-il vraiment employer l'expression sacramentelle « environnement socio-économique » et ne peut-on oublier un instant d'être pédant ?) inscrit ce qui se traduira, par essais et tâtonnements, en expérience. Il en est, heureusement, qu'on a oublié de sommer de se prononcer sur l'alternative, et qui adoptent en Normands la position du bon sens ; ils sont persuadés que c'est à la fois l'un et l'autre et attendent du progrès de la connaissance d'apprendre comment faire reculer l'indétermination due à l'irréductible hasard de l'appariement chromosomique, au bénéfice de la meilleure conquête de soi par chaque nouveau venu.

J'ai biffé tout à l'heure l'expression toute faite « environnement socio-économique » pour la remplacer modestement par « entourage ». La deuxième expression est imprécise, c'est son mérite, alors

que la première est faussement précise. Elle met sur la voie des facteurs sociaux et économiques qui pèsent sur le développement de l'enfant, dans le sens tant positif que négatif, elle protestera hautement dans un moment quand j'insisterai sur les facteurs de nutrition qui conditionnent ce développement. Elle protestera en les revendiquant et, bien sûr, je ne ferai aucun effort pour empêcher que les facteurs nutritionnels ne soient reconnus comme socio-économiques au premier chef. C'est même là l'objet de ma propre revendication, qui s'exprime — pour être tout à fait sincère — par une adaptation un peu moins sollicitée du dicton suggéré par le titre de cet article : « Dis-moi ce que tu manges, je te dirai qui tu es », parce que les effets formateurs et déformateurs de l'alimentation ne s'arrêtent pas avec la croissance achevée.

Malnutrition et développement de l'esprit

Le généreux Josué de Castro en avait déjà parlé il y a vingt ans dès le départ de sa campagne de lutte contre la faim dans le monde. Combien de traits de caractère,

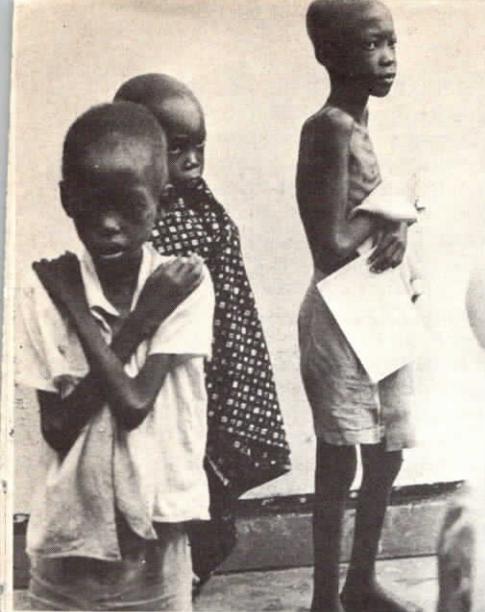
attribués à la paresse congénitale du Noir, de l'Arabe, du ci, du ça, de l'autre pour tout dire, lorsqu'ils sont avérés (car il arrive qu'ils le soient) sont dus en fait à des particularités alimentaires qui font la malnutrition, et le plus souvent les carences.

Les malnutritions, les carences, s'observent à tout âge. Elles ont un effet particulièrement désastreux en période de formation où les exigences sont plus impératives, et où l'effet des poisons est plus redoutable qu'à l'âge adulte, en période d'état, lorsque la ration a, en plus de sa fonction énergétique, un simple rôle d'entretien et à l'occasion de réparation, avec l'exception fondamentale de la fonction maternelle de gestation et d'allaitement.

L'importance de cette dernière exception éclate lorsqu'on considère le poids et la taille du nouveau-né puis du nourrisson, qui sont étroitement déterminés par le niveau économique de la mère. Le développement morphologique et la maturation osseuse, la taille de fin de croissance, sont modifiés lorsque l'enfant est soumis à des conditions insuffisantes ou défavorables. Il en résulte des inhibitions ou des ralentissements inégaux de croissance qui se traduisent par une véritable différenciation et, plus tard, par un retard de la maturité sexuelle : « Contrairement à une opinion assez répandue les filles africaines ont une puberté nettement retardée par rapport aux européennes ».

Carences et développement cérébral

L'étude des enfants atteints de malnutrition sévère par carence en protéines, si fréquente sous les tropiques au moment du sevrage, montre régulièrement des troubles de comportement : l'enfant perd la joie de vivre, devient grognon, geignard, hostile ou indifférent à ce qui l'entoure.



Photos G. Bern — Buhner et Tore Johnson

La carence calorique globale entraîne l'état de *marasme*, la carence protéique, le *kwashiorkor*.

Il est difficile d'avoir des résultats démonstratifs par cette étude, car bien des phénomènes entravent la comparaison efficace entre les deux groupes d'enfants, les mal et les bien nourris, quel qu'effort qu'on ait fait pour les rendre homogènes d'autre part. Il arrive par exemple que le premier groupe montre, quelques années après la période de carence, des aptitudes intellectuelles inférieures à celles des enfants témoins. La conclusion qui paraît s'imposer ne doit pas être adoptée à la légère : les si fréquentes malnutritions en protéines et en calcium entraînent des troubles du comportement précoces et durables : tristes, repli sur soi, et par conséquent paresse dans les expériences enrichissantes auxquelles l'enfant bien équilibré se livre avec ardeur. Il suffit d'un ralentissement des acquisitions psycho-motrices pendant quelques mois pour qu'il y ait retard dans le développement mental de l'enfant, par un effet indirect de la malnutrition.

Les conclusions sont parfois appuyées par toute une variété d'observations et d'expériences qui leur donnent une crédibilité élevée. Dans un misérable village du Guatemala les épreuves de développement mental ont fourni pour les enfants de grande taille de meilleurs résultats que pour les plus petits, dont on a admis qu'en règle générale ils avaient souffert de malnutrition dans la période efficace pour la croissance. Chez l'animal, une carence alimentaire sévère au tout début de la vie donne lieu à des troubles irréversibles du développement cérébral. Même modérée, une telle carence entraîne chez le rat, le porc, le chien, la souris des effets nets et définitifs sur l'activité, la coordination neuro-motrice, la discrimination visuelle, l'exploration du milieu, les réflexes conditionnés.

Bien sûr, ces expériences ne doivent pas être interprétées comme transposables telles quelles en pathologie humaine. On relève cependant chez l'animal mal nourri

après la naissance une diminution du nombre des cellules cérébrales. Chez le rat, trois semaines de régime alimentaire déficient, suivi d'une nutrition normale, n'en entraîne pas moins un dommage définitif. Or, on sait que, dans l'espèce humaine, la vulnérabilité biologique du cerveau la plus prononcée se situe dans la période pré-natale et les premiers mois de la vie. Cela se traduit même sur le volume crânien, d'après les mesures de périmètre crânien qui ont été faites en diverses régions du monde. Corrélativement on observe un quotient intellectuel bas et des troubles de langage.

On peut donc considérer comme pratiquement établi l'effet défavorable qu'exerce sur le cerveau une nutrition qualitativement et quantitativement déficiente dès la naissance, alors que les besoins en nutriments et en eau, par kilo corporel, sont trois à quatre fois plus élevés chez le bébé que chez l'adulte.

Alimentation et enseignement

Après l'étude pleine d'intérêt de Dupin et Massé qui montre les irréversibles effets néfastes de la malnutrition du nouveau-né et du jeune enfant, effets qui entraveront sans rémission son épanouissement futur, les rapports suivants sont consacrés à l'enseignement et à l'information du public en matière d'alimentation. Ils montrent comme il est fait peu, et combien faible est la pénétration de ce qui est fait. Ils n'abordent pas le problème de la publicité, c'est dommage, parce qu'ils auraient pu traiter de la *désinformation*, ou de la *malinformation*, à laquelle se livrent les trompettes tonitrueuses dont nous subissons l'agression.

J'ai particulièrement apprécié ce que disent au passage Serville et Kytspotter du cours d'hygiène alimentaire donné en classe de troisième. Conformément au programme, on s'y étend sur les avitami-

noses. « Celles-ci peuvent avoir un intérêt historique mais n'en ont évidemment aucun pour l'hygiène quotidienne de l'alimentation du Français aujourd'hui ». Les auteurs ont raison de réagir contre un abus qui va dans le sens d'une véritable psychose. Mais ils devraient tenir compte de la situation mondiale, et de la solidarité croissante entre le jeune Français et les enfants des pays sous-développés chez lesquels les carences alimentaires sont malheureusement la règle.

Le mémoire de ces auteurs se termine par une conclusion qui ne peut manquer de retenir l'attention de tous les éducateurs : « Force est de constater qu'à l'heure actuelle un très petit nombre d'adultes a pu bénéficier d'une information convenable en alimentation lors de sa scolarité antérieure. Les diététiciennes doivent être conscientes de cet état de choses qui demande donc de renforcer l'information des adultes. »

« Sans lui tout est caduc »

Dans une commission à laquelle j'ai participé il y a une dizaine d'années, bien avant la création du Haut-Comité de la Consommation mais qui le préfigurait dans une certaine mesure, j'avais parlé de la nécessité d'informer le public sur les problèmes de l'alimentation, et proposé pour cela d'informer au préalable les enseignants et surtout les instituteurs ; on m'avait écouté avec faveur.

C'est assez le programme du Centre d'éducation sanitaire et sociale de Toulouse, mais les animateurs de ce Centre sont assez déçus par les résultats obtenus.

Et cependant l'urgence d'une information sincère est grande. Différentes campagnes se sont développées ces dernières années, mais trop d'entre elles reposent sur une mystification ou ont pour objet la mystification, entreprises qu'elles sont par des personnages soit intéressés, soit illuminés.

Les ravages que font la propagande pour le retour à la nature, la panacée du temps présent, pour la dénonciation des pollutions considérées comme une nouveauté, pour l'emploi de procédés mal définis comme l'agriculture « biologique », montrent que l'information est une arme à double tranchant. Le public doit apprendre à distinguer entre la bonne et la mauvaise information, à n'accorder qu'un crédit mesuré aux noms et aux titres de ses informateurs, à faire usage de son esprit critique.

Et c'est à l'un des plus grands noms de la biochimie, de la microbiologie et de leurs applications alimentaires que j'emprunterai ma conclusion. Pasteur disait à ses collaborateurs, le 14 novembre 1888, le jour de l'inauguration de l'Institut qui porte son nom : « Ayez le culte de l'esprit critique. Réduit à lui seul, il n'est ni un éveillé d'idées, ni un stimulateur de grandes choses. *Sans lui tout est caduc* ».

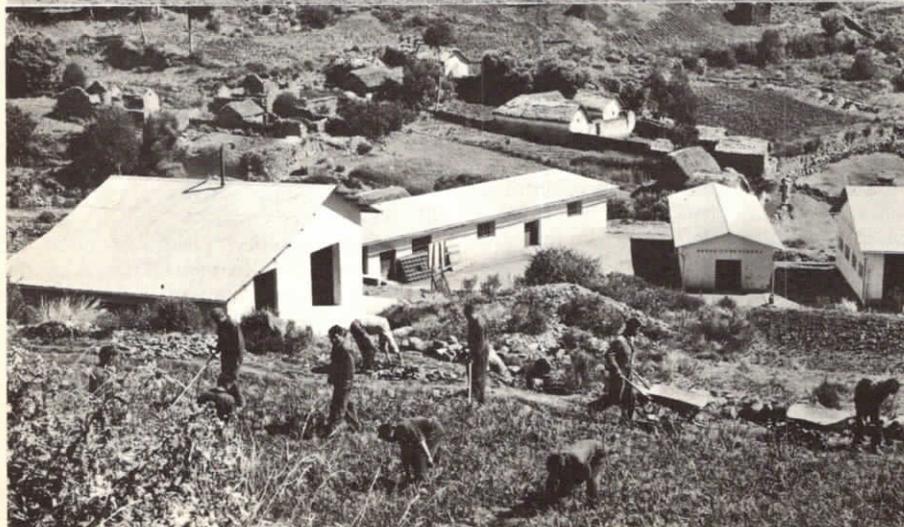
Ernest Kahane



Unesco - Dominique Roger

Pérou

Tout le monde à l'école



Unesco - Paul Almasy

L'IMPORTANCE des innovations que le Pérou est en train d'introduire dans le domaine de l'éducation se mesure d'abord à l'étendue et à la profondeur de la remise en cause des fins du système antérieur. Convaincu du caractère illusoire de toute réforme de l'éducation qui ne s'inscrirait pas dans le contexte d'une transformation radicale des structures économiques et sociales, le gouvernement péruvien ne l'était pas moins de la nécessité de mettre au service de ces transformations des hommes pénétrés des idées nouvelles et formés pour les traduire en termes d'éducation et de pédagogie. Trois fins principales sont fixées à l'éducation nouvelle : contribuer au changement des structures sociales, des structures économiques, œuvrer pour consolider l'indépendance nationale.

Introduire dans une nation une nouvelle philosophie de l'éducation peut être le point de départ décisif pour une véritable révolution dans la formation des hommes. A condition cependant de ne pas s'arrêter à la seule expression des idées et de tenter réellement de les faire entrer dans la réalité. Sinon, la philosophie, dégradée en propagande et en verbalisme, peut devenir la bonne conscience du conservatisme ou l'alibi commode de l'immobilisme. La philosophie de l'éducation ne demeure vigoureuse qu'en ne restant pas lettre morte et en devenant un guide pour l'action. Sur la voie de l'innovation réelle, la première étape consiste certainement à traduire les fins générales en **objectifs d'action**. Il faut ensuite chercher, choisir et mettre en œuvre les moyens grâce auxquels ces objectifs peuvent être le plus sûrement atteints. L'innovation en éducation appelle une **stratégie**. Nous verrons maintenant comment le Pérou a fait face à ces deux exigences.

A la première question, celle des objectifs, la Commission de la réforme et la Loi générale de l'éducation nous donnent des réponses très nourries et très précises. Dans son rapport, la Commission demande que le nouveau système puisse fournir à tous, quelles que soient leurs conditions sociale et économique, d'égales occasions de formation. Elle demande aussi que soit promue la participation individuelle et collective à l'éducation, et par conséquent qu'une grande attention soit accordée aux moyens de développer l'autoformation personnelle et communautaire. Sans refuser de donner à l'éducation le caractère systématique que peut exiger l'efficacité, la Commission demande cependant que le système soit assez souple, d'abord pour qu'il puisse s'adapter aux conditions locales, ensuite pour qu'il puisse faire leur place à des activités informelles et faiblement institutionnalisées, enfin pour qu'il puisse se prêter à des révisions continues, soit par ajustements, soit par innovations. La Loi générale de l'éducation « fera cesser la traditionnelle séparation entre l'enseignement commun ou général et la formation technique à vocation professionnelle » (1). Elle trace une politique éducative inspirée de plusieurs orientations fondamentales : l'éducation dans le travail et par le travail ;

l'attention immédiate et la plus active possible aux zones les plus défavorisées, la préoccupation également immédiate de former ceux qui sont en âge de travailler aux divers niveaux de l'activité sociale, etc.

De quelle manière a-t-on entrepris de réaliser ces objectifs ? En modifiant d'abord les structures de l'enseignement de telle façon que les nouvelles structures rendent impossibles les comportements caractéristiques de l'ancien système et la persistance de nombreuses pratiques pédagogiques. Mais pour être connue et commune à un certain nombre de pays, une telle stratégie n'en laisse pas moins le champ libre à l'imagination. Or le Pérou s'est montré particulièrement inventif et cette originalité est d'autant plus importante qu'elle aboutit à la mise en place d'une éducation nouvelle. La mutation des structures s'opère à deux niveaux où nous nous situons successivement : celui du système éducatif, celui de la gestion et de l'administration de ce système.

Le système éducatif

Désormais une place importante est faite à l'éducation préscolaire qui constitue à elle seule le premier niveau de l'éducation (*educacion inicial*) et qui concerne les enfants de 0 à 5 ans. Elle a pour objectif principal de compenser les influences négatives exercées et les inégalités suscitées par les mauvaises conditions nutritionnelles et culturelles dont sont victimes, pour des raisons économiques et sociales, beaucoup d'enfants dans les premières années de leur vie. L'objectif est de permettre aux pères et aux mères de familles pauvres de créer un milieu où les très jeunes enfants recevront les stimuli et connaîtront les expériences nécessaires au développement de leurs potentialités. L'éducation initiale s'adresse donc non seulement aux enfants de 0 à 5 ans, spécialement ceux des zones défavorisées, mais aussi, outre les éducateurs des deux modalités de l'éducation de base (second niveau de l'éducation), à la communauté en général et aux parents en particulier. Cette éducation initiale s'étage elle-même selon trois niveaux (0-2 ; 3-4 ; 5) auxquels correspondent des structures d'accueil particulières (*cunas - nidos - jardines de la infancia*) et des programmes spécifiques. Ces centres expérimentaux de l'éducation initiale ont été créés.

Au second niveau se situe l'éducation de base (*educacion basica*). Elle se diversifie selon deux modalités :

- l'éducation de base régulière et formelle (*regular*), qui s'adresse aux enfants de moins de 15 ans ;
- l'éducation de base à l'intention de ceux qui exercent un métier (*educacion basica laboral*) et qui ont entre 15 et 39 ans.

L'éducation de base intègre dans un seul processus éducatif et dans un seul établissement l'ancienne école primaire (6 grades) et le niveau bas de l'école secondaire (3 grades). Elle comprend trois cycles et elle est destinée à procurer la formation nécessaire pour faire face avec succès aux responsabilités qui attendent les adultes, y compris celles qu'ils auront à assumer dans le monde du travail. Une importance particulière est accordée à deux nouveaux objectifs :

- stimuler chez le jeune Péruvien le développement conjoint et coordonné d'attitudes, d'aptitudes et de capacités qui permettent l'utilisation ultérieure des méthodes et techniques grâce auxquelles, s'adaptant et participant à la dynamique sociale, l'auto-éducation est possible ;
- permettre au jeune Péruvien de comprendre la réalité socio-économique de son pays et de participer d'une manière consciente et créatrice, à ses transformations structurales.

Le système est ainsi prévu qu'il autorise les élèves les plus avancés à passer d'un grade à un grade supérieur avant que l'année scolaire soit terminée, tandis qu'il offre au contraire à ceux qui progressent lentement la possibilité d'ajouter à la durée normale du grade un temps supplémentaire, plus ou moins bref, leur évitant d'avoir à redoubler l'année et les examens de passage. Les programmes proposent le traitement de thèmes et la réalisation de projets éducatifs. Des orientations générales sont données, mais il est possible et même recommandé d'adapter les thèmes et les projets aux conditions locales et régionales.

L'éducation de base *laboral* est destinée aux adultes et aux adolescents qui, pour diverses raisons, n'ont pu suivre jusqu'au bout le cours de l'éducation de base *regular*. Il s'agit de répondre à leur besoin d'entrer dans un processus éducatif accéléré, et orienté en fonction de leurs intérêts et de l'intérêt national. Pour l'instant c'est une des modalités les plus importantes de l'éducation permanente au Pérou. Aux objectifs fondamentaux, identiques à ceux qui sont assignés à l'éducation de base offerte aux jeunes, d'autres, plus spécifiques, viennent s'ajouter : mettre l'adulte en mesure de travailler dans le cadre de coopératives où il pourra devenir, au niveau de la production, un animateur de groupe ; faciliter les reconversions qui seront nécessaires en raison des changements qu'occasionne la mobilité professionnelle, actualiser les connaissances et les compétences techniques que requièrent les différents métiers, favoriser la naissance des attitudes et des habitudes nécessaires à l'éducation permanente en combinant l'enseignement formel et l'apprentissage des méthodes d'auto-formation.

Pour participer à l'éducation de base *laboral*, aucun diplôme n'est exigé. Des tests pour le diagnostic des aptitudes et des connaissances sont utilisés et permettent à l'adulte de ne pas commencer nécessairement par le premier grade du cycle. La progression dans les grades sera principalement commandée par les progrès réels

du participant. Cependant, dans les zones rurales surtout, on s'efforcera, pour maintenir la conscience d'une éducation communautaire, de créer les conditions d'une progression en groupe. L'éducation de base *laboral* peut-être prolongée, grâce à une nouvelle modalité du système. La *Calificacion profesional extraordinaria* permet aux travailleurs de se spécialiser dans une nouvelle fonction, ou de se perfectionner dans celle qu'ils exercent déjà.

Le troisième niveau, celui de l'éducation supérieure (*educacion superior*) se développe suivant trois cycles.

● **Le premier cycle** conduit au baccalauréat professionnel et se déroule dans les écoles supérieures d'éducation professionnelle (ESEP), ouvertes à tous les gradués de l'éducation de base, *regular* ou *laboral*. Les ESEP, tout en préparant à l'Université, réservent une large place à l'apprentissage d'une profession. C'est ainsi que le *bachillerato* est à la fois un certificat d'aptitude professionnelle et un certificat d'aptitude aux études universitaires. L'enseignement est donc orienté dans deux directions :

- une formation commune, d'ordre général, mettant l'accent sur le développement des aptitudes au changement ;
- un enseignement plus étroitement professionnel et qui se diversifie en multiples options : agriculture, industrie, commerce, secteur tertiaire.

On notera que les écoles de formation des maîtres sont des ESEP parmi les autres.

La scolarité est divisée en semestres et on a adopté le système de crédits capitalisables.

● **Le second cycle**, conduisant à la licence et à la maîtrise, constitue le premier niveau de l'enseignement universitaire. Il est ouvert à tous ceux qui ont suivi le premier cycle soit par la voie normale et formelle, soit par la voie parallèle. De cette manière les hommes engagés dans la vie active peuvent à tout moment (jusqu'à 39 ans), soit réintégrer l'Université, soit, comme c'est le cas pour les travailleurs qui ont dû abandonner les études après l'éducation de base, y entrer.

● **Le troisième cycle** se déroule sous la responsabilité d'un Institut national des hautes-études. Une place importante est accordée à la recherche scientifique et ces études sont sanctionnées par un doctorat.

La gestion et l'administration

La réforme administrative consiste en une nouvelle distribution et une nouvelle définition des fonctions et services liées à une opération de décentralisation contrôlée. Dans le cadre des objectifs généraux et nationaux, il s'agit d'accorder aux responsables locaux des différents niveaux de l'éducation une autonomie suffisante

pour une adaptation de la formation aux conditions économiques, sociales et culturelles de la commune et de la région. Cette réforme administrative est en parfaite harmonie avec la réforme de l'éducation car elle est l'une des conditions essentielles de la réalisation de ses objectifs principaux : le décloisonnement de l'école et de la communauté, l'intégration dans et par l'action de tous ceux qui, enseignants de métier ou non, peuvent participer, aux différents niveaux, aux tâches d'éducation.

Pour voir comment ces principes peuvent être appliqués, on comprend, en raison de ces mêmes principes, qu'il faut se placer à deux niveaux : **l'administration centrale et l'administration régionale.**

● Exceptions faites pour la TV éducative, la recherche en éducation et le perfectionnement des maîtres, l'administration au niveau central a pour tâche de tracer des orientations générales, de définir des normes nationales, de donner des avis à l'administration régionale pour l'application et le respect de celles-ci. Une direction supérieure du ministère contrôle et coordonne les fonctions de trois directions générales : de l'éducation de base *regular* et *laboral*, de l'éducation supérieure professionnelle (dont dépend aussi en partie l'Université), de l'éducation extensive qui coordonne les activités de tous les instituts de formation des adultes (privés ou publics) et leur apporte son assistance. Cette organisation générale se décentre, d'abord au niveau de la zone urbaine de Lima et des huit régions où l'on retrouve le même modèle administratif, puis au niveau des 33 zones. Les fonctions des directions régionales et zonales sont de contrôler l'adaptation des normes nationales aux traits spécifiques de la région et de la zone, particulièrement en ce qui concerne la coordination des activités éducatives, l'administration du personnel, l'attribution des ressources humaines et matérielles nécessaires à l'éducation.

● Au niveau local la réforme administrative présente deux innovations principales : l'intégration des écoles ; la participation de la communauté à l'orientation, à la gestion et à l'action des centres éducatifs. Mais ces deux innovations sont complémentaires et étroitement liées.

La **nucléarisation**, au sens où la réforme l'entend, est d'abord la généralisation de ce système de mise en communication et de participation à tous les niveaux et dans tous les ordres d'enseignement, quelle que soit la région. A son niveau le plus simple et le plus bas, celui de la commune, l'organisation est la suivante : la zone rurale correspond à une aire géographique comprenant une population de 2 000 à 4 000 habitants. Pour chaque zone rurale il existe un centre nucléaire éducatif communal (NECOM). Ce NECOM est un centre éducatif principal qui relie entre eux tous les centres éducatifs communaux (CECOM) de la zone. Chaque CECOM couvre un territoire comprenant 50 familles environ.

La substitution de « centre éducatif communal » à l'ancien nom « Ecole » est

significative. Le directeur du NECOM est nommé pour trois ans par le ministre sur proposition du Conseil éducatif communal qui assiste le directeur dans ses fonctions. Le directeur du NECOM supervise et coordonne les activités éducatives des CECOM. Le Conseil éducatif communal comprend entre 10 et 20 membres dont 40 % représentent le collectif des maîtres, 30 % les parents d'élèves, 30 % les autorités et représentants des institutions locales de caractère social, culturel et professionnel. La direction du NECOM (directeur et Conseil éducatif) dispose de toute l'autorité nécessaire pour coordonner les activités du secteur Education et pour les mettre en relation avec les autres secteurs d'activité au sein de la communauté locale. Sous des formes évidemment différentes ce

modèle est repris aux différents niveaux de l'éducation.

Par la nucléarisation le Pérou pense avoir imaginé un modèle révolutionnaire d'organisation qui permet simultanément de faire participer la communauté aux décisions en matière éducative, de stimuler et de faciliter l'apport social au processus éducatif, de rationaliser l'utilisation de toutes les ressources éducatives de la communauté, enfin d'harmoniser le plan de développement national et les conditions économiques, sociales et culturelles du développement régional.

Raymond Lallez

(1) Ley general de Educacion. Seccion primera — Disposiciones fundamentales. Titulo I (Diario oficial El Peruano, 24.3.72).

Enseigner le théâtre

FAUT-IL, et si oui, comment, enseigner le théâtre ? Tel fut le problème soulevé au cours d'un récent colloque qui a réuni au CIEP de Sèvres des professeurs d'université et du second degré et des professionnels du théâtre, de nationalités française et britannique, sous la direction de Pierre Roudy, proviseur de l'ENSATT, au nom de l'académie de Paris. Ce colloque, qui groupait une cinquantaine de personnes, faisait suite à une réunion du même type qui s'était tenue l'an dernier à Londres, à l'initiative du Central Bureau of Exchanges (directeur Mr Paddy Carpenter).

Trois thèmes ont été abordés :

- la formation des professeurs animateurs d'art dramatique ;
- l'intervention des professionnels du spectacle dans l'enseignement ;
- les échanges de groupes d'âge scolaire entre les deux pays, groupes intéressés par le théâtre et le pratiquant.

Un certain nombre de films furent projetés, en particulier, du côté français, ceux du réalisateur Jean Schmidt, prix Louis-Lumière, membre du jury du Festival de Cannes.

Les Britanniques ont souligné que l'organisation de l'enseignement de l'art dramatique était généralisée chez eux depuis plus de vingt-cinq ans. Dans presque tous les établissements existe au moins un enseignant d'art dramatique, et au niveau du comté ces professeurs sont conseillés et supervisés par un inspecteur (Drama Adviser). En France, au contraire, on ne trouve que dans les académies de Paris et d'Aix quelques animateurs, sans existence légale ni statut. La formation de ces animateurs est multiple, parfois incomplète, souvent insuffisante. Or seize universités dispensent actuellement des cours, attribuent des unités de valeur, voire des licences en art dramatique. Des renseignements sur ces formations ont été apportés par Jacques Clancy, président de l'Association des enseignants de théâtre des universités françaises. Par ailleurs, M. Veinstein a donné des précisions sur le recyclage des professeurs qui veulent s'initier aux méthodes pédagogiques utilisant le théâtre ou du moins ses techniques.

En Grande-Bretagne, la formation de ces enseignants est dispensée dans des écoles spécialisées, ainsi que dans des sections spécifiques des universités. Les professionnels interviennent de façon systématique. Certains théâtres, comme le Cockpit de Londres, sont même spécialisés en animation. Des contrats sont passés avec les autorités d'éducation locale, qui sont habilitées à rémunérer ces professionnels. Si, en France, beaucoup de troupes professionnelles, appartenant ou non à des centres dramatiques subventionnés, sont invitées par les chefs d'établissement ou les professeurs pour des animations théâtrales, cette pratique est loin d'être généralisée et les animateurs ne sont pas rémunérés par l'Education nationale.

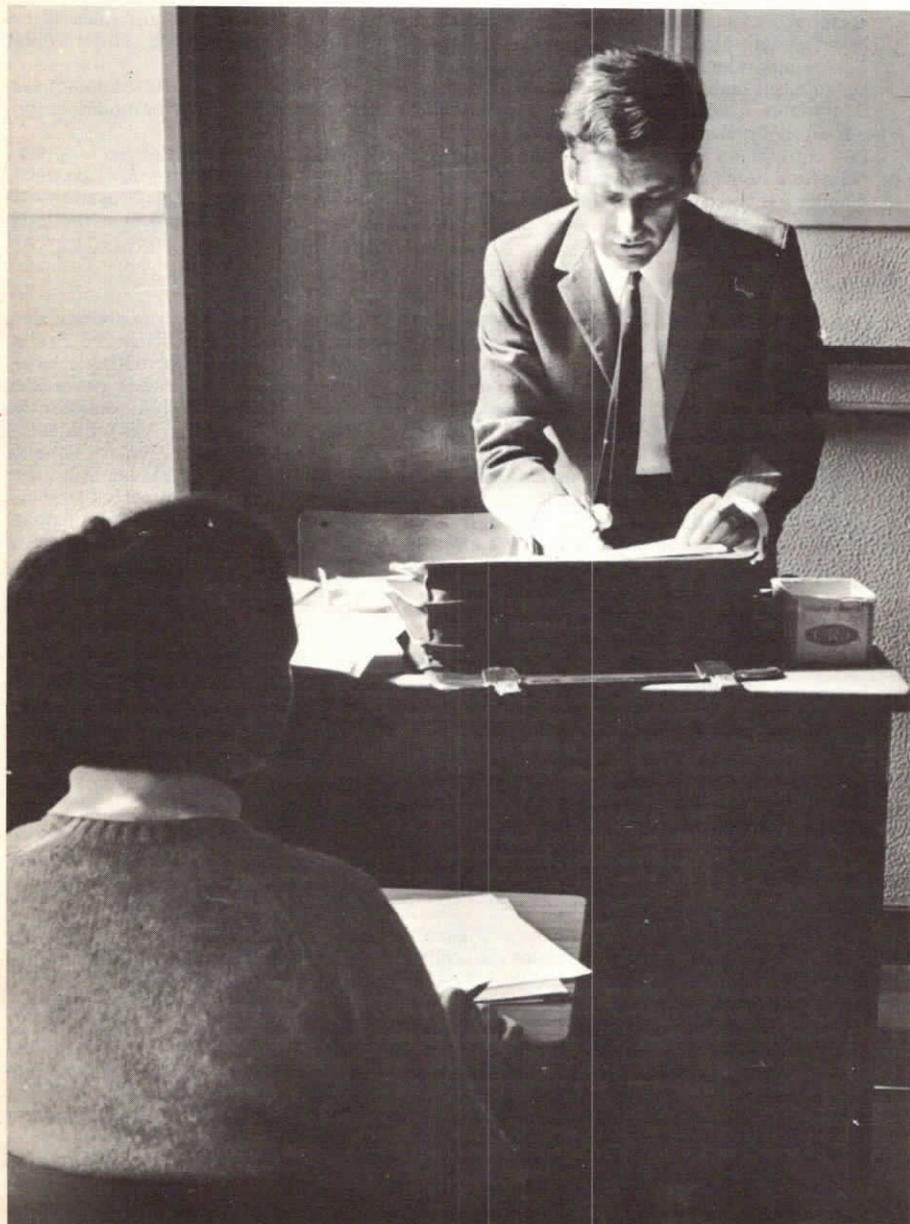
De part et d'autre on a souhaité que des échanges se développent, à condition toutefois que les moyens financiers soient dégagés pour les faire fructifier. Deux ont eu lieu l'an dernier entre le Cockpit et le TOP et entre le Festival dirigé par M. Lovegrove et le Théâtre-école de Montreuil.

Une commission de travail a été constituée pour obtenir que l'Education nationale accueille elle aussi en son sein des conseillers d'art dramatique, faciliter la pénétration des professionnels dans nos écoles et trouver les moyens financiers qui permettront les échanges entre jeunes des deux nationalités.

Dans le domaine d'une pédagogie fondée sur le théâtre, la France possède un retard d'une vingtaine d'années. Il est à craindre que cet écart ne se creuse si une réforme profonde n'intervient pas dans les prochaines années.

Monde intérieur sans monde extérieur?

L'enseignant avec un E majuscule ?



RARES sont les chercheurs gravitant autour des sciences de l'éducation, qui placent au centre de leur intérêt les enseignants. En effet, beaucoup plus nombreux sont ceux qui se penchent soit sur les institutions scolaires, soit sur les écoliers et les lycéens.

Ada Abraham, psychologue, clinicienne, psychothérapeute de groupe et professeur à l'université de Jérusalem, fait partie du premier groupe de chercheurs. Elle a parfaitement compris qu'il n'est plus admissible de traiter à notre époque les enseignants comme des machines électroniques préprogrammées qui n'ont qu'à fonctionner avec docilité. C'est ainsi qu'elle déclare dans *Le Monde intérieur des enseignants* (1) : « N'est-ce pas parce qu'il incarne l'autorité qu'il ne doit pas être touché, ce monstre sacré, ce maître ? N'est-ce pas aussi parce que les sentiments de haine ou d'amour qu'il suscite sont sous le signe du tabou de l'expression qu'il doit rester cet inconnu, perdu dans l'abstrait, jamais démystifié ? Tout se passe comme si les chercheurs eux-mêmes étaient victimes de la censure, du besoin de la société de maintenir la distance devant le magicien qui sait tout et comprend tout, mais qui ne doit être ni connu, ni compris, ni touché. »

Ada Abraham touche ici un problème crucial des champs d'investigations psychologiques ou sociologiques, sans pour autant le situer d'une façon exacte. En effet, tout ne se passe pas « comme si », mais « ainsi ». Dans la plupart des cas les chercheurs ne sont pas du tout « victimes de censure », mais procèdent eux-mêmes à une auto-censure presque toujours inconsciente et parfaitement intériorisée. De cette manière ils ne touchent que très rarement à des catégories socio-professionnelles qui sont plus ou moins « tabou » dans une société de classes : les enseignants, mais à plus forte raison encore, les magistrats, les médecins, les cadres supérieurs de l'industrie ou de

INRDP — Jean Suquet

hauts fonctionnaires de l'Etat. Car autrement on pourrait craindre le risque de voir menacer sa propre promotion sociale.

En se penchant exclusivement sur le monde intérieur des enseignants et en faisant systématiquement abstraction de leur monde extérieur, Ada Abraham arrive à des descriptions rigoureuses et minutieuses, mais n'atteint jamais le stade de l'explication. Non seulement l'auteur fait abstraction de ce monde extérieur, du milieu social d'origine et du présent des instituteurs et professeurs, de leur vie familiale, de leurs conditions de travail, etc., mais encore elle conçoit le monde enseignant comme une entité abstraite ou l'enseignant s'écrit avec un E majuscule. Ainsi, le monde intérieur des enseignants ne diffère-t-il pas, selon le lieu ? Est-il le même dans les pays occidentaux fortement industrialisés, dans les pays socialistes et ceux du tiers monde ? Une seule fois, lorsque Ada Abraham parle d'un groupe en auto-apprentissage, on apprend presque par hasard, que c'est en Israël que se situe cette expérience pédagogique.

Cela dit, l'étude d'Ada Abraham contient une foule d'observations judicieuses, mais unilatéralement psychologiques, il est vrai : « *L'enseignement est un métier dont l'exercice permet de se garder presque totalement de l'expérience de l'autre en tant que partenaire libre, actif, sujet essayant lui aussi de transformer celui qui est en face de lui. La situation dépendante de l'enfant et celle privilégiée de l'enseignant constituent les facteurs essentiels de cette situation extrême, spécifique de la situation familiale mais qu'on ne retrouve dans aucune autre profession.* »

Si on peut se déclarer entièrement d'accord avec la première moitié de cette citation, il n'en va pas de même pour sa fin. Si Ada Abraham n'était pas aussi exclusivement psychologue, elle aurait été en mesure de constater que les bénéficiaires de toutes les professions qui détiennent un certain pouvoir psycho-sociologique sur leurs partenaires se trouvent dans un cas analogue à celui des enseignants : les docteurs envers leurs malades, les avocats envers leurs clients, les fonctionnaires de responsabilité envers des porteurs de requêtes, etc.

Ada Abraham semble ignorer que nous vivons dans une société divisée en classes sociales antagonistes ; et que les membres de ces classes antagonistes demandent à l'enseignement des finalités très différentes les unes des autres. Par conséquent, les enseignants se voient assigner des tâches très contradictoires en face desquelles ils doivent prendre manifestement leurs responsabilités.

L'auteur ignore ou veut ignorer que c'est à l'école élémentaire déjà, dans la plupart des pays occidentaux, que se prépare la future division du travail, d'une façon plus ou moins camouflée, il est vrai. En France, par exemple, ce n'est que depuis une décennie environ que quelques études sociologiques concernant l'éducation ont commencé à mettre à nu certains de ces mécanismes soigneusement cachés. (2)

Mais quoi qu'il en soit, le livre d'Ada

Abraham garde néanmoins le mérite incontestable de sensibiliser le lecteur à un certain nombre de problèmes très complexes. Il est dommage seulement que l'auteur ne se soit pas rendu compte que même une simple tentative de les résoudre dépasse de loin le cadre de la psychologie

et devrait être l'œuvre d'approches pluridisciplinaires.

Ida Berger

(1) L'Epi, 1972, 190 p., 24,90 F.
(2) Notamment les études de Bourdieu, Passeron, Baudelot, Establet et Grignon.

A travers les revues

Bulletin d'analyses de livres pour enfants

Bimestriel — Abonnement annuel 20 F. « La Joie par les Livres », 4, rue de Louvois, 75002 Paris.

Outre ses chroniques habituelles et ses fiches d'analyses d'ouvrages pour enfants, la dernière parution (n° 31, mars-avril 1973) contient le texte d'une conférence faite, à la demande de l'Association, par Georges Jean à propos de la question suivante : « Quelle sorte de culture peut s'élaborer chez les jeunes, entre l'école, les lectures de loisirs et les apports incontrôlés : presse, télévision, milieu, etc ? » C'est donc un problème très vaste que l'orateur est amené à aborder et qu'il traite en pédagogue et en poète. On lira ce texte, reproduit dans ce numéro, avec le plus grand intérêt.

16/20 — Guide pour une bibliothèque de l'enseignant

Abonnement annuel (10 numéros) 80 F. Editions de Cousances, rue Gallieni, 51500 Rilly-la-Montagne.

Lancé par un groupe de 16 enseignants, ce nouveau périodique s'adresse à tous les praticiens des enseignements primaire et secondaire pour qui l'innovation passe obligatoirement par l'information, et qui désirent s'orienter rapidement dans la masse des documents offerts.

L'équipe de rédaction composée de spécialistes dont l'âge moyen est 31 ans, a pour double préoccupation d'apporter aux enseignants dans chaque discipline une sélection objective d'outils pédagogiques, et de faire, par des articles de synthèse, le point sur certains aspects de l'actualité éducative. En recherchant pour ces chroniques clarté et concision, 16/20 espère les rendre accessibles aux non-spécialistes, et contribuer ainsi à diminuer le clivage entre enseignants des diverses disciplines.

Les rubriques bibliographiques proposées sont les unes exhaustives, les autres sélectives. Des analyses critiques sur fiches détachables peuvent être classées méthodiquement par un ingénieux système de couleurs et de sceaux.

Les chroniques pédagogiques bien documentées portent sur l'histoire et les langues ; celles qui sont proposées pour le n° 2 sont en majorité à tendance littéraire ; ce déséquilibre est, avec le prix de l'abonnement, le seul reproche qui puisse être adressé à cette publication, dont on peut encore apprécier la présentation claire, sobre et esthétique.

Psychologie scolaire

Trimestriel — Abonnement annuel 30 F. 58, avenue des Landes, 92 Suresnes.

Dans le numéro 9, Liliane Lurçat, qui collabora pendant dix ans aux travaux de Louis Wallon, montre au travers d'un « recueil de textes » parfois inédits sur le schéma corporel, comment Wallon travaillait, appliquant de façon « intransmissible » la méthode expérimentale de Claude Bernard. Dans ce même numéro, un article de B. Castets, psychiatre des hôpitaux, propose une approche assez surprenante des difficultés scolaires de l'enfant. Analyse de l'école, lieu de contrainte et d'ennui, lieu d'un véritable reflet narcissique de l'adulte, « infligée » à l'enfant, qui ne sera pas toujours capable « d'assumer le désir de succès dont on l'opprime ». Mais l'école aussi comme « lieu d'expression de ses mouvements inconscients » qu'ils soient positifs ou négatifs et qui dans un certain nombre de cas le feront classer à terme comme débile ou dyslexique. Il y a là une démarche sur le plan des fantasmes qui, à plus d'un titre, pourra retenir notre attention.

Bulletin de l'Association des professeurs de mathématiques de l'enseignement public — Supplément

Directeur de la publication : Gilbert Walusinski, 26, rue Bérengère, 92210 Saint-Cloud.

Le cahier 25/26 de la régionale parisienne est susceptible d'intéresser bien plus que les spécialistes de cette discipline. S'il rend compte des journées de travail du dernier congrès de l'APMEP et pose le problème de l'avenir des IREM, il contient également des chroniques accessibles à tous : « La réforme en acte », « Exercices et formation permanente des maîtres », « Msieur ! ça tombe pas juste », ainsi que des notes de lectures et des remarques non dénuées d'humour rassemblées sous le titre très évocateur de : « Le charme discret de la vie universitaire ».

Alauda — Bulletin de la Société d'études ornithologiques

Trimestriel — Abonnement annuel 60 F. ENS, Laboratoire de zoologie, 46, rue d'Ulm, 75230 Paris Cedex 05.

Si nous terminons cette revue des revues par cette publication, qui est destinée en premier lieu aux enseignants d'histoire naturelle, ce n'est pas parce que son emblème est évocateur des vacances proches. C'est parce que le sérieux et la variété des études qu'elle contient sont susceptibles de rendre d'éminents services à certains de nos collègues. Le numéro double 1/2 dernièrement paru présente des articles certes spécialisés : « Etude d'une population de faucons pèlerins », « Oiseaux nicheurs du Maroc », « Grands échassiers en Alsace », « Avifaune du Campidano d'Oristano (Sardaigne) », mais dont la lecture est riche d'intérêt même pour un néophyte. Elle contient en plus une étude de fond consacrée à « Avifaune et végétation » qui met en relation le rôle fondamental de la forme et de l'architecture de la végétation dans l'organisation des peuplements d'oiseaux et permet aux auteurs de formuler des conclusions qui rejoignent celles des écologistes américains ayant travaillé sur ce sujet.

Notes de lectures réalisées par Christian Cousin, Pierre Ferran et Geneviève Lefort

Les informations
du ministère
de l'Éducation
nationale

Rénovation pédagogique et orientation : deux lignes d'action primordiales

Nous reproduisons ci-après de larges extraits du discours prononcé par M. Joseph Fontanet devant le LIVE congrès de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public, le 31 mai dernier, à Evian.

Après avoir rappelé que l'école ne pouvait être seule à assumer le rôle d'éducatrice et que celui de la famille restait irremplaçable, le ministre de l'Éducation nationale a plus longuement évoqué les deux thèmes essentiels à ses yeux de la rénovation de la pédagogie et de l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes.

Personne ne peut nier qu'il y ait aujourd'hui inadéquation de nos méthodes pédagogiques et du contenu des programmes. Bien que nous soyons entrés dans une ère d'enseignement de masse et en dépit de l'extraordinaire développement des moyens audiovisuels, le style de la communication entre le maître et l'élève est resté étrangement le même. Or, l'acte même d'éducation commence par la transmission d'un savoir et d'un savoir faire. Comment le nécessaire dialogue entre le maître et l'élève peut-il s'instaurer

sans un langage commun ? On a beaucoup et souvent parlé d'une rénovation de la pédagogie pour permettre aux enseignants de retrouver le contact avec des jeunes plus mûrs, plus exigeants, et davantage sollicités par le monde extérieur. J'estime qu'il est aujourd'hui temps de la réaliser concrètement.

J'aimerais vous faire part des grandes orientations qui, à mon avis, doivent présider à cette rénovation et recueillir à cet égard vos réflexions et suggestions.

Il me semble tout d'abord que le contenu de l'enseignement ne doit plus être coupé, comme il l'est malheureusement souvent encore, des réalités de la vie. Je n'ai jamais cru, personnellement, qu'il y ait une quelconque antinomie, comme certains l'affirment, entre l'acquisition d'une culture et la préparation à la vie active. L'école doit donner aux jeunes ces deux éléments indissociables à l'éclosion de leur

personnalité et c'est au niveau des programmes qu'il faut commencer cet indispensable mariage : nous ne devons plus donner à nos enfants l'impression que les connaissances que nous leur transmettons font partie d'un monde mort, d'un passé révolu qui ne les concerne guère et qu'en outre elles ne leur serviront en rien dans cet univers des réalités concrètes où ils auront à se frayer un chemin. Chaque discipline doit, à cet égard, faire son examen de conscience. De façon générale, les programmes du second degré doivent faire une plus large place à des disciplines nouvelles plus ouvertes sur le monde contemporain : technologie ou initiation économique et sociale.

En faisant évoluer le contenu de l'enseignement, nous devons parallèlement, et dans un même effort, en faire évoluer la forme et pour cela ne pas hésiter à faire appel aux techniques modernes de communication. Les moyens audiovisuels, qui constituent

pour le jeune d'aujourd'hui un mode naturel d'expression, doivent être mis largement à la disposition des maîtres et ceux-ci doivent recevoir dans le cadre de leur formation initiale ou continue une initiation correspondante.

Mais la transformation la plus fondamentale à effectuer dans le domaine pédagogique est d'offrir aux élèves davantage de liberté et d'initiative dans leur travail. Les expériences de travail indépendant, actuellement menées de façon partielle dans quelques établissements, sont extrêmement encourageantes. Je suis convaincu, pour ma part, que nous devons développer cette formule.

Se contenter d'introduire 10% de travail indépendant serait limiter considérablement l'impact pédagogique d'une telle réforme. Il faut y faire un appel plus large au niveau de tout le second cycle. Mais il faut savoir qu'un tel développement ne peut être que progressif et suppose que les maîtres, là encore, soient préparés au rôle nouveau qu'ils auront à jouer. Je voudrais insister, en outre, sur le fait que cette liberté et cette initiative plus grandes ne signifient pas relâchement de l'effort, bien au contraire. Il faut être d'autant plus attentifs aux résultats obtenus que l'autonomie donnée à l'élève est importante.

Il est certain que le recours aux moyens audiovisuels et au travail indépendant, en transformant profondément l'acte éducatif, permettront au maître d'individualiser davantage son enseignement, de l'adapter aux besoins de chaque enfant et de pratiquer un soutien aux élèves les plus faibles. C'est là, assurément, l'une des conséquences les plus importantes de la nouvelle pédagogie que nous entendons mettre en œuvre.

J'envisage également d'accroître l'initiative et la participation des jeunes dans le domaine pédagogique grâce au développement d'options qui viendraient compléter, un peu à l'image de ce qui se pratique dans l'enseignement supérieur, l'enseignement des disciplines fondamentales. A cet égard, l'exemple de nos voisins d'outre-Rhin qui expérimentent cette formule dans un certain nombre de leurs établissements de second cycle est très encourageant.

Rénovation du contenu de l'enseignement, des modalités selon lesquelles il est dispensé, mais aussi du cadre dans lequel il est donné. Toutes les formules que je viens d'évoquer appellent une utilisation nouvelle de l'espace scolaire afin de permettre, selon les besoins, l'éclatement de la classe ou au contraire le regroupement en des unités plus larges. Des établissements comme ceux de Castres ou de Biar-

ritz sont de ce point de vue un modèle de ce que nous devons faire désormais.

Le ministre a ensuite abordé le thème de l'orientation.

Les problèmes d'orientation scolaire et professionnelle sont tout aussi importants que ceux que je viens d'évoquer devant vous. Notre système actuel cumule plusieurs inconvénients : il est trop rigide, il fait intervenir les choix fondamentaux de façon trop précoce, il ne permet pas à ceux-ci de s'effectuer dans la clarté pourtant indispensable quand on songe à l'importance des décisions qui sont alors prises pour l'avenir des jeunes. Sur ces trois points, il convient de redresser la situation. L'importante réforme des procédures d'orientation qui vient d'intervenir dans le second degré doit être complétée par un aménagement des programmes et des filières tel que les jeunes ne soient pas spécialisés trop tôt et trop fortement. Continuer à faire coexister un second cycle spécialisé dans l'enseignement secondaire et un premier cycle interdisciplinaire dans l'enseignement supérieur serait illogique et dangereux. Là se trouve certainement l'origine d'un bon nombre de fourvolements et d'échecs de nos étudiants. C'est pourquoi j'envisage de repousser à l'issue de la seconde les choix fondamentaux d'orientation qui se situent actuellement à l'issue de la troisième. Quant à l'information sur les filières scolaires et sur les débouchés professionnels, elle doit être développée et dispensée très tôt, dès le premier cycle, et de façon continue jusque dans l'enseignement supérieur. J'ai demandé à mes services de me faire des propositions à ce sujet.

En conclusion, M. Fontanet souligne l'importance des moyens nécessaires face aux besoins.

Depuis quinze ans, grâce à un effort immense notre Education nationale a été dotée d'équipements modernes qui lui faisaient cruellement défaut. Sa part a doublé dans un budget, lui-même en forte expansion. En 1973, la nation lui consacre chaque jour 100 millions de nouveaux francs, l'équivalent de 10 000 voitures.

Mais la poussée des besoins demeure. A la prochaine rentrée, nous aurons à accueillir près de 200 000 jeunes de plus, en incluant les effectifs des maternelles que nous voulons développer rapidement. Dans le seul premier degré où les effectifs ne croissent plus, les migrations de population nous obligent,

chaque année, à ouvrir 2 000 classes de plus qu'il ne s'en ferme.

Par ailleurs, nous devons, nous l'avons vu, nous attaquer résolument, aux problèmes qualitatifs de l'Education nationale : adapter la pédagogie et les bâtiments scolaires, rendre l'orientation plus efficace, accomplir un effort considérable de formation des nouveaux maîtres et des maîtres déjà en fonction, pour n'en citer que quelques uns parmi les principaux.

C'est dire que la nation doit sans relâche poursuivre son effort pour l'enseignement. Cependant l'Education nationale n'est qu'un service public parmi d'autres auxquels notre société moderne demande de pourvoir à des besoins collectifs rapidement croissants : équipements scolaires, environnement, communications, santé publique, institutions sociales et culturelles.

Nous ne devons pas nous leurrer. Si nous n'acceptons pas de consacrer à la satisfaction de ces besoins collectifs une part plus que projectionnelle des fruits de la croissance, nous ne réussirons pas à atteindre nos objectifs d'amélioration de la qualité de la vie et de renforcement de la solidarité.

Or, l'évolution actuelle se fait en sens inverse. Réfléchissons à ce qui s'est passé au cours du premier trimestre de cette année, où l'Etat a renoncé à 7 milliards de recettes fiscales annuelles afin d'alléger les prix à la consommation alors que dans le même temps, malgré l'effet obtenu sur le coût de la vie, était enregistrée la plus forte poussée sur les salaires constatée depuis des années. Une augmentation de pouvoir d'achat en soi est satisfaisante, mais si elle signifie diminution de la participation des citoyens aux charges collectives et augmentation de la part des communications individuelles, peut-elle nous conduire à la société que les uns et les autres nous réclamons ?

Au cas où nos décisions budgétaires, économiques, sociales consacraient de telles orientations, le risque serait grand de voir notre politique, sous les traits du modernisme, s'écarter des voies qui mènent au vrai progrès en notre temps.

Cette réflexion est d'actualité au moment où se prépare le budget. Mais elle n'intéresse pas seulement le gouvernement et le parlement. Dans une démocratie de concertation et de contrat social, elle concerne aussi les groupes et tous les citoyens.

Voilà ce qu'en tant que ministre responsable de la gestion du plus gros budget de l'Etat je voulais vous dire à vous qui, en tant que parents, avez, plus que tous autres, vocation à être porteurs de l'avenir du pays.

La Conférence des ministres de l'Éducation des États d'expression française

La Conférence annuelle des ministres de l'Éducation nationale des États d'expression française d'Afrique et de Madagascar s'est tenue à Paris, les 28 et 29 mai.

Au cours de la séance inaugurale,

M. Joseph Fontanet a fait la déclaration suivante :

LES coutumes de votre Conférence appellent à tenir alternativement ses assises dans une capitale africaine et à Paris. Entre la session de Tananarive et celle que les autorités togolaises se proposent d'accueillir l'an prochain, vous voici donc au rendez-vous de Paris où j'ai pour la première fois le plaisir de vous saluer et de vous souhaiter la bienvenue.

Je suis particulièrement heureux de souhaiter une chaleureuse bienvenue au ministre de l'Éducation nationale de la République d'Haïti qui participe pour la première fois aux travaux de notre conférence.

Votre présence est un signe de l'attachement que vous portez à notre part commune d'héritage, à la solidarité qui nous unit entre égaux dans l'entreprise de la coopération, à l'ouverture de l'Afrique à l'universel sous l'une de ses formes privilégiées. Soyez assuré que le ministre français de l'Éducation nationale ressent profondément l'honneur et le prix de cette fidélité partagée.

L'usage d'une même langue, l'importance des contacts personnels, leur prolongement par les liens de l'amitié, voilà qui suffirait à marquer la place originale de la Conférence des ministres de l'Éducation nationale des États d'expression française d'Afrique et de Madagascar, dans la grande famille des institutions internationales. Que des hommes, chargés dans leurs pays respectifs de la lourde responsabilité de former les jeunes générations échangent régulièrement leurs préoccupations, leurs espoirs et leurs projets est un résultat dont beaucoup pourraient légitimement se satisfaire.

Mais vous vous êtes fixé un objectif plus ambitieux : à partir de systèmes éducatifs nationaux de plus en plus différenciés en fonction des options politiques, des réalités sociales et des exigences du développement économique de chaque pays, concevoir et mettre en œuvre une réflexion commune sur quelques grands problèmes dont la solution est la condition même du progrès d'ensemble de nos sociétés. Cette réflexion, la Conférence la conduit depuis sa création dans un double souci de continuité et d'efficacité. Continuité, puisqu'elle a pris pour règle dans l'organisation de ses travaux de reconduire à son ordre du jour toute question qui n'aurait pas fait l'objet d'un examen assez circonstancié et réfléchi pour pouvoir être traduit en termes d'action. Ainsi, lors de cette session, poursuivrons-nous nos échanges d'idées sur le très important sujet : « Économie et éducation ». Efficacité dans la mesure où elle a su s'entourer dans cet examen de l'avis de commissions nationales et de commissions d'experts réunies en colloques préalablement à la Conférence et se faire assister dans la préparation de ses travaux d'organismes comme son secrétariat technique permanent, le Conseil africain et malgache de l'enseignement supérieur et l'AUDECAM dont je salue ici les représentants.

Cet effort d'organisation et le souci de réalisme qu'il traduit ne sont pas seulement pleins de promesses pour la poursuite de nos travaux. Ils sont un exemple pour d'autres institutions, et, pour nous-mêmes, le meilleur encouragement dans la voie que nous sommes tracée de la coopération

dans le respect des diversités nationales au service d'objectifs définis en commun.

Sans vouloir anticiper sur les échanges de vues auxquels donneront lieu les trois questions principales inscrites à l'ordre du jour de nos délibérations et dont les précédentes sessions avaient déjà eu à connaître, je me bornerai à leur propos à quelques réflexions d'ordre général. Qu'il s'agisse de l'enseignement du français dans le premier cycle, de l'initiation technologique ou des rapports de l'économie et de l'éducation, je constate que ces questions sont au cœur de nos préoccupations et que l'évolution de nos systèmes éducatifs, quels que soient leurs caractéristiques originales ou leur degré de développement, dépend largement de la manière dont nous aurons su les affronter et les résoudre.

De tels problèmes peuvent paraître au premier abord se situer à des pôles opposés de la réflexion comme le sont la culture littéraire, l'univers technique ou la rationalité économique. Il me semble pourtant qu'ils nous renvoient à une même interrogation fondamentale : quels sont les langages communs à l'école et à son environnement qui peuvent servir à mieux adapter le système scolaire à nos sociétés en changement ?

Dans cette perspective, l'initiation technologique conçue, non comme une discipline s'ajoutant aux autres, mais comme une activité d'éveil poursuivie à tous les niveaux de l'enseignement s'impose comme un moyen d'ouvrir l'école sur la vie et de réconcilier l'élève avec son milieu naturel en développant chez lui dans un premier temps la maîtrise des instruments et des techniques dont les adultes usent traditionnellement autour de lui, avant de l'initier à des outillages et à des techniques plus modernes dont il aura demain sans doute à exploiter les possibilités au service du milieu. Cette recherche d'une meilleure adaptation de l'école à son environnement, qui est d'abord, dans notre monde, celui de la technique, n'affaiblira ni son prestige ni sa mission culturelle ; bien au contraire, en créant les conditions d'un équilibre plus satisfaisant entre enseignement général et enseignement technique, entre aptitudes intellectuelles et savoir faire, nous en ferons le lieu du plein épanouissement des personnalités, comme l'instrument privilégié de la promotion collective et, partant, du progrès de la société.

Dans un contexte différent la réforme de l'enseignement du français obéit aux mêmes impératifs : adapter l'enseignement aux réalités d'une société en changement, réconcilier l'école avec son milieu sans cesser pour autant d'en faire un facteur d'évolution et de

progrès. La langue française, qui fut à certaines époques de son histoire l'interprète rigoureux de l'ordre naturel des choses et à d'autres a su s'identifier à la mobilité sociale, au changement et à la libération, a suffisamment de ressources pour pouvoir se plier aux conditions particulières de chaque système national — situation linguistique, sensibilité, originalité culturelle — tout en satisfaisant aux exigences de la communication avec les systèmes les plus complexes de pensée, scientifique ou technique.

C'est sans doute entre économie et éducation que la recherche d'un langage commun apparaît à la fois le plus difficile et le plus nécessaire si nous voulons adapter nos appareils éducatifs aux réalités du monde moderne et pour les nations les plus jeunes aux exigences impérieuses du développement. Prenant la parole, il y a quelques mois, devant la XVII^e Conférence générale de l'Unesco, je rappelais l'ambiguïté des progrès réalisés au cours des deux dernières décennies dans le domaine de l'éducation : nous avons consacré l'essentiel de nos ressources à une expansion quantitative et linéaire fondée sur l'accroissement des investissements en fonction de la demande sans nous soucier suffisamment de l'adaptation des formations aux traditions culturelles, aux modes de vie et aux perspectives économiques et sociales de nos différents pays. L'éducation, dont le développement semblait, il n'y a guère, l'une des conditions premières d'un progrès économique et social harmonieux, apparaît aujourd'hui à beaucoup comme un facteur de déséquilibre dans nos sociétés. Je n'insisterai pas sur les déperditions constatées à tous les niveaux de l'école et de l'université et sur la difficulté d'offrir à nos diplômés, souvent longtemps et coûteusement formés, des débouchés à la mesure de leur qualification. Cette situation, dans laquelle nos systèmes d'éducation prélèvent d'importantes ressources sur l'économie et mobilisent beaucoup d'énergies sociales sans contribuer suffisamment à résoudre les problèmes immédiats posés par le développement, nous invite à réfléchir attentivement aux rapports de l'éducation et de l'économie.

Il ne s'agit nullement de mettre l'école ou l'université au service de la croissance, mais de les rendre à leur mission essentielle, de réconcilier les légitimes aspirations individuelles et la satisfaction des besoins collectifs au service du développement harmonieux de nos sociétés.

De telles questions sont débattues dans d'autres enceintes. Qu'elles le soient également dans la nôtre me paraît encore une fois hautement significatif de l'importance que nous attachons pour les résoudre à la coopération que nous avons instituée entre nous et à laquelle mon département s'honore d'être associé. En dernier ressort, les déterminations et les décisions touchant la réforme de nos systèmes d'éducation et la mise en œuvre des innovations nécessaires se situent au niveau des stratégies nationales. Si j'ai cru devoir évoquer quel-

ques uns des grands problèmes proposés à notre examen, ce n'est certes pas pour marquer une préférence en faveur de l'une ou l'autre des options politiques qu'il appartient à chacun d'entre nous de prendre en fonction de la situation de son pays, mais pour rappeler l'importance que revêt à mes yeux, dans un monde où nous dépendons toujours plus étroitement les uns des autres, une large concertation sur la recherche de formes d'éducation mieux adaptées à l'attente des jeunes générations comme aux réalités qu'elles auront demain à affronter.

Vacances scolaires pour l'année 1973-1974

UN arrêté publié au *Journal officiel* du 30 mai 1973 fixe les dates des congés scolaires pour l'année 1973-1974.

L'innovation porte essentiellement sur les vacances de Pâques. Afin d'assurer un meilleur équilibre entre les durées des second et troisième trimestres scolaires, il a paru souhaitable de dissocier les vacances de la fin de trimestre de la fête religieuse de Pâques, lorsque celle-ci est trop tardive.

Ainsi, en 1974, la fête de Pâques étant fixée au 14 avril, les vacances de printemps auront lieu du vendredi 22 mars après la classe au jeudi 4 avril au matin. Cependant, pour respecter la tradition religieuse, un congé complémentaire s'ajoutera à ces vacances du vendredi 12 avril après la classe au mardi 16 au matin. Ainsi les élèves et les enseignants bénéficieront-ils, comme les années précédentes, d'un total de quinze jours de congé.

Il faut également remarquer le double souci qui a présidé au choix des dates de début et de fin des divers congés : d'une part, permettre aux familles de bénéficier le plus souvent possible de la liberté d'un week-end pour accompagner leurs enfants sur les lieux de leurs vacances ou les en ramener, d'autre part, ne pas méconnaître les vœux du ministre de l'Intérieur et du ministre des Transports, qui souhaitent éviter un accroissement des encombrements ferroviaires, et surtout routiers (donc limiter, dans une certaine mesure, les risques d'accidents), en dissociant dans certains cas les dates limites des vacances de celles des fins de semaines.

Comme au cours des deux années scolaires précédentes, quatre demi-journées consécutives ou non pourront être accordées au cours de l'année. Les dates en seront fixées par les chefs d'établissement après avis du conseil d'administration dans le second degré, ou par les inspecteurs départementaux de l'Éducation nationale dans le premier degré.

La pré-rentrée aura lieu le mardi 11 septembre 1973 au matin pour les maîtres de l'enseignement secondaire, et le mercredi 12 septembre au matin pour ceux de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire. Les élèves de tous les ordres d'enseignement rentreront le jeudi 13 septembre au matin.

Le calendrier des congés de l'année scolaire 1973-1974 est ainsi fixé :

Congé de la Toussaint	: du mardi 30 octobre après la classe au lundi 5 novembre au matin
Vacances de Noël	: du vendredi 21 décembre après la classe au jeudi 3 janvier au matin
Congé de février	
Zone A (1)	: du samedi 2 février après la classe au lundi 11 février au matin
Zone B (2)	: du samedi 9 février après la classe au lundi 18 février au matin
Zone C (3)	: du samedi 16 février après la classe au lundi 25 février au matin
Vacances de Pâques	: du vendredi 22 mars après la classe au jeudi 4 avril au matin et du vendredi 12 avril après la classe au mardi 16 avril au matin
Grandes vacances	: du samedi 29 juin après la classe au lundi 16 septembre au matin pour les élèves de tous les ordres d'enseignement.

(1) Zone A : académies d'Aix-en-Provence, Amiens, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Lille, Lyon, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Rennes, Rouen, Toulouse.

(2) Zone B : académies de Créteil, Paris, Versailles.

(3) Zone C : académies de Besançon, Dijon, Grenoble, Limoges, Montpellier, Poitiers, Reims, Strasbourg.

Ces thèmes, sur lesquels nous avons décidé de réfléchir en commun donnent toute la mesure de l'ampleur des tâches qui nous attendent.

La "semaine nouvelle"

à Niort

UNE expérience originale a été lancée à la rentrée de 1971 à Niort (Deux-Sèvres). Une nouvelle organisation de la semaine était proposée. Cette tentative, qui se poursuit à l'heure actuelle, comporte deux volets : le report du congé du jeudi au mercredi, d'une part, la suppression des cours du samedi matin et le report de ceux-ci au mercredi matin, d'autre part.

La première des deux modifications apportées à la semaine scolaire traditionnelle a été étendue à l'ensemble des établissements scolaires à la rentrée de 1972 : le mercredi a remplacé le jeudi comme jour de repos du milieu de la semaine. La suppression en 1969 de la classe du samedi après-midi dans l'enseignement pré-scolaire et élémentaire conduisait naturellement à un nouvel équilibre dans l'alternance des journées de travail et de repos.

En revanche, la suppression des cours du samedi, qui permet un repos de deux jours en fin de semaine, est restée pour l'instant un cas isolé, dans la forme systématique, étendue à toute une ville, qu'elle a prise à Niort. Il n'est pas sans intérêt cependant, en raison des aspects positifs qu'elle présente, de faire le point d'une expérience qui compte déjà deux années d'existence.

Dans le courant du second trimestre de 1972, une consultation générale des familles a été organisée par le maire de Niort dont les résultats constituent un élément important du bilan que nous nous proposons de faire ici.

Sur 6 623 bulletins exploitables il y avait :

- 4 533 avis favorables,
- 1 642 avis réservés,
- 488 avis défavorables.

Ainsi plus des deux tiers des familles étaient satisfaites de l'expérience.

Autre constatation : le cap des *examens* a été franchi en fin d'année sans modification aucune. Les résultats obtenus au BEPC et au baccalauréat sont comparables à ceux des années précédentes.

Les éléments qui permettraient d'évaluer avec précision les conséquences du

point de vue de la *santé des élèves* (surmenage et fatigabilité) ne sont pas encore réunis. Suivant l'opinion d'un médecin scolaire, on n'a pas observé de changement au cours de la première année d'expérimentation. Le même médecin se proposait d'effectuer une enquête comparative entre une classe située à Niort et une classe extérieure à la ville. Il sera intéressant de connaître les résultats de cette étude.

Au niveau des établissements, aucune réaction, de quelque ordre que ce soit, n'a été enregistrée dans l'enseignement pré-élémentaire, l'enseignement élémentaire et le premier cycle du second degré. Des difficultés ont surgi dans le second cycle du second degré pour l'établissement des emplois du temps, mais il y a été remédié dès la seconde année d'expérimentation. Il faut noter encore que la position des professeurs a été plus nuancée, au début tout au moins, que celle des parents d'élèves. Mais il semble que le corps enseignant soit maintenant, dans sa grande majorité, favorable à l'expérience.

Si l'on abandonne le point de vue proprement scolaire — où la modification de l'organisation de la semaine a été adoptée mais sans qu'il y ait eu de retentissement profond sur le plan de la pédagogie — des aspects très nouveaux et positifs apparaissent.

L'expérience a accentué un nouveau mode de vie.

Niort est la capitale du tertiaire avec 5 000 emplois dans les mutuelles. C'est un centre urbain où la plupart des femmes travaillent, la cité où l'on vit, depuis de nombreuses années déjà, sur le rythme de la journée continue. L'expérience tentée rééquilibre le domaine scolaire et son environnement. Aussi les enquêtes menées auprès des ouvrières et des employées furent-elles très positives. Chacune insiste en particulier sur le repos, en rythme parallèle, le samedi matin, de la mère et des enfants. Les libertés du week-end ont permis un renforcement de l'unité familiale.

Elle a été aussi un exemple type de participation sur le plan économique et social.

Ainsi se sont associés au débat parfois passionné qu'elle a suscité toutes les familles politiques, spirituelles et philosophiques, tous les groupements qu'ils soient familiaux, syndicaux, médicaux, sportifs, sociaux, universitaires.

L'expérience a bénéficié, d'autre part, de la bienveillance des autorités locales. La garde des enfants, par exemple, n'a posé aucun problème, car la municipalité de Niort, avec l'accord du préfet, a fourni un grand effort dans ce domaine : elle a créé de nombreux centres aérés (140).

Si elle n'a pas suscité d'émule (ville, département ou académie) l'expérience de Niort marque un jalon dans les recherches entreprises pour une meilleure adaptation de l'Ecole aux exigences de la vie contemporaine.

L'opinion publique a été sensibilisée. Il y a eu prise de conscience des efforts fournis par l'Education nationale pour harmoniser la vie scolaire et l'environnement, pour renforcer l'unité familiale si nécessaire à l'enfant comme à l'adolescent et permettre aux parents de mieux assumer leurs responsabilités. Si tous les participants n'ont pas eu une vue globale des problèmes posés, il y a eu, du moins, réflexion sur une expérience menée en commun, approche d'un nouveau mode de vie familiale, rompant avec certaines habitudes, sans préjudice des études entreprises.

Instruction et éducation dans l'enseignement d'aujourd'hui

Le compte rendu des Journées d'études organisées au CIEP de Sèvres en octobre 1972 par l'Association amicale des inspecteurs généraux de l'Instruction publique sur le thème « Instruction et éducation dans l'enseignement d'aujourd'hui » est publié par le Centre régional de recherche et de documentation pédagogiques de l'académie, allée de la Citadelle, 34064 Montpellier - Cedex.

Libeller le titre de paiement (25 F + 2 F de frais d'envoi au nom de :

M. l'agent comptable du CRDP
CCP 52.34.35 Montpellier.

en portant au verso la mention « Journées d'octobre 1972 ».

La formation des techniciens supérieurs

DANS toutes les économies modernes, il est essentiel qu'à côté des cadres supérieurs existent, aussi bien dans le secteur secondaire que dans le secteur tertiaire, des cadres moyens ayant reçu une formation appropriée d'une durée d'environ deux années au-delà de la fin des études secondaires.

Une formation appropriée des cadres moyens

Pendant longtemps en France les fonctions de cadre moyen furent assurées soit par des élèves brevetés des écoles nationales professionnelles (ENP), soit par des étudiants qui n'avaient pas réussi à achever des études longues, soit encore par des personnels de niveau inférieur bénéficiant d'une promotion professionnelle, notamment par la voie du brevet professionnel.

Cette situation était peu satisfaisante dans son principe, et risquait même de devenir très grave compte tenu des besoins de plus en plus importants de l'économie en cadres de niveau III. Aussi, pour y remédier, furent créés par le décret 59-57 du 6 janvier 1959 les brevets de techniciens supérieurs (BTS), dans le but de former des cadres moyens se situant entre le technicien et l'ingénieur : les techniciens supérieurs. Les mesures d'application du décret de 1959 ont été définies par le décret 62-216 du 26 février 1962 (1).

C'est pour répondre à la même demande en cadres de niveau III que furent créés en 1966 les instituts universitaires de technologie (IUT), dont les caractéristiques diffèrent cependant très sensiblement de celles des sections des lycées techniques préparant au BTS.

Les sections préparatoires aux BTS

Les techniciens supérieurs sont formés

en deux ans dans les sections de techniciens supérieurs fonctionnant dans les lycées techniques.

L'admission dans ces sections est ouverte tout naturellement aux titulaires du brevet de technicien ; les bacheliers, et par priorité les bacheliers techniciens, y peuvent être admis après avis du conseil des professeurs.

Ainsi que le stipule l'article 35 du décret du 6 janvier 1959, l'enseignement qui y est dispensé « est sanctionné par le titre de technicien supérieur breveté, avec mention de la spécialité », l'examen couronnant une connaissance pratique et complète des techniques relatives à des spécialités.

Le technicien supérieur doit en effet pouvoir entrer immédiatement dans la vie active. Sa spécialisation professionnelle le rend capable, à l'instar de l'ouvrier qualifié, d'exécuter éventuellement des tâches précises mais ses connaissances techniques plus larges le prédisposent surtout au contrôle du travail : prévoir un planning de fabrication, étudier un cycle d'usinage, contrôler une fabrication en qualité et en quantité.

Cette formation exactement adaptée à l'emploi est la caractéristique essentielle des sections de techniciens supérieurs et les distingue très nettement des instituts universitaires de technologie. Elle permet aussi à ces sections, toutes fort spécialisées, d'avoir des effectifs restreints.

Sections de techniciens supérieurs et instituts universitaires de technologie

Quand intervint en 1966 la création des IUT, la formation dispensée dans les sections de techniciens supérieurs semblait appelée à disparaître au profit de celle que donnaient les IUT. Cette orientation pouvait paraître fort naturelle puisque ces deux formations, très

proches par leur contenu et conduisant l'une et l'autre à des emplois de niveau III, risquaient de se concurrencer.

Or le VI^e Plan prévoit le maintien des sections de techniciens supérieurs à côté du développement des IUT. Trois raisons fondamentales expliquent cette politique :

- Les sections de techniciens supérieurs dispensent une formation nettement plus spécialisée que les sections des IUT, à l'issue desquelles les étudiants doivent acquérir un supplément de formation pour pouvoir entrer dans la vie active. Les BTS conduisent par contre à des emplois eux-mêmes très spécialisés. C'est dire que les étudiants des sections de techniciens supérieurs et des IUT poursuivent des buts très différents. Il s'agit donc de deux voies qui, loin de se concurrencer, attirent au contraire à l'enseignement technique des jeunes gens dont les motivations ne sont pas identiques : à des aspirations différentes doivent correspondre des filières différentes.

Un exemple est propre à montrer cette différence entre les deux formations : il arrive qu'un DUT (diplôme universitaire de technologie qui consacre les deux années d'études en IUT) recouvre plusieurs BTS : ainsi le DUT génie civil recouvre le BTS adjoint technique des entreprises du bâtiment, le BTS adjoint technique d'entreprise de travaux publics et le BTS études de prix du bâtiment.

- La formation qui mène au BTS est pour nombre de jeunes gens une formation très logique : ils possèdent soit un brevet de technicien, soit un baccalauréat technique, et vont souvent poursuivre leur formation dans la même spécialité, au sein du même lycée technique.

- S'agissant de formations très spécialisées, l'implantation des sections de techniciens supérieurs est nécessairement plus dispersée et plus souple que celle des instituts universitaires de technologie ; trois cas peuvent se présenter :

— la formation est trop spécialisée et correspond à des besoins quantitatifs trop peu importants pour pouvoir être organisée dans le cadre d'un IUT ;

— elle exige un équipement très particulier qui ne peut se trouver que dans un lycée technique ;

— l'implantation d'une section très spécialisée de techniciens supérieurs peut se justifier dans une ville où il serait difficile que fonctionne un IUT.

En définitive, parce que les formations qu'elles dispensent n'exigent pas les mêmes moyens et ne répondent pas aux mêmes finalités, tout en conduisant à des emplois de même niveau, *les sections de techniciens supérieurs et celles des IUT peuvent difficilement faire double emploi.*

De toute façon, *des réunions de coordination* BTS-IUT ont lieu régulièrement, de manière à éviter cet inconvénient. Mais en général la fermeture de certaines sections préparatoires au BTS pouvant faire double emploi avec celles de nou-

veaux IUT est et sera sans doute compensée par l'ouverture d'autres sections, répondant notamment à des besoins locaux, qui ne justifient pas la présence d'un IUT.

Ainsi s'explique la politique de main-

tien des sections préparatoires aux BTS. Cette politique s'inscrit d'ailleurs dans le cadre plus large de *la politique de l'emploi* visant à satisfaire les besoins de plus en plus grands de l'économie en cadres moyens de niveau III.

Les différents BTS

Programmes, horaires et examens

Etant donné le caractère spécialisé de chaque BTS, les programmes, les horaires et les conditions d'examen varient sensiblement selon les spécialités. C'est ainsi que l'article 35 du décret du 6 janvier 1959 précise que chaque section « a un programme approprié à la spécialité qu'elle enseigne » ; certes le ministère de l'Education nationale exige que chaque BTS comporte un minimum

d'enseignement général (français et mathématiques) ; mais cet enseignement général lui-même prend chaque fois une physionomie différente adaptée au contenu de la formation ; il peut le cas échéant être poussé à un niveau relativement élevé. Quant aux matières proprement techniques nécessaires pour l'obtention d'un BTS, elles sont définies par les différentes professions.

Les *horaires* hebdomadaires peuvent atteindre quarante heures lorsqu'il s'agit

Les BTS existants

Une soixantaine de BTS (dont neuf viennent d'être créés en 1972) s'offrent au choix des jeunes gens qui optent pour cette filière. En voici la liste complète :

Groupe métallurgie

- Electrotechnique (options : construction et équipement ; production de l'électricité ; transport et distribution de l'électricité ; contrôle électrique).
- Bureau d'études (construction mécanique).
- Micromécanique.
- Professions technico-commerciales des industries des métaux (métallurgie, construction mécanique, électricité).
- Fabrications mécaniques.
- Constructions navales (options : machines, coque, armement).
- Froid et climatisation.
- Traitements thermiques et métallurgie.
- Electronicien
- Moteurs à combustion interne.
- Fonderie en moules métalliques.
- Fabrication en chaudronnerie, tuyauterie industrielle.
- Forge et estampage.
- Fonderie
- Mécanique automatisée.

Groupe bâtiment et travaux publics

- Adjoint technique des entreprises du bâtiment.
- Adjoint technique d'entreprises de travaux publics.
- Métiers du bâtiment (options : couverture plomberie, installations

sanitaires ; installations thermiques).

- Etudes de prix du bâtiment.

Groupe céramique

- Industries céramiques.

Groupe industries textiles

- Blanchiment, teinture, impression, apprêts.
- Fabrications textiles (options : filature ; tissage ; bonneterie).

Groupe industries chimiques

- Chimiste.
- Physicien
- Transformation des matières plastiques.
- Analyses biologiques.
- Contrôle industriel et régulation automatique.
- Biochimiste.

Groupe photographie

- Photographie.

Groupe cinéma

- Cinématographie (options : image cinématographique ; son et reproduction sonore).

Groupe distribution, commerce extérieur, publicité

- Commerce international.
- Comptabilité et gestion d'entreprise.
- Secrétariat (options : secrétariat de direction, secrétariat trilingue).
- Traducteur commercial (mention complémentaire ; interprète).

— Traitement de l'information.

— Publicité.

— Distribution, commerce et gestion commerciale.

Groupe tourisme

- Tourisme (options : techniques de production et de vente ; accueil ; administration et aménagement).

Groupe hôtellerie

- Gestion hôtelière.

Groupe divers

- Diététique.
- Opticien lunetier.
- Instruments d'optique et de précision.
- Assistant d'ingénieur.
- Géologue prospecteur.
- Conseillère ménagère.
- Esthétique industrielle.
- Economie sociale familiale.
- Diplôme supérieur de concepteur graphique.
- Contrôle des rayonnements ionisants et application des techniques de protection (délivré par l'Institut national des sciences techniques nucléaires de Saclay).
- Meunier.
- Prothésiste orthésiste
- Création publicitaire.
- Industries graphiques.
- Architecture intérieure et de modèles (options : création ; fabrication ; agencement).
- Plasticien (options : volume ; surface).
- Conseiller de mode-styliste.
- Créateur en art céramique.

de spécialités du secteur industriel (forge, estampage, fonderie, chaudronnerie et tuyauterie industrielle) avec une part prépondérante de l'horaire accordée aux travaux pratiques et séances d'ateliers ; les cours techniques peuvent occuper trois fois plus d'heures que la formation générale.

Enfin, si un arrêté du 21 janvier 1969 donne un cadre de modalités générales pour l'examen, son article 6 stipule que « des annexes fixeront pour chaque brevet de technicien supérieur la liste, la nature, la durée et le coefficient des épreuves ».

Statistiques et perspectives

Cette vitalité est d'ailleurs confirmée par les statistiques comme par les perspectives concernant les sections préparatoires aux BTS, et cela du point de vue de la progression des effectifs, du nombre des diplômés, des débouchés qui leur sont offerts et des projets de nouvelles spécialités.

Les effectifs, les diplômés

En 1971-1972, le chiffre total des élèves en sections de techniciens supérieurs de l'enseignement public était de 21 100. Il est, pour l'année scolaire 1972-1973, de 21 743, selon les dernières estimations.

La croissance annuelle est en moyenne de l'ordre de 700 élèves. Si cette tendance se maintient, on peut envisager en 1975 environ 30 000 élèves, compte tenu des sections fonctionnant dans le secteur privé.

D'après une récente étude publiée par le Service central des statistiques et des sondages du ministère de l'Éducation nationale, sur 100 étudiants entrant en sections de techniciens supérieurs publiques, 70 sortent munis d'un BTS, ce qui donne environ 10 000 diplômés par an.

Ces chiffres sont tout à fait satisfaisants, en regard des besoins de recrutement en personnels de niveau III.

Les débouchés

Les techniciens supérieurs ont leur place dans tous les services de l'entreprise : services de conception et d'études générales, services de fabrication, services commerciaux (approvisionnement et ventes), services de personnel ou administratifs. Grâce à leur formation très spécialisée, ils sont connus et appréciés

Il s'agit bien d'une formation conduisant à une spécialisation technique très poussée dans une profession. Dès lors on comprend qu'il existe un nombre élevé de spécialités de BTS.

Ces spécialités nombreuses et variées qui recouvrent l'ensemble des activités de notre temps dans les secteurs secondaire et tertiaire, témoignent de l'adaptation de la filière des BTS aux réalités contemporaines. Leur souplesse (c'est-à-dire la possibilité constante qu'il y a de les modifier, voire de les supprimer, mais aussi la possibilité d'en créer de nouvelles) est la garantie de leur vitalité.

aussi bien dans les branches d'activité : administration et gestion, secteur artisanal, services, etc.

Le titre de technicien supérieur est d'ailleurs exigé en application de la réglementation en vigueur pour l'exercice de certaines professions, et notamment celles qui touchent au domaine de la santé. C'est le cas des opticiens lunetiers. Il se peut qu'il en soit de même dans les prochaines années pour la profession de prothésiste orthésiste.

Aussi, *devenir technicien supérieur est une promotion intéressante* pour un technicien ou un bachelier : c'est pour lui la garantie d'obtenir rapidement un emploi de cadre.

Par ailleurs, *une nouvelle perspective*, que le ministère de l'Éducation nationale étudie actuellement, va s'offrir prochainement aux techniciens supérieurs : *après trois ans de vie professionnelle et un an de formation, ils pourront devenir ingénieurs.*

Les projets de nouveaux BTS

L'élément le plus prometteur pour l'avenir des BTS réside sans doute dans le fait que c'est là *un des secteurs où la demande des organisations professionnelles est la plus importante* : les commissions nationales professionnelles sont régulièrement saisies de propositions pour la création de nouveaux BTS.

C'est ainsi que le BTS industries du cuir vient d'être créé par un arrêté du 27 mars 1973.

C'est ainsi que trois BTS viennent d'être mis au point et sont en instance de publication : industries céréalières, industries du bois, industries de l'habillement.

C'est ainsi que deux BTS sont actuellement à l'étude : arts appliqués, podothésiste.

C'est ainsi que l'institution d'autres BTS est demandée : BTS esthétique cosmétique, BTS fiscalité, BTS animateur de surfaces de vente, etc. *Cette demande devrait d'ailleurs s'accroître, compte tenu de l'évolution économique et sociale qui fait apparaître constamment des besoins nouveaux.*

L'inscription des BTS dans les conventions collectives

L'inscription des BTS dans les conventions collectives constitue une revendication fréquente et certes légitime.

A cette revendication répond l'article 13 de la loi d'orientation de l'enseignement technologique, dont les dispositions ont pris effet depuis le 1er janvier 1973. Cette inscription désormais possible « à condition que les diplômés aient été créés depuis plus d'un an » dépend de l'action des techniciens supérieurs eux-mêmes et de leurs organisations représentatives qui doivent demander à cet effet la réunion de la commission mixte.

L'avenir des techniciens supérieurs est, on le voit, exempt d'inquiétudes. Leur existence se révèle primordiale, à une époque où l'enseignement technique trouve enfin la place qui lui revient, place qui ne répond pas seulement à des considérations économiques et sociales, mais aussi à la reconnaissance de la valeur culturelle de la formation technique qui est l'atout essentiel dans l'avènement d'un humanisme moderne.

Le technicien supérieur, instruit de toutes les exigences et de tous les problèmes de sa spécialité, est assurément un élément de qualité dans l'édifice renouvelé de la formation technologique, dès lors que les cadres moyens, particulièrement indispensables dans un pays moderne sont tenus à toujours plus de rigueur et de précision dans des travaux et des contrôles de plus en plus fins, leur action s'intégrant à des ensembles toujours plus élaborés et plus complexes.

(1) Il faut cependant noter que des brevets de technicien avaient été créés en 1952 et les établissements techniques autorisés, par un décret de 1957, à ouvrir des sections de préparation à ces brevets qui furent pour la plupart reclassés brevets de techniciens supérieurs en application du décret du 26 février 1962.

Le décret de 1959, en même temps que les brevets de techniciens supérieurs (niveau III), créait les brevets de technicien (niveau IV) qu'il ne faut donc pas confondre avec les brevets de technicien type 1952. Certains des brevets de techniciens créés en 1959 furent remplacés à partir de 1969 par des baccalauréats de technicien.

(Voir page 1.)

NOUVELLE COLLECTION DE MATHÉMATIQUES "SÉRIE OMEGA"

Mathématiques 1^{re} F

Manuel

G. Wicker

320 pages, 145 x 210, broché - parution septembre

Initiation à la géométrie descriptive et à la géométrie

cotée 1^{re} F4

E. Peres

64 pages, 145 x 210, broché - en préparation

Mathématiques 1^{re} G

Manuel

G. Wicker

256 pages, 145 x 210, broché - en préparation

Mathématiques classes terminales G

G. Wicker, J. L. Boursin

224 pages, 145 x 210, broché..... 15 F

La mathématique aux C.A.P. commerciaux 1^{re} année

J. Poirier

288 pages, 160 x 220, cartonné - parution septembre

La mathématique aux B.E.P. commerciaux 1^{re} année

Bourgeon

300 pages, 160 x 220, cartonné - parution septembre

La mathématique aux C.A.P. industriels 1^{re} année

J. F. Rapin et M. L. Moretti

300 pages, 160 x 220, cartonné - parution octobre

La mathématique aux B.E.P. industriels 1^{re} année

300 pages, 160 x 220, cartonné - en préparation

ENSEIGNEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL

Droit du travail et de la Sécurité sociale

2^e année B.E.P. commerciaux

M. Rideau

200 pages, 160 x 250

Droit commercial Terminales G

C. Dupouy

240 pages, 160 x 250

Travaux dirigés de droit commercial Terminales G

C. Dupouy

96 pages, 210 x 270

Techniques commerciales classes terminales G 3

Tome II - La publicité - La réglementation économique -

Le commerce extérieur

C. Buttin

432 pages, 160 x 250, broché..... 27 F

Solutions d'exercices du cours de techniques quanti-

tatives de gestion de J. Poly et C. Raulet Classes

terminales G 2

C. Raulet

Tome I - gestion prévisionnelle - gestion des sociétés

commerciales

160 pages, 160 x 250, broché..... 16 F

Tome II - analyse comptable - statistique appliquée

144 pages, 160 x 250, broché..... 16 F

Travaux pratiques d'organisation des entreprises

1^{re} année des B.E.P. commerciaux

J.C. Martinez

104 pages, 210 x 270 - parution juillet

Initiation à la comptabilité

Les opérations commerciales : (les documents et leur enregistrement)

1^{re} année des B.E.P. commerciaux : options : sténo-dactylographe-correspondancier et commerce

A. Rapin

272 pages, 160 x 250, broché..... 20 F

Solutions d'exercices de l'Initiation à la comptabilité

de A. Rapin

1^{re} année B.E.P. commerciaux

M. Rideau, J. Touzet

128 pages, 160 x 250 - parution septembre

BORDAS-DUNOD 24-26, boulevard de l'Hôpital - 75005 Paris

PIERRES & MINÉRAUX
du MONDE ENTIER



les MERVEILLES de la NATURE

EXPOSITION VENTE

ORGANISÉE par des COLLECTIONNEURS

DU 7 JUILLET AU 27 AOUT 1973 A LA

carrière du moulin de bothoa

22 st-gelven : FERME LE JEUDI

la craie aussi propre
qu'un crayon!



grâce
à son enrobage
spécial
(nouvelle formule)
vous pouvez saisir
la craie
omyacolor®
à pleine main
et garder les doigts
propres et nets
même après plusieurs heures
de cours!

Bon à découper et à faire parvenir à OMYACOLOR St-Germain-la-Ville 51240 La Chaussée-sur-Marne - ou à remettre à votre fournisseur habituel. Veuillez me faire parvenir un échantillon de votre craie OMYACOLOR.

Nom

Adresse

Etablissement scolaire

Une relecture de Molière



Un entretien
avec
Jean-Paul
Roussillon

DEUX Arnolphe, deux Horace, pour une seule Agnès, ce n'est que la première originalité de *L'Ecole des femmes* que la Comédie-Française vient de présenter, dans une mise en scène de Jean-Paul Roussillon. Celui-ci s'en explique ainsi :

« Il faudrait pour bien faire, si c'était possible techniquement, que tous les rôles, du plus petit au plus grand, soient doublés, ou même triplés ou quadruplés... »

Ainsi, évidemment on évite tous risques de maladies ou de défaillance, mais en même temps on double le travail, du metteur en scène, des interprètes... et des costumiers ! C'est là sans doute un luxe que seule la Comédie-Française peut se permettre.

Sans que le metteur en scène les y ait obligés, chaque comédien a vu répéter son alter ego. Cette confrontation — comme devant un miroir —, Jean-Paul Roussillon la juge très constructive. De la salle on voit « autre chose » que sur scène, on apprend davantage, on comprend mieux, on se rend davantage compte des difficultés... Mais le résultat ? Ce sont finalement deux éclairages un peu différents, encore que convergents, sur deux personnages identiques. C'est la preuve par deux de la richesse d'une œuvre.

Mais il faut demander au metteur en scène — qui connaît sur le bout du doigt son *Ecole des femmes* (il a vu maintes présentations différentes, il l'a jouée lui-même, et dans des mises en scène différentes...) — pourquoi il a, après un petit temps de réflexion, accepté à son tour de la monter.

« Pourquoi remonter une pièce si on

n'a pas l'impression d'amener une petite goutte à un travail déjà fait ? J'ai pensé que l'on pouvait davantage marquer la transformation d'Arnolphe et d'Agnès. D'une façon visuelle d'abord. L'apparence d'Arnolphe est au début extrêmement stricte, il est l'image de la raideur, de la respectabilité, et il finit en chemise, sans perruque. De même, la petite fille devait sous nos yeux, par ses changements de costume, devenir peu à peu une femme. »

Ce que Jean-Paul Roussillon ne dit pas, mais il faut le préciser, c'est que les modifications d'apparence ne seraient rien sans le jeu des acteurs. La « métamorphose » d'Agnès est une réussite prodigieuse. Sans jamais être « bête », sans jamais « jouer » les petites filles, Isabelle Adjani est, au départ, cette fraîcheur apeurée, avec des grâces encore un peu maladroitement, une spontanéité encore timide, mais qui ne demande qu'à exploser. Il faut la voir sortir pour la « belle promenade » de sa maison-cachot (1), ceinte de hauts murs, découvrant le « dehors », émerveillée, dansante, mais en croyant encore à peine à cette liberté... Il faut entendre son premier récit de sa rencontre avec Horace. C'est le même émerveillement — incompréhensible — devant une aventure à quoi rien ne la préparait.

C'est peu de dire qu'elle est ici la pureté, la naïveté mêmes, elle est la vie qui brusquement s'échappe et se justifie. Il faudrait tout dire d'elle. Elle sera aussi bien le petit animal traqué, terrifié par la lecture qu'elle fait des « Maximes du mariage », et l'amoureuse qui trouvera tout naturellement la force de ne pas mentir et d'affronter son persécuteur, de raisonner contre lui (« la belle raisonneuse » dit Arnolphe), de crier son amour. Et de le crier avec un



Deux Arnolphe : ci-contre, Michel Aumont -
ci-dessus, Pierre Dux

Bernard

Une Agnès : Isabelle Adjani

désespoir qui la déchire. Oh ! non, elle n'était pas « idiote », simplement elle ne savait pas ce qu'elle était. Et quand elle l'apprend, elle naît enfin à sa vie de femme. On dira peut-être que Molière n'en avait pas voulu tant. Pourtant, le texte est là. Dit par Isabelle Adjani il devient bouleversant. C'est la surprise, merveilleuse et tragique, de l'amour.

Et Arnolphe ? Par une assez curieuse coïncidence, aussi bien le *Journal de la Comédie-Française* qu'un excellent petit ouvrage de Raymond Laubreaux (2) supposent que ce quadragénaire rigide a dû avoir une jeunesse assez tumultueuse. « Il a certainement défait des ménages, provoqué des drames, tenté par tous les moyens de semer la discorde chez les voisins » (3). Dans ses portraits d'épouses infidèles « il... met trop de passion pour qu'on ne suppose pas aisément que nombre de maris trompés l'ont été par ses soins » dit Raymond Laubreaux.

« Il n'y a pas de doute, précise Jean-Paul Roussillon ; pour arriver à préméditer une telle chose, il a dû se passer quelque chose dans sa vie, et peut-être a-t-il fait cocu beaucoup d'autres maris, mais peut-être aussi y a-t-il une autre explication. En tout cas, il n'était pas « Arnolphe » à sa naissance. Et après la pièce, cela m'étonnerait qu'il redevienne ce qu'il a été — un être monstrueux, odieux, terrifiant. Peut-être deviendra-t-il un Chrysale, peut-être deviendra-t-il fou... Mais en se dépouillant de sa carcasse, il se découvre aussi, il commence à éprouver des sensations humaines, il cesse d'être une statue, un homme sûr de lui, il va tomber dans une inquiétude permanente... »

De cette évolution, la double interpré-

tation donne deux images. Pierre Dux exprime, lui aussi merveilleusement, cette déchéance de l'homme et ce déchirement. Si Michel Aumont qui est, et qui fait, moins âgé, est peut-être plus impressionnant dans les premières scènes, si de même son projet — qui ne peut être d'un « barbon » — paraît plus vraisemblable, Pierre Dux, à la fin, quand il veut à tout prix et de force se faire aimer, est plus effrayant, plus répugnant même, et par là plus pitoyable. Mais il serait injuste de donner à l'un ou à l'autre une préférence. Chacun est cet Arnolphe qu'a voulu Jean-Paul Roussillon... et qu'il a comparé à... Hitler.

« Oui, bien sûr, mais comprenez-moi. J'imagine assez bien Hitler commençant à dire : « Il ne faut plus de Juifs ; il faut tous les tuer ! » Autour de lui, les gens ont d'abord dit « non » et puis petit à petit... c'est arrivé. Arnolphe a dit : « J'ai éduqué une petite fille pour la rendre idiote... je vous invite à souper, vous allez voir ce que cela donne ! » On a dit, également, d'abord « non ». Mais supposez que l'expérience dure un mois, un an, et qu'elle réussisse. Dans toute la ville, on l'imiterait, et il y aurait une autre ville, et le monde entier. C'est en ce sens que la pièce est monstrueuse. Parce que, pour beaucoup d'hommes, la femme est un objet... »

— Vous pensez que, chez tout homme, il y a un Arnolphe en puissance ?

Je crois bien, en tout cas, que, pour certains spectateurs, les « Maximes du mariage » ne seraient pas si mauvaises... Si la mésaventure d'Arnolphe n'était pas intervenue aussi vite, cela aurait pu prendre des proportions considérables... Les femmes n'auraient plus eu qu'à se révolter ou à tomber dans un

esclavage total ! Bien sûr, ce n'est pas tout à fait Hitler... mais ne peut-on pas faire le rapprochement ? »

On peut évidemment se demander, avec une telle appréhension du personnage et de la situation, si cette *Ecole des femmes* reste une « comédie », si elle fait rire en un mot.

« Je n'ai pas pensé du tout au rire, ni à autre chose » dit Jean-Paul Roussillon. Et il ajoute : « Cela dépend des soirs et des salles. Certaines fois, surtout quand c'est un public jeune, naïf, non blasé, il rit beaucoup. Mais il y a une certaine qualité de rire, un rire qu'on veut rattraper, un rire partagé... ce n'est pas un rire au premier degré... »

Il est vrai cependant, selon moi, que, plus que le comique de la pièce, encore qu'il ne soit pas absent, loin de là, de cette mise en scène, c'est l'extraordinaire émotion qui l'emporte peut-être. Elle est due, bien sûr, à Isabelle Adjani, mais aussi à ses deux Horaces, eux aussi différents : Michel Duchaussoy plus mûr, plus inquiet — il a peut-être lui aussi cru connaître l'amour mais le découvre enfin pour de bon —, Raymond Aquaviva plus romantique, plus naïf — lui, c'est vraiment son premier amour...

C'est dire qu'il faut voir ces « deux » *Ecole des femmes*. Il n'est pas sûr qu'on en ait vu d'aussi étonnantes depuis des années, et je gage qu'il faudra longtemps avant qu'on puisse les égaler.

Pierre-Bernard Marquet

(1) Le décor tournant, lui aussi un petit chef-d'œuvre, est de Jean Lemarquet.

(2) Molière. Seghers, Coll. « Théâtre de tous les temps », 176 p., 13,70 F.

(3) N° 18, avril 1973, article de Lucien Maillard.

Tendre allégorie

JOSEPH MAJAULT, dans un livre voué aux aveux : *Mythologie d'un homme moyen*, disait à petit bruit, il y a quelques années, ce qu'est pour lui écrire, et ce qu'est vivre. Le plaisir d'écrire — ce luxe — est partout présent dans son œuvre. Et, à ce plaisir, c'est aussi la bonté qui s'allie. Le mot « fraternel » s'inscrit en filigrane, d'un livre à l'autre, sur son papier. L'auteur aime ses personnages, quels qu'ils soient. Il aime son lecteur inconnu. La voix mesurée, l'émotion toujours dominée, on sent avec lui l'amitié.

Dans son dernier ouvrage, *Virginie ou le premier matin du monde* (1), l'amitié se fait tout à fait tendre. Car Virginie est un tout petit enfant, une vraiment toute petite fille. Virginie, la petite fille « ravie » et qui ravit son ravisseur, éblouit par son innocence et sa délicieuse gravité. Virginie est aussi, plus loin et plus profond, ce que pourrait être la femme : une attentive présence, et aussi une précieuse proie à enlever.

Car c'est d'un enlèvement qu'il s'agit ici.

Rien de trouble. Rien d'équivoque. Rien de vraiment inquiétant, à l'intimité rare qui s'établit entre la petite « victime » (très heureuse de son aventure toute pure) et le coupable qui l'emporte, riche d'un consentement tout spontané. Pourquoi vient-il, par un après-midi d'été, prendre la petite fille qui joue silencieuse dans un beau et grand jardin ? Il n'est pas de la race de ceux qui veulent tirer rançon d'un exploit aussi maigre. Que veut-il ? Un peu de compagnie, sans doute. Un interlocuteur, pour une fois, tout à fait sûr. Un interlocuteur dont le charme, absolu, n'est aucunement trafiqué. Charme ingénu, tout dénué d'intention, propre de toute arrière-pensée. Pour Virginie, chaque matin est vraiment « le premier du monde », et cette fraîcheur repose, et fait renaître l'homme las qui vient à elle comme vers la Grâce, refuge, pardon, consolation, promesse de salut.

Quelle aventure bizarre, n'est-ce pas, enlever à sa mère une belle petite fille toute confiante, qui dort avec une parfaite santé dans la voiture inconnue qui l'emmène vers une destination plus inconnue encore...

L'histoire de ce fait divers, il se pourrait bien qu'elle soit un roman initiatique.

L'équipée de Virginie n'est peut-être pas à lire au niveau de la simple anecdote. Il y a quelque chose de très mystérieux à ce consentement de la pureté qui ne dit « non » à personne, et se donne, en tout bien tout honneur, vraiment au « premier venu ». Il y a grandeur et profondeur, à cette allégorie : l'enfant veut bien donner la main (accorder sa main ?) à quiconque vient la chercher. Le cœur pur, bien sûr, c'est elle. Mais le cœur pur, c'est lui aussi, tout fourbu, tout endolori et malade comme il est, dès qu'il s'approche d'elle avec le respect, l'attente et l'attention qui conviennent à une telle rencontre.

La petite fille mal gardée par une jeune bonne étourdie n'a pas besoin de gardes du corps. Elle se garde fort bien soimême, rien qu'en étant ce qu'elle est : intouchable. C'est en vain que la mère devient folle d'inquiétude, en vain qu'on bat les buissons, en vain qu'on fouille le fond des eaux : la petite fille est ailleurs. Elle converse avec un homme malheureux, le console, et se consacre, pour le temps qu'il voudra, à sa peine, à ses regrets, à ses vieilles fatigues, à ses lourds souvenirs.

Tout cela n'est dit que de façon discrètement allusive. Majault est le pire ennemi de la déclamation, de la démonstration. Tout doucement, il éclaire jusqu'au tréfonds de leur secret les eaux les plus limpides. La vérité qui brille au cœur fermé d'une petite enfant, l'appel anxieux d'un homme rendu par elle à l'esprit perdu de l'enfance : rien de plus simple. Rien, non plus, qui soit plus essentiel.

Rassurons-nous : l'histoire finira bien. Pas question de laisser dégénérer la légende en drame vulgaire. La mère pourra pleurer de joie en serrant Virginie dans ses bras. Et l'homme fera panser ses plaies, là où des spécialistes savent comment les panser. Retour à la vie. Ou, peut-être, naissance : accession à la seconde vie, la vraie, celle qui vient après la traversée dangereuse des enfers.

Ce très beau livre est de ceux qui ouvrent les portes : peut-être ces « portes d'ivoire et de corne » que Nerval s'est plu à pousser. Les choses les plus importantes sont celles qui se disent à voix basse.

Josane Duranteau

(1) Laffont, 248 p., 24 F.

Dans la et la d

IL l'a prouvé dans *l'Homme qui tua la peur*, dans *l'Insurgé*, dans *Les Feux de l'été*, dans *Le Bruit et la fureur*, Martin Ritt connaît bien les décors du Sud, et il connaît bien les Noirs. Il en fournit une fois de plus la preuve dans le film bouleversant qui vient de nous être révélé : *Sounder*.

Sounder, c'est le chien d'une famille de Noirs dans la Louisiane, vers 1930 ; plus exactement, le chien de David, l'aîné des trois enfants. Il jouera son rôle dans cette histoire, un peu comme le confident, le messager ou le chœur dans une tragédie. Mais avant d'être une tragédie, *Sounder* est une chronique : celle de la vie de Nathan Morgan, de Rebecca, sa femme, et de leurs trois enfants, dans la petite ferme qu'ils ont louée en s'endettant, où ils cultivent la canne à sucre, où ils vivent dans la misère et dans la joie de l'amour et de l'affection. La nuit, on chasse le raton-laveur ; le jour, David va à pied à l'école, à dix kilomètres, ou livre, avec son petit frère et sa sœur, le linge que lave et repasse sa mère, tandis que Nathan travaille aux champs. Parfois une partie de base-ball rassemble la communauté noire et les vainqueurs reviennent dans leur hameau, tout joyeux, avec un joueur de guitare qui chante et improvise comme un nouveau Pindare. Tout cela dans la chaleur accablante qui fait ruisseler la sueur, parmi des paysages d'une nature luxuriante, mais qui ne profite qu'aux exploités comme l'épicière-proprétaire. Cela n'empêche pas Nathan d'aimer Rebecca, les parents d'être fiers de leurs enfants, les enfants d'admirer leur père, et la joie d'être le seul pain quotidien qui ne leur manque pas.

Et puis un jour c'est le drame. Parce qu'il a, une nuit, volé quelques saucisses pour que, le dimanche matin, le breakfast soit plus nourrissant, Nathan est arrêté devant tous les siens, embarqué

misère

ignité

Au centre, Paul Winfield
dans « Sounder »



dans une camionnette ; Sounder, qui suivait en aboyant la voiture où l'on emmenait son maître, est blessé d'un coup de feu et disparaît. Voilà le petit David qui, à douze ans, devient chef de famille et doit aider sa mère à assurer la récolte ; en outre, il va tenter de trouver le camp de travail où son père est détenu pour un an après sa condamnation (car la loi interdit qu'on révèle à sa famille où un Noir purge sa peine). Escorté de Sounder, qui est revenu guéri, il trouve le camp mais se fait chasser avant d'avoir pu voir son père ; au retour, il est hébergé par Camille, une institutrice noire qui s'intéresse à son sort et lui offre de l'aider. Il revient auprès des siens à temps pour participer à la coupe des cannes à sucre et à l'extraction du suc. Et là-dessus son père reparait — infirme, une jambe blessée par un accident de mine, et mis à la porte du pénitencier où il n'était plus « rentable ». David va bientôt les quitter pour rejoindre l'école de Camille, seul espoir pour lui d'échapper à la misère de la condition de ses parents.

Un tel film paraît orienté tout entier vers des conclusions d'ordre social ou politique : elles ne sont certes pas absentes, mais le schéma du scénario suggère une démonstration beaucoup plus appuyée qu'elle ne l'est en réalité. Que la situation des Noirs dans les Etats du Sud, et surtout après la crise de 1929, ait été tragique, injuste, révoltante, *Sounder* le montre très bien ; et par là même, comment les plus intelligents des jeunes Noirs, formés à cette dure école, ont constitué les cadres des mouvements de libération de la communauté noire aux Etats-Unis. Mais cette vision historique n'est ni manichéenne ni unique, et c'est ce qui fait la valeur humaine de *Sounder*.

En effet, à l'inverse de beaucoup trop de films étroitement militants, *Sounder* n'est pas un contraste perpétuel entre méchants-

Blancs et bons-Noirs. C'est une Blanche qui aide David et sa mère à découvrir l'emplacement du pénitencier, et elle le fait en pleine conscience des risques qu'elle court. Policiers, shérif, juge, ne mettent pas en général de cruauté ou d'acharnement à appliquer la loi : ils se contentent de l'appliquer sans discuter. Les seules images « révoltantes » sont celles du gardien de prison qui fouille le gâteau apporté à Nathan, et du garde de pénitencier qui cingle de son fouet la main de David accrochée au grillage ; la seule image de révolte, celle de Rebecca lors de la visite du pasteur noir qui lui prêche la résignation. Elles sont, il faut le dire, d'une extrême modération.

Aussi bien, apparaît-il nettement que le meilleur argument de Martin Ritt n'est pas l'antipathie que peuvent provoquer ceux qui exploitent Nathan et les siens, mais le tableau de la vie de cette famille, de son dévouement, de son courage, de sa dignité, et de son bonheur même dès qu'elle est réunie. Et dans les rapports familiaux, ceux du père et du fils occupent une place privilégiée, d'une rare justesse de ton et d'une émotion parfois bouleversante. Il faut voir toute la séquence d'ouverture — le père et le fils chassent ensemble, à la lumière d'une lanterne, un raton-laveur qui fuit dans la forêt ; la scène de la visite à la prison locale ; celle de la quête patiente de David auprès du camp ; celle des retrouvailles, enfin — si proche et si différente de celle que David avait rêvée — et du débat presque cornélien qui en résulte. Pour la première fois, Nathan et son fils s'affrontent violemment, tous deux par amour de l'autre : Nathan ordonne à David de partir pour l'école où Camille se charge de l'instruire (et cela au moment où la présence de son fils aîné lui serait le plus nécessaire) ; David refuse, pour ne pas abandonner son père encore impotent (et cela en dépit de

son désir violent de s'instruire). Finalement, bien sûr, la réconciliation aura lieu, mais sans aucune mièvrerie conventionnelle ; ces scènes ultimes gardent la noblesse, la pudeur, la générosité, la fierté, qui caractérisent toutes les autres.

C'est d'ailleurs par là que *Sounder* — qui est un des films les plus originaux et (de l'avis de ses interprètes eux-mêmes) un des plus vrais que l'on ait consacrés au problème noir ; un des plus remarquables aussi pour donner la vision de l'enfance et des rapports du père et du fils — s'élève à une signification humaine et morale beaucoup plus large, et foncièrement optimiste, qui peut se résumer ainsi : quand on *doit* faire quelque chose, on trouve en soi les ressources nécessaires pour y parvenir. Leçon implicite dans tout le film, mais clairement exprimée par deux fois : lors du récit de Clarence, dans l'école de Camille, et lorsque Nathan rassure son fils sur son propre avenir, et sur la rééducation de son infirmité.

Ce film poignant et discret tire aussi sa puissance des images magnifiques qui l'expriment, dans la chronique comme dans le drame. On n'oublie ni ces paysages assoupis dans la chaleur, ni ces vues nocturnes de la forêt, ni ces champs de canne à sucre au moment des semailles, de la poussée et de la récolte. On n'oublie pas non plus ces visages saisis en gros plan, ce jeu des regards qui les unissent ; mais plus encore demeurent dans les souvenirs ces plans plus larges où la famille entière est rassemblée, dans la douleur ou dans la joie, et cette vue bouleversante de Nathan apparaissant au loin sur la route, se traînant sur sa béquille, Ulysse dérisoire qui sera, lui aussi, reconnu d'abord par son chien.

Etienne Fuzellier

La voix de nos maîtres

QUI n'a pas rêvé d'entendre « leur voix ». Quelle était la voix de Racine quand il enseignait à la Champmeslé l'art de dire ses vers, quelle était celle de Molière en scène ? Qu'est resté-t-il des brillants « dialogues » menés par nos hommes de lettres dont certains, si l'on en croit les témoins, étaient d'incomparables chefs-d'œuvre ? On imagine la verve de Hugo alors « qu'il se lançait dans un de ces monologues qu'il appelait une conversation » (Baudelaire), celle de Valéry dont Gide nous dit qu'elle l'éblouissait autant qu'elle l'humiliait de sa libre perfection. Mais quelle était celle de Wilde qui dépensait, dit-on, plus de génie dans la conversation que dans toutes ses œuvres écrites, quelle était la voix de Proust dont Cocteau nous raconte « qu'il la barbouillait avec sa main, qu'elle était une plainte, un rire ».

Merveilles totalement disparues. Notre temps qui a tous les pouvoirs a celui de fixer pour toujours les voix d'aujourd'hui, et l'on commence même à nous livrer quelques-uns de ces « dialogues » en disques.

Après celui « avec Gide », « avec Camus et Léautaud », celui « avec Mauriac » publié lors du premier anniversaire de sa mort, voici enfin Giono dialoguant avec son jeune ami, Jean Carrière, le dernier de nos prix Goncourt (2 x 30 cm, Adès 19.005/06).

En écoutant Giono, la preuve est vite faite qu'il est essentiel pour mieux le connaître de passer par sa voix vivante, par son accent, par la musique de ses mots dans sa bouche. Ce n'est pas une simple curiosité : en parlant de lui, l'écrivain devient devant nous, peu à peu, un personnage de son œuvre, et en découvrant l'homme, il semble qu'on saisisse mieux le phénomène de sa création romanesque : il ment superbement ou plutôt, il pare la réalité, il triche avec elle — choses et êtres — et en refait une autre à son image propre. Le fait est vrai pour la plupart des créateurs, mais il est plus intense chez Giono et il se révèle, avec lui, exemplaire. Peut-être qu'après tout

pour l'homme Giono — comme pour son œuvre — la seule vraie réalité reste celle qu'il invente. Deux disques passionnants : l'homme Giono tel qu'en lui-même inventé et créé par le romancier Giono.

Quelle était la voix de Rousseau ? (« Etre Eternel, rassemble autour de moi l'innombrable foule de mes semblables ; qu'ils écoutent mes confessions. ») On la sent parfois affleurer à la surface des mots tout au long des « Confessions ». On est prêt à l'imaginer, tant elle est proche de nous. L'idée était excellente de confier la lecture de ces larges extraits à la voix de Pierre Fresnay. On l'accepte aussitôt, preuve qu'elle satisfait pleinement sensibilité et vraisemblance. Les pages choisies sont exceptionnellement abondantes : deux disques 30 cm (Encyclopédie sonore 320 E 966/7) nous permettent d'aller du premier livre au douzième en nous arrêtant à quelques-uns des moments essentiels. Le comédien est, on le savait déjà, un admirable lecteur. Non seulement la voix, le léger accent ont un charme mais encore la liberté, le naturel de la lecture paraissent soulever les mots, les découvrir, les inventer dans l'instant. Il y a des rires, des sourires, des larmes pour les pages de jeunesse. Pour celles de la fin, pour les « persécutions », la voix de Fresnay se brouille de passion, de fatigue et comme de folie. Pour toujours maintenant pour nous, Rousseau aura cette voix.

Quelle est la voix de nos poètes ? Pour moitié elle est la nôtre, qui s'efforce de retrouver, pour sa propre jouissance, l'exacte résonance à l'onde émettrice, secrète et mystérieuse. Celle-ci nous l'avons quelquefois directement entendue, et mal reconnue : Eluard, Aragon, Supervielle ont enregistré des disques précieux et décevants (tandis que Prévert en a fixé de savoureux et Cocteau d'admirables). Ces jeux complexes expriment notre difficulté d'accueil à la lecture de la poésie.

Georges Hacquard a confié « Plain Chant » à Jean Marais (Collection « Phares » — Enc. son. 320 E 874), et pour

toutes les raisons qu'on sait, le choix est bon puisque le poète est prêt ici à reconnaître son chant — on le sait le plus beau de Cocteau.

J'aime le disque que Jean-François Panet consacre aux poètes qu'il aime : Prévert, Michaux, Vian, Desnos, Rimbaud, etc. (Unidisc UD 30.1217). L'aventure de ce garçon est passionnante et l'expérience qu'il a tentée et réussie dans nos classes (à Mâcon, à Sucy-en-Brie) pleine d'enseignement pour nos collègues : « C'est la poésie à la demande ». Les élèves proposent des sujets — pas d'intervention du professeur, pas de programmation au départ — et Jean-François Panet répond par des poètes mais si justement, si efficacement, qu'ils parlent directement aux enfants de ce qui les occupe.

Son disque est riche de cette expérience, de ces contacts. La voix a la présence et la simplicité qui débusquent les mots de leur secret et les incarnent avec justesse et tendresse. Il a aussi l'humour, la truculence et la force. Oui, dans ce grand 33 tours, c'est une vraie charge de poésie et d'humanité qui est offerte.

Enfin, si chaque fois qu'il s'agit de poésie, j'ai envie de parler d'Hélène Martin, c'est qu'elle est pour moi la voix même de la poésie, de la poésie qui chante. Avec elle, entre autres charmes, j'ai découvert l'immense avantage de la chanson de poète, qui fait s'écouler les mots avec cette lenteur savante qui nous donne le temps de les caresser longuement du cœur au passage (et chaque reprise qui les fait repasser sous la même caresse nous apprend à mieux les connaître). Depuis elle, je chante (en silence) Aragon pour mieux l'entendre de l'intérieur.

Ses deux derniers disques, « Liberté Femme » (CVR LM. 340) et « Un jour viendra couleur d'orange » (CVR LM. 85), s'ajoutent à la collection précieuse aux amis de la poésie, celle du Cavalier.

Le premier dédié aux femmes va des « Sœurs d'espérance » d'Eluard — passant par les très beaux sonnets de Louise Labbé, bouleversés d'une émotion nouvelle — jusqu'à la très longue « Ballade des dames du temps présent » qu'Hélène Martin consacre à ses compagnes de la chanson et de la poésie.

Le second, réalisé en hommage aux « Femmes de la Résistance » et qu'Hélène Martin a conçu comme un bouquet de chansons, de poèmes et de témoignages, est dans la même ligne. Plus qu'à la souffrance commune, on y découvre le bonheur secret de ces femmes, celui absolument extraordinaire de tout partager, risques quotidiens de mort et passion de vivre. Dans l'un et l'autre disque, avec cette voix dont la ferveur et le charme sont liés au plus intime de notre goût de la poésie, on retrouve cette fraternité tendre, cette « insolite » gravité et cette volonté obstinée de tendresse qui donnent à cette femme, parmi nous, une place exceptionnelle.

Georges Rouveyre

Soutine

Orangerie des Tuileries - jusqu'au 17 septembre



Boeuf écorché

Il se peut que cette sensibilité baroque qui caractérise sa peinture, Soutine la doive à ses origines mais je ne saurais m'aventurer dans ce genre de spéculation. Né dans un village de Lithuanie, fils d'un pauvre tailleur juif, élevé dans un milieu de foi primitive, où les images étaient bannies, son destin d'artiste n'était nullement prévisible. Mais celui d'autres émigrés des pays slaves, aussi d'origine juive, comme Kikoïne, Chagall, Kisling, Lipchitz ou Zadkine, l'était-il plus ? Constatons seulement qu'ils vinrent, les uns et les autres, parfaire leur apprentissage en France au début de ce siècle et, dans le climat de l'École de Paris, révélèrent des dons variés et inattendus. Ils étaient sans héritage plastique et devaient tout apprendre. Ils sont aujourd'hui célèbres dans le monde entier.

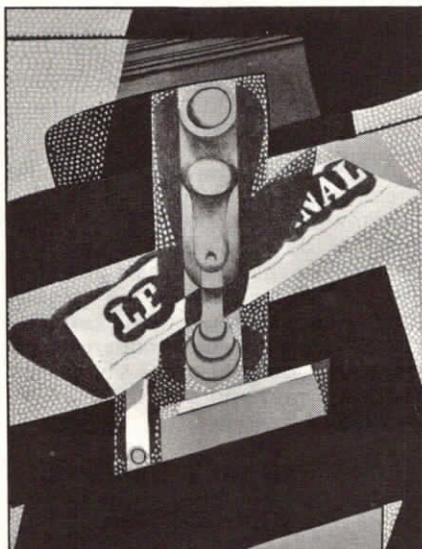
De tous ces artistes, dont l'œuvre s'est affirmée dans des voies différentes, Soutine est celui qui témoigne de la plus parfaite ingénuité. Il n'est touché ni par le cubisme (Lipchitz, Zadkine) ni par l'évidence onirique (Chagall). Il peint d'après nature tout simplement. Mais le motif — portrait, nature morte, paysage — est, pour lui, sujet de divagations lyriques du plus curieux effet. Son art est inégal mais quand il trouve la touche juste, et c'est

souvent, c'est un peintre qu'on reconnaît de loin. La couleur, dans un rythme endiablé, appelle le spectateur à voir l'indéfinissable.

Il faut choisir dans l'œuvre de Soutine. L'un aimera ses arbres dont les branches sont un peu trop agitées par le pinceau pour être agitées par le vent véritable. L'autre aimera ses « poulets morts, lapins étripés, bœufs écorchés, viande crue qu'il paraît peindre avec leurs muscles, leurs os, leur graisse, leurs aponévroses bleuissantes, ces mille moires ou macules qui rampent en s'interpénétrant sur les profondeurs nourrissantes où stagnent les humeurs suspectes », comme dit Elie Faure. Un autre encore choisira ses

Hommage à Tériade

Grand-Palais - jusqu'au 3 septembre



« Au soleil du plafond » de Reverdy, illustré par Juan Gris

TÉRIADE, de son vrai nom Efstratios Eleftheriades, s'il a joué un rôle de première importance dans la vie artistique des cinquante dernières années, était, jusqu'à présent, peu connu du grand public. L'exposition du Grand-Palais contribuera à lui donner la place qu'il mérite. Nous pouvons mesurer ici toute l'étendue de l'œuvre d'un animateur (tel que le fut, par exemple, Diaghilev dans le domaine du spectacle) qui joue, avec une rare subtilité des éclairages convergents de l'ancien et du nouveau pour donner toutes leurs chances, toutes leurs possibilités d'expression par le livre à l'art et à la poésie moderne.

Né dans l'île de Lesbos, ce fils de la Grèce reçut le don, dans la lumière la plus spirituelle du monde, de voir ce qui est

villages sens dessus dessous, déformés par on ne sait quel cataclysme provoqué par la sensibilité du peintre et qui donnent à penser que le temps a rongé toute ligne architecturale. On discutera enfin de ses figures et portraits d'un expressionnisme fou. C'est là, peut-être, qu'il a mis le meilleur de son talent. Il a su choisir des posés et des expressions qui sortent de l'ordinaire pour donner à l'ordinaire une valeur symbolique. *Le groom d'hôtel, L'enfant de chœur, Le petit pâtissier* sont des images plus religieuses que naïves, plus légendaires que réelles. Ici, le peintre en sa peinture songe à l'enfance lointaine avec une tendresse qui échappe à toute réflexion.

infaillible dans le renouvellement continu des formes et des idées. Ce genre d'homme a toujours quelque petit dieu malin en sa compagnie qui lui fait savoir ce qui est l'exactitude du sens entre la Beauté originelle et ses variations à travers le temps. C'est ainsi que Tériade, jeune homme, vint à Paris étudier le droit. Ce devait être vers la fin de la première guerre mondiale. La fureur des combats n'avait tout de même pas brisé les ressorts de l'esprit dans la ville qui était encore la plus imaginative du monde. L'étudiant ne s'attarda pas trop sur les recueils de jurisprudence mais trouva l'occasion de méditer sur la réalité de l'art vivant avec l'esprit averti de celui qui a puisé à la source hellénique. Ce monde va son chemin de bruit et de fureur, les hommes rechignent ou utilisent les mauvais procédés du progrès. Seule demeure la poésie telle qu'elle est invention de ligne, de couleur ou d'écriture pour rendre compte de la vraie vie.

Tériade aurait pu être peintre. Il devint éditeur. Mais un éditeur de cette façon est un inventeur de luxe. Je ne dis pas cela parce qu'il a édité des revues de luxe comme *Minotaure* et *Verve* mais parce qu'il a toujours persévéré dans cette recherche de la qualité qui est le luxe des esprits clairs.

Si l'on en croit l'adage : « Dis-moi qui tu fréquentes et je te dirai qui tu es », on comprendra à qui ressemble Tériade et quelle fut la ligne de son entreprise car ses amis, écrivains et peintres ou sculpteurs, sont tous là : Christian Zervos, Maurice Raynal, Pierre Reverdy, Michel Leiris, Georges Bataille, André Breton et les Surréalistes, René Daumal, Roger Vitrac d'une part ; Claudel, Valéry, Gide d'autre part. Sans parler des auteurs anciens, grecs ou français qu'illustrèrent Matisse, Picasso, Derain, Bonnard, Braque, Chagall, Léger, Laurens, Rouault, Juan Gris, Miró, Masson, Borès, Beaudin, Giacometti, Dali.

Il s'agit bien d'une collaboration d'esprit et de cœur entre l'éditeur et les créateurs les plus significatifs de notre temps.

Je ne saurais trop conseiller à ceux qui veulent entrer dans la fête du véritable art moderne et de la poésie vivante d'aller rendre visite à Tériade au Grand Palais.

Jacques Baron

DOSSIER

Sorties au théâtre et au musée, visites d'usines, enquêtes d'étude du milieu, voyages éducatifs, activités dirigées, rencontres sportives, autant d'occasions nouvelles, suscitées par l'application du renouveau pédagogique, qui s'ajoutent aux anciennes pour multiplier les risques d'accidents en période scolaire qu'en dehors de l'école.

Comment assurer la sécurité des écoliers et des lycéens ?

Comment définir la responsabilité

des différents enseignants ?

Sur ces problèmes importants, France-Inter

a récemment organisé

une table ronde (février 1973)

avec la participation de

Jean-Marie Bartel,

inspecteur général

de la Jeunesse et des Sports,

Gérard Delaisement,

inspecteur d'académie,

Charles Gallot,

inspecteur, sous-direction

de l'Education physique

et des Sports,

Bernard Tissier,

chargé de l'information,

secrétariat d'Etat à la Jeunesse,

aux Sports et aux Loisirs,

et Bernard Villard,

assistant académique.

Avec l'aimable autorisation

des organisateurs de ce débat

nous en reproduisons ici

de substantiels extraits,

avec l'espoir d'informer

et aussi de « rassurer »

tous les enseignants concernés.



Photos INRDP - Jean Suquet



Sécurité

● **A l'évidence, le mouvement de rénovation pédagogique invite les instituteurs et institutrices à faire pratiquer des activités comportant parfois des risques. En cas d'accident il se pose des problèmes de responsabilité. Pouvez-vous, monsieur Bartel, nous dire ce que recouvre cette notion, en général, vis-à-vis de ce que l'on a coutume d'appeler le « civil » et le « pénal » ?**

Jean-Marie Bartel : En effet on parle beaucoup, lorsqu'un accident se produit, de recherche, de détermination et de mise en jeu des responsabilités. Que se cache-t-il derrière ce mot, responsabilité, qui paraît d'ailleurs être tout un programme de vie. On accepte une responsabilité et on l'assume. On engage sa responsabilité, mais aussi on cherche à s'en décharger ou à s'en dégager, on la rejette, et parfois même on la fuit. En fait, être responsable c'est être garant de ses propres actions ou de celles d'autrui dont on a la charge.

● **Quand on est responsable, au sens commun du terme, cela peut-il entraîner des conséquences sur le plan juridique ?**

J.-M. B. : Bien entendu, cela entraîne l'obligation de réparer le dommage que l'on a pu causer à autrui, soit par son fait personnel, soit par le fait de personnes dont on doit répondre, ou bien

encore par le fait d'une chose dont on est propriétaire ou gardien.

Cette obligation peut résulter d'un contrat passé avec une autre personne ou une collectivité. C'est la mise en jeu de la *responsabilité contractuelle*.

Mais l'obligation peut naître aussi, *sans convention*, du fait que la responsabilité d'un individu ou d'un groupe d'individus résulte d'un délit caractérisé par une faute commise au regard d'un texte réglementaire précis. La *responsabilité délictuelle* sera alors mise en jeu.

● **Pourriez-vous, dans le domaine qui nous intéresse, celui de l'enseignement et même plus particulièrement celui de l'éducation physique et sportive, nous citer un exemple de violation de règlement ?**

J.-M. B. : Violation — le mot est un peu fort — car il suppose, le plus souvent, une intention délibérée. Disons, en général, inobservation.

Par exemple nous pouvons nous référer à une réglementation de 1950 qui prévoit que, lors d'une séance d'EPS dans un gymnase, le maître, alors qu'il fait travailler un groupe d'élèves, doit interdire pendant ce temps aux autres élèves tous exercices individuels aux divers appareils. Cette interdiction doit donc être effectivement prononcée et une certaine surveillance exercée. C'est le problème de l'organisation de



Photos Philippe Bertot



et responsabilité

la leçon d'EPS qui doit se préoccuper d'assurer, avec leur formation, la sécurité des élèves.

● **Souvent, on parle aussi de responsabilité pénale et ce terme peut effrayer, à juste titre, les enseignants.**

J.-M. B. : Oui, revenons à cette notion de responsabilité. Quelle que soit la source qui se trouve à la base de la mise en jeu de la responsabilité, elle entraîne la même obligation, celle de réparer, d'indemniser la victime ; à la condition, toutefois, qu'il y ait un dommage, l'existence d'une faute et une relation de cause à effet entre la faute et le dommage. Tout ceci résulte des dispositions figurant aux articles 1382, 1383, 1384 du Code civil.

Mais il faut évoquer aussi la *responsabilité pénale* qui peut être mise en jeu lorsqu'il y a violation de la loi pénale. Par l'application du principe fondamental de *l'égalité de tous devant cette loi*, chacun d'entre nous doit répondre personnellement des fautes qu'il commet par *imprudence, inattention, négligence ou inobservation des règlements*.

Ces fautes peuvent avoir pour conséquence involontaire un homicide et c'est l'article 319 du code pénal qui s'applique, ou une incapacité totale de travail personnel pendant plus de trois mois causée par des blessures, coups maladroites, résultant du *défaut d'adresse ou de précaution* et c'est alors

l'article 320 du code pénal qui est en cause.

● **Certes, la loi s'applique à tous, donc aux enseignants comme aux autres. Mais ces enseignants sont toujours en présence d'enfants dont ils ont la garde. N'y a-t-il pas, en ce qui les concerne, un régime particulier ?**

J.-M. B. : Oui, un régime particulier existe à leur égard et l'on comprend, en effet, qu'il en soit ainsi, car le risque de l'accident est présent pour eux tout au long de la journée et ce risque crée en général, dans leur esprit, un climat d'inquiétude.

Il en est résulté des efforts menés depuis près de cent ans, particulièrement depuis la loi de 1881 qui a institué la gratuité de l'enseignement primaire, pour arriver à une réglementation plus favorable.

En effet l'article 1384, dans sa première rédaction, stipulait : « Les instituteurs sont responsables du dommage causé par leurs élèves pendant le temps qu'ils sont sous sa surveillance. » Ainsi les instituteurs pouvaient voir engager leur patrimoine personnel après un accident *causé* par un élève. Il y avait *présomption de responsabilité* s'attachant au maître considéré alors comme investi d'un droit de garde pendant les horaires scolaires, qui devait le conduire, tout en instruisant

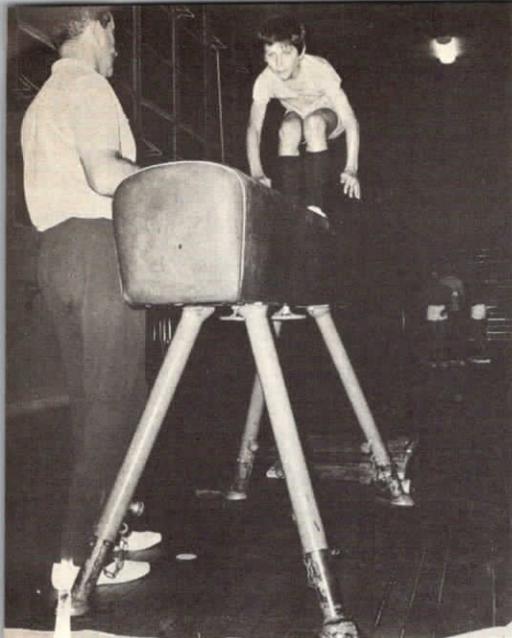
les élèves, à les empêcher de causer un préjudice. Dans le cas d'un dommage causé par un élève, l'instituteur devait prouver qu'il n'était pas en faute.

● **Quelle a donc été l'évolution législative dans ce domaine ?**

J.-M. B. : Elle a eu lieu en deux étapes, et je crois pouvoir dire *qu'elle n'est pas terminée*, ceci sous l'impulsion actuelle du ministère de l'Éducation nationale.

Tout d'abord la loi du 20 juillet 1899, tout en maintenant la présomption que j'évoquais tout à l'heure, a substitué la responsabilité de l'État à celle du maître, *dans le cas d'accidents causés par les élèves*, l'action en justice ne pouvant être dirigée que contre l'État qui, en cas de faute personnelle, pouvait se retourner contre le maître.

Cette loi laissait les instituteurs insatisfaits. Après de nombreuses discussions parlementaires qui commencèrent dès 1905, la loi du 5 avril 1937 fut enfin votée, loi qui, par son article premier, modifie l'article 1384 du Code civil, en renversant la charge de la preuve du dommage et en la confiant au demandeur, puis, par son article 2, abroge la loi de 1899 et établit ensuite diverses dispositions en faveur des membres de l'enseignement public : le fait dommageable peut être commis soit *par* élèves, soit *aux* élèves ; les



Photos Philippe Bertot

membres de l'enseignement ne peuvent jamais être mis en cause devant les *tribunaux civils* par la victime ou ses représentants.

● **Au niveau des établissements scolaires, les notions évoquées n'ont-elles pas été parfois paralysantes ?**

Gérard Delaisement : Certes, les chefs d'établissement ont longtemps été très craintifs. Ils ont, depuis plus longtemps encore, pratiqué une politique de fermeture quasi intégrale de leur maison : fermeture physique multipliée par le maître au sein de la classe. Tout cela a favorisé l'hermétisme d'une formation classique, donnée précautionneusement, en vase clos. Formation dont on a dit à la fois tout le bien et tout le mal.

● **Monsieur Bartel, quel est votre sentiment à ce sujet ?**

J.-M. B. : Il faut noter heureusement que la loi est, dans son application, d'une interprétation libérale de la part des tribunaux ainsi que du ministère de l'Éducation nationale, lors d'importantes instructions données particulièrement en 1968. La loi, en effet, précise que la responsabilité de l'État est substituée à celle des membres de l'Instruction publique, toutes les fois que, pendant la scolarité, et, ceci est important, *en dehors de la scolarité*, dans un but d'éducation morale ou physique, non interdit par les règlements, les enfants ou jeunes gens, confiés ainsi aux membres de l'enseignement public, se trouveront sous la surveillance de ces derniers.

● **Qu'entend-on exactement par membre de l'enseignement public ?**

J.-M. B. : C'est d'abord sur ce point

que se révèle l'interprétation libérale dont je parlais précédemment, et l'on peut aussi s'en remettre actuellement à une jurisprudence bien établie. Une circulaire précise en effet : « Quiconque est chargé à titre public d'une mission d'enseignement ou d'éducation, quelle qu'elle soit, à laquelle s'ajoute une mission de surveillance ». Il s'agit tout d'abord, bien entendu, des professeurs et des maîtres des divers ordres d'enseignement (l'enseignement supérieur mis à part), de tous ceux qui exercent une mission en liaison étroite avec cet enseignement, de personnel de l'administration et de surveillance, mais aussi de toute personne qui assure, sous le contrôle du chef d'établissement ou des autorités académiques, une mission d'enseignement, de formation ou d'éducation non interdite par les règlements. Il peut s'agir d'ailleurs d'agents d'autres ministères, d'agents départementaux ou communaux, mais pour ces derniers l'enseignement doit être donné sous le contrôle des autorités académiques.

● **Qu'en est-il des activités générales d'accidents ?**

J.-M. B. : Tout d'abord il y a l'enseignement proprement dit avec ses différentes disciplines, mais aussi toutes les activités éducatives de caractère moral ou physique. Du fait de l'application des nouvelles méthodes pédagogiques, le régime d'auto-discipline en constituant une modalité, l'éventail en est large : les sorties au théâtre, au musée, les visites, les enquêtes, les stages, les voyages éducatifs, les loisirs et activités dirigées, les rencontres sportives entre établissements.

Les fonctionnaires ne peuvent être mis en cause devant une *juridiction civile*, puisque c'est l'administration qui, dans ses règlements et instructions, *recommande de tels modes d'éducation*. Mais il faut que ces activités aient été organisées avec l'*accord préalable et sous le contrôle des autorités hiérarchiques*. Il faut en outre prévoir toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des élèves : organisation matérielle des groupes d'élèves, mode de surveillance, moyens de déplacement, horaires, itinéraires, etc.

● **Oui, mais il demeure que le problème des sorties, des enquêtes, continue à présenter des aspects délicats.**

J.-M. B. : Le ministère s'en est rendu compte et, dans une circulaire particulière du 31 décembre 1968, il a précisé les modalités de cette organisation de la sortie ou enquête. Il a même prévu la possibilité pour des groupes d'élèves, sans surveillant, d'effectuer l'enquête, à la condition que des consignes leur soient données et

qu'un élève soit désigné comme responsable ou mieux soit volontaire pour prendre cette responsabilité.

● **Pour ce qui concerne la responsabilité, la réglementation qui découle de la loi peut être aidée par une réglementation donnant les moyens d'éliminer les causes d'accidents. Monsieur Gallot, pouvez-vous donner un aperçu des mesures à prendre dans l'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école élémentaire ?**

Charles Gallot : Oui, à partir de ce qui vient d'être dit, l'administration centrale de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs a été amenée à fournir certaines précisions. En effet, l'institution du tiers temps pédagogique a considérablement augmenté la gamme des activités physiques, sportives et de plein air qui peuvent être pratiquées dans le cadre de l'horaire scolaire. La pratique de ces activités nouvelles a pu poser aux maîtres le problème de leur responsabilité et celui de la sécurité pour l'ensemble des participants : élèves, animateurs, instituteurs et institutrices. Pour ce qui est de la responsabilité des instituteurs et des institutrices, comme l'a précisé monsieur Bartel, la loi du 5 avril 1937 s'applique ici, c'est-à-dire dans le cadre des activités physiques, au même titre qu'elle s'applique pour l'activité pédagogique en général. Cependant, la notion de « but non interdit par les règlements » nous paraissant, à l'extrême limite, contestable, nous demandons, pour les activités qui s'éloignent de la pratique habituelle :

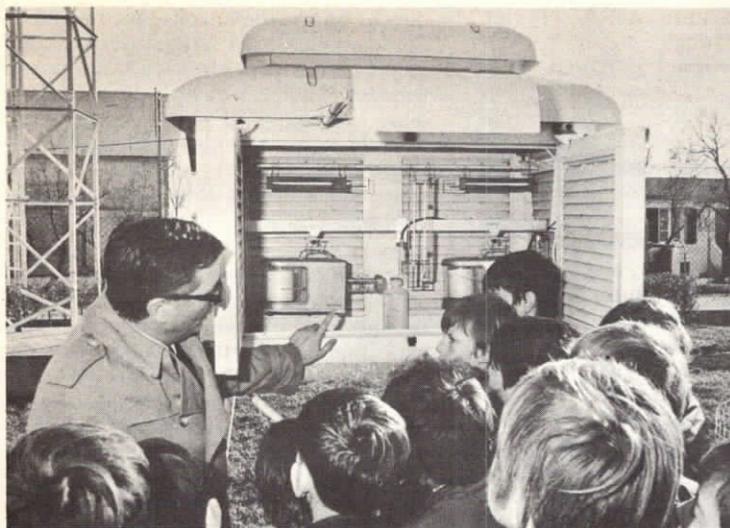
— que leur mise en place soit effectuée en accord avec les autorités compétentes, l'inspecteur d'académie, le directeur départemental de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;

— que l'instituteur soit toujours présent aux séances organisées pour les enfants de sa classe et que, autant que faire se peut, il participe à ces activités.

En matière de sécurité, il est évident que les dispositions prises dans ce domaine jouent un rôle dans la détermination éventuelle des responsabilités. Les règles les plus importantes, car il faut nous limiter, portent sur la qualification des personnels techniques ou cadres bénévoles et l'agrément des non-enseignants.

La qualification technique des cadres est notifiée par l'inspecteur d'académie sur avis de la direction départementale de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, intervenant à titre de conseil technique.

Les auxiliaires bénévoles, non enseignants, les parents par exemple qui encadrent parfois les enfants, doivent être agréés par l'inspecteur d'académie à qui il appartient d'apprécier les différents éléments conduisant à



la décision d'agrément.

Ces personnels, comme l'a dit monsieur Bartel, dès lors qu'ils sont agréés, bénéficient des dispositions de la loi du 5 avril 1937 et des textes qui ont suivi.

Les règles, en matière de sécurité, portent également sur les mesures à prévoir, pour le déroulement de ces activités : toutes les règles de sécurité édictées pour une discipline déterminée par le secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, par exemple pour la voile, ou, à défaut, par la fédération du sport considéré, par exemple pour le canoë-kayak, doivent être strictement appliquées lors du déroulement des séances organisées dans le cadre du tiers temps pédagogique.

• **Avez-vous quelques expériences pratiques pour illustrer votre propos ?**

C. G. : Oui, on peut citer les textes puisqu'ils sont appliqués d'une façon très générale. Ainsi, pour le canoë-kayak, en eau calme les règles à observer débutent d'une façon très simple : les enfants doivent savoir nager et produire une attestation écrite des parents (cas des mineurs). De toute façon, les responsables sont tenus de procéder à un contrôle de l'aptitude, c'est-à-dire de faire subir aux enfants ce qu'il est convenu d'appeler un test. Autre règle : le port du boléro est obligatoire (gilet de sauvetage)...

Ces quelques éléments cités, et il en est d'autres, sont dans le texte qui régit les activités dans le cadre de la fédération compétente.

Pour la voile, conformément à l'arrêté du 10 juin 1971 sur « les garanties de technique et de sécurité des écoles de voile », on peut citer l'article 2 qui stipule que l'implantation des centres et écoles prévus à l'article premier doit être conçue pour que les élèves

puissent naviguer sous surveillance dans une zone nettement délimitée par des bouées ou des repères. L'article 4, en son début, précise que le dispositif de sécurité à prévoir pour chaque plan d'eau doit tenir compte du type d'enseignement... etc. Il est confié à un moniteur qui assure la surveillance, soit d'un poste aménagé à terre à cet effet, soit d'un bateau pouvant suivre les évolutions.

Je ne voudrais pas citer trop longuement ces textes, mais ce que je puis faire, c'est vous garantir, pour en avoir suivi le déroulement sur le terrain, que l'ensemble de ces prescriptions est observé lors des séances de voile sur « Optimist », c'est-à-dire intéressant les élèves de l'école élémentaire.

• **Le département est un champ d'expériences fort riche en matière d'activités physiques et sportives. Monsieur Delaisement, en votre qualité d'inspecteur d'académie, qu'elle est votre opinion sur la notion de responsabilité à ce niveau ?**

G. D. : Je dois vous dire d'abord que le département d'Indre-et-Loire a une expérience ouverte d'innovation pédagogique assez importante, non seulement dans le premier degré au titre du tiers temps pédagogique, mais sur l'ensemble du premier cycle du second degré, puisque près de 20 000 élèves se trouvent concernés. Que ce soit dans le cadre corporel, dans le cadre esthétique, socio-éducatif ou audiovisuel, il y a une ouverture très large, très nouvelle et, bien entendu, le besoin d'une prise de conscience *nouvelle*, elle aussi, de la *notion de responsabilité*. J'ai donc été amené, avec mon équipe, à préciser une très large interprétation des circulaires du 30 septembre 1968 et du 31 décembre 1968, circulaires qui se veulent ouvertes et efficaces. En gros — à méthode pédagogique nouvelle, notion de responsabilité

nouvelle — à ouverture pédagogique, ouverture de la notion de responsabilité.

Dans le département, les élèves sont appelés à changer d'établissement, pour des rencontres inter-scolaires. C'est ainsi que des classes entières de la ville vont faire classe dans des cours correspondants à la campagne. Ils sont invités à participer à des classes qui existent au musée, à la bibliothèque, au théâtre, puisque chaque mardi il y a, pour 1 200 élèves environ, des réunions « théâtre-enseignement », au cinéma, dans les châteaux, etc.

On a parlé, et nous en sommes des adeptes, des visites d'usines et de toutes visites de ce type. On a parlé également des excursions, des voyages, qui eux aussi se multiplient quand l'intérêt pédagogique, bien entendu, s'en fait sentir. De plus, les élèves participent, au sein d'activités menées dans les écoles normales ou au Centre de rénovation pédagogique, à la mise au point d'une véritable pédagogie audiovisuelle : c'est ainsi qu'ils sortent beaucoup pour des expériences caméra au poing. Enfin on assiste à une multiplication des séances et des échanges au niveau de l'éducation physique et sportive dans les lieux parfois éloignés de l'établissement.

Tout ceci constitue un ensemble que l'on peut penser un peu hétéroclite mais que j'appellerai seulement ouvert. Et selon la jurisprudence en vigueur, le texte lui-même dit que la « loi joue en faveur de quiconque est chargé, à titre public, d'une mission d'enseignement et d'éducation quelle qu'elle soit ». On peut donc admettre que, toute proportion gardée bien sûr, chacun étant à sa place, les notions de responsabilité ne vont pas jusqu'à aliéner toutes les possibilités d'ouverture vers un enseignement résolument moderne et efficace.

C'est donc devenu chez nous une



Philippe Bertot



INRDP - Jean Suquet

vieille habitude de vivre en circuit ouvert, comme d'autres ont vécu en circuit fermé. Et nous allons beaucoup plus loin, nous organisons dans certains CEG et CES une véritable auto-discipline. Nous donnons la possibilité aux parents bénévoles de nous aider, même dans le cadre pédagogique, dans ce que nous appelons des ateliers, l'après-midi, qui sont organisés et qui s'organisent en fonction d'un véritable menu à la carte.

Les actions pédagogiques hors de la classe, dans le département, sont nombreuses. Elle se multiplient, et jusqu'à maintenant on peut dire qu'elles ont été menées dans l'esprit d'une responsabilité librement consentie.

● **Il semble que, malgré ce que vous venez de dire, monsieur Delaisement, bon nombre de chefs d'établissement font montre d'une inquiétude au sujet de la responsabilité de leurs adjoints. Ils souhaiteraient que la notion de faute, qui tend à culpabiliser, devienne une notion de risque accepté. Qu'en pensez-vous ?**

G. D. : Voilà une bien belle formule. Dans notre département, puisque depuis quatre ans nous avons ouvert l'enseignement petit à petit, des chefs d'établissement ont pris l'habitude de laisser les enfants et leurs maîtres sortir de la classe, suivant le principe que, s'il est bon d'entrer dans la classe, il est peut-être parfois meilleur de s'en éloigner. C'est pour les disciplines sportives, bien sûr, mais surtout dans le cadre des disciplines d'éveil et des classes faites hors de l'établissement. Ces mêmes chefs d'établissement ont également pris l'habitude d'entrouvrir leurs portes. Ils ont demandé des autorisations plus nombreuses; ils ont accepté de prendre leur responsabilité avec leurs équipes, des responsabilités que leur donnaient les lois. Aujourd'hui, après quatre ans, le chemin est pris et,

semble-t-il, bien pris. Je ne dis pas, cependant, que cette notion de crainte de la responsabilité soit totalement oubliée, ou même dépassée, mais je reprends alors volontiers votre heureuse formule : nous passons dans le domaine du risque accepté, dans le cadre d'une liberté bien comprise.

● **Les sorties hors de l'école posent des problèmes revêtant une acuité certaine. Monsieur Villard, vous qui avez l'habitude du terrain, quelles précisions pouvez-vous donner à ce sujet ?**

Bernard Villard : De récents accidents, à la suite de sorties en autocar ou en train, ont sensibilisé l'opinion publique et particulièrement les instituteurs. En homme de terrain je tiens à les rassurer. J'ai encadré des élèves, lors de sorties de toute nature, pendant près de trente ans et je n'ai jamais eu le moindre accident.

La sécurité, me semble-t-il, est une question de bon sens, d'organisation et de présence d'esprit. Inversement l'insécurité peut résulter de l'imprudence, de l'improvisation dans l'organisation des sorties, de l'inobservation des principes de sécurité même élémentaires, de l'absence de discipline et surtout d'auto-discipline.

Des précautions simples, mais précises, sont à prendre. Aussi est-il indispensable de connaître les points importants des circulaires en vigueur. Par exemple, celle du 24 juin 1964 donne les éléments de base pour que soit réalisée la sécurité des élèves pendant les voyages en car. Elle rappelle les dangers que peuvent présenter les systèmes d'ouverture des portes et fenêtres, la place des surveillants et les consignes à donner aux élèves. Chaque année le secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs publie une brochure intitulée « Pru-

dence, bonne vacances » qui renferme des conseils très utiles. C'est ainsi qu'en ce qui concerne les voyages en train on peut y trouver — en dehors d'un ensemble de règles propres à tous usagers — toutes indications sur l'aide que peuvent apporter chef de train et contrôleur lors d'un accident.

Certes, le rôle de l'instituteur en matière de sécurité pendant ces sorties scolaires est essentiel, mais il ne doit pas être paralysant. La surveillance devient aisée lorsque, préalablement, une étude minutieuse des risques d'accidents a été faite et que des consignes permettant de les éviter ont été signifiées aux élèves. Ajoutons enfin que, d'une façon générale, la meilleure garantie de sécurité réside dans la préparation psychologique des enfants, en essayant petit à petit de leur faire prendre conscience de leur propre responsabilité.

● **Nous pouvons dire que beaucoup de paroles entendues, semble-t-il, apportent une part d'apaisement aux soucis des maîtres et des chefs d'établissement. Monsieur Bartel, pouvez-vous conclure ?**

J.-M. B. : Dernièrement, le Ministre de l'Education nationale a souligné, dans une allocution sur le thème « Temps libre et liberté » qui faisait l'objet d'une étude de la part de l'Union mondiale des organismes pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence, le rôle que devait jouer l'Ecole pour préparer les jeunes à l'utilisation des loisirs et sensibiliser les enfants à toutes les formes « d'arts et sports ». Il ajoutait que ce rôle n'était pas exclusivement réservé à l'Ecole, les activités extra-scolaires gardant aussi dans ce domaine toute leur importance et qu'il fallait veiller à ce qu'il n'y ait pas entre le scolaire et l'extra-scolaire de séparation totale.

La politique menée par le ministère de l'Education nationale et par le secrétariat d'Etat à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs va dans ce sens par l'institution du tiers temps et par la création de centres d'animation sportive ouverts largement aux scolaires pendant les horaires de classe, mais aussi en dehors de ces horaires.

Il y a donc, avec le développement de nouveaux procédés pédagogiques, un vaste ensemble éducatif qui requiert des méthodes hardies et dynamiques, mais sans mettre en jeu la sécurité des enfants grâce à une solide organisation et à la prise des mesures de sécurité nécessaires, mais non paralysantes.

Les risques d'accidents sont alors diminués considérablement et, sauf le cas de faute lourde, détachable du service, nous avons vu que l'enseignant est couvert totalement par les autorités supérieures et par l'Etat et ne peut personnellement être mis en cause.

14.50 F la ligne (TVA comprise) (45 caractères, signes ou espaces). Première insertion gratuite de 3 lignes maximum pour les abonnés. Ne pas omettre de joindre une bande d'abonnement. Frais de domiciliation au journal : 4 timbres à 0,50 F à joindre à la demande d'insertion.

REPOSE AUX PETITES ANNONCES DOMICILIEES AU JOURNAL sous un numéro : Mettre chaque réponse dans une première enveloppe timbrée portant uniquement le numéro de l'annonce dans le coin supérieur gauche. Placer cette enveloppe dans une seconde enveloppe affranchie envoyée à L'EDUCATION. Service des Petites Annonces, 13, rue du Four, 75270-Paris. Cedex 06.

LOCATIONS

Offres de locations

- Juil., août, sept. : 2 ch., cuis., 5-6 pers. ; 1 ch., cuis., 3 pers. ; e. g. él., ch. cent., frigo. Ecr. Vallon, Le Cheix, 63320 Champeix.
- 10 mn Toulon et mer, villa 3 p., cuis., bns, pinède, juil., août 1 200 F, sept. 1 000 F. Ecr. Gaillard, Rose des Sables F3, 83600 Fréjus.
- 38-alt. 800 m, gde maison de camp., 7 p., étage tt conf., jardin, juil. 1 500, sept. 1 200 F, calme. Ecr. Renaud, La Pivola, 38100 La Combe de Lancey ou tél. 89.43.73 soir, week-end.

PYRENEES-ORIENT., alt. 700, ds gd parc, tennis, appts conf., 5-6 pers., juil. 1 540 F net TTC, août 1 960 F. Loc. semaine juin/sept. Vis. château de l'Ille St-Laurent de Cerdans. Ecr. Chapus, 82, r. Kaddouz, 13012 Marseille.

- 15-Le Claux, villa 5 p., cuis., e. g. él., wc, cour, juil. Ecr. Tixier, Marchastel 15400 Riom es Montagnes.
- 66-Argelès-Plage, appt front mer, tt conf., 4 pers., 1ère quinz. juil. et 2e quinz. août. Ecr. Fétique, éc. F., 57730 Valmont.
- Chartreuse, St-Pierre d'Entremont, alt. 640 m, appts 3 p., tt conf., juil., août. Ecr. Pache M., 73360 Les Echelles, tél. 194.
- AGENCE CONSTELLATION, 25, av. de Verdun, 64200 Biarritz, tél. 24.28.91. Gd choix appts, villas, terrains, locations vides ou meublées à l'année ou pour saison.
- 40 ds bourg 20 km Dax, appt indép., tt conf., 2-5 pers., parc, calme, août, sept. Ecr. P.A. n° 539.
- 48-alt. 1000, pêche, forêt, séj., 4 ch., cuis., s.-d'e., prairie, juin, sept. 600, juil. 1 300 F. Ecr. P.A. n° 540.
- Royan, 400 m plage, appt 3 pers., 3 p., cuis., wc, e. ch., frigo, cour, park., calme, du 16 au 31.8.73 600 F. Ecr. P.A. n° 541.
- C. d'Azur, 06-Pégomas, camping de la Vallée, appt, carav., px réd. h. sais. Ecr. P.A. n° 542.
- Ds pt village de Norm., mais. tt conf., TV coul., tél., gde cour plantée, du 1.7. au 3.9.73 1 200 F, poss. pêche, prom. forêt, équit. Ecr. P.A. n° 543.
- 06-Menton, 3 p., cuis., bns, conf., près plage, juin, sept., oct. Ecr. Greco, 16, av. Gal de Gaulle, 06500 Menton.
- 04-Salignac, ds ferme appt meub., conf., bns, b. accès, juil., sept. Ecr. Meiffren, éc. P. Long, 83400 Hyères.
- Gandia (Valencia), 600 m playa, appt 5 p. équipé, nf, cuis., frigo., but., 2 s.-d'e., wc, park., mens. 1 500 F. Ecr. Promeyrat, B.P. 237, 63007 Clermont-Fd Cédex.
- Cullera-plage (Esp.), appt 4 p., conf., meub., près plage, juil. 1500, août 1800, sept. 1 000 F. Ecr. Benavent, 145 av., de la Californie, 06200 Nice.
- Marseille, qqs m. plage Pte Rouge, appts tt conf., ttes vac. Ecr. Clairet, instr., 41, bd Piot, Pte Rouge, Marseille, tél. : 73-27-98.
- 85-St-Hilaire-Riez, 'bd mer, près pinède, appt nf F2 tt conf., gar., à part. sept. Ecr. Pupunat, 1 bd Europe, 69600 Oullins.

Nous rappelons aux usagers de la rubrique « Echanges et Recherches » que le dernier numéro de l'EDUCATION, au titre de l'année scolaire 1972-1973, paraîtra le 14 juin. En conséquence, les annonces reçues après le 8 juin ne pourront être insérées qu'à la rentrée de septembre.

- Savoie, 1 600 m, 4 p., conf., 6 pers., juil. 700, juin, sept. 500 F, village calme, forêts. Ecr. Tetaz, instce, 26200 Les Tourettes.

DEMANDES DE LOCATIONS

- Paris, du 15.7. au 15.8., 2 p., bns, wc. Ecr. P. Bonfils, Faculté des Lettres, Constantine (Algérie).
- Paris, appt meub. 2-3 p., conf., bns, chauff., tél. si poss., du 1er. 9.73 au 30.6.74. Ecr. Mzali, C.A., V.-Rectorat, 97-1 Pointe-à-Pitre.

- Ensgt ch. pour son fils studio ou F2 meub. ou non, à l'an., Ouest Paris. Ag. s'abst. Ecr. P.A. n° 544.

- Retraité et épouse, Midi, Nice, C. d'Azur, août ou sept. ou période à convenir. Ecr. P.A. n° 545.
- Enseigne ch. pour sœur compt. 2 p., cuis. bns, Paris 17e, 18e, pt loyer, accepte repr. justif. Ecr. Brennetot, 23, r. Larose, 92230 Gennevilliers.
- 2 filles enseignes ch. ch., cuis., Paris 13e, 14e préf., rentrée 73. Ecr. P.A. n° 551.

(suite page 31)



devenir des auteurs lus et "tirés" à 35000 exemplaires

c'est ce que vos élèves peuvent réaliser en participant à l'opération

auteurs en herbe 1973

La Librairie Hachette demande aux jeunes de moins de vingt ans de lui faire parvenir des récits inédits, écrits par eux, individuellement, sur le thème :

AVENTURE ET SOLIDARITE

Les meilleures histoires, de préférence imaginées, retraçant une aventure concrète et originale où la solidarité joue un rôle déterminant, seront réunies dans un ouvrage de la Bibliothèque Verte à paraître en 1974.

Chacun de ces jeunes écrivains recevra les mêmes droits que tout auteur de la collection, mais calculés proportionnellement à la place occupée dans l'ouvrage.

Ces "auteurs en herbe" devront donc être âgés de vingt ans au plus à la date du 31 décembre 1973. Le même auteur pourra envoyer plusieurs histoires comportant chacune au maximum vingt pages dactylographiées à double interligne. Les manuscrits devront parvenir avant le 1er novembre 1973 à l'adresse suivante :

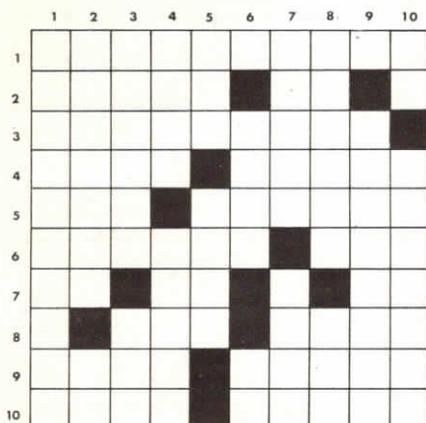
Librairie Hachette, "Auteurs en herbe" 79, Boulevard St-Germain 75006 - PARIS

A SIGNALER :
L'expérience des précédentes opérations "auteurs en herbe" a démontré que ce sont surtout les jeunes de 14 à 20 ans qui écrivent le mieux et le plus volontiers pour les 12/14 ans, âge moyen des lecteurs de la Bibliothèque Verte.

Mots croisés

par Pierre Dewever

Problème n° 127



Horizontalement. 1 - Lieu d'éclosion des papillons de jour. 2 - Emet un son de hauts bois - Finale de « Carmen ». 3 - Mise aux fers. 4 - Fait 118 km pour se rendre à l'Eure - Prend sur la largeur. 5 - Démonstratif - Peut qualifier un « feu » de Bengale. 6 - Récital de Pie - Pourraient donner aux héritiers d'Esau la joie de les trier. 7 - Soigne la ligne - Deux fois en Ille en Vilaine - Sort parfois sur la poste. 8 - Envoie au bain... Marie ! - Son air préféré : « Nini peau d'chien ». 9 - Recoit, en son lit, un visiteur cité plus haut - Le meilleur c'est encore celui d'en rire. 10 - Sa vie fut agitée au pays du matin calme - Sa pureté a fait l'objet des aspirations d'un peintre mélomane.

Verticalement. 1 - Ses fruits finissent en des confitures. 2 - Grand collecteur de vessie - L'entrée des lanciers. 3 - Fait pan pan ! sur la joue de gros Nounours - Période d'histoire et de géographie. 4 - Golfe - Telle une peau de panthère attaquée par les chenilles. 5 - Terme de propriétaire - Petite bête vivant entre l'arbre et l'écorce. 6 - Souvent frappé d'interdit - Pris à part. 7 - Subjuguée - Boucle sans pêne. 8 - Envoie d'être digéré - Un endroit où il a fallu que Telle ait vision. 9 - Période où les navets sont mis en purée. 10 - Article d'importation - Projet qui souvent reste en plan.

Solution du problème n° 126

Horizontalement. 1 - Avarice - Ci. 2 - Canada - Son. 3 - Instamment. 4 - Ne - Butte. 5 - Escarre - On. 6 - Us - Chu - Ers. 7 - Sécheresse. 8 - Rene - Si. 9 - Aura - Faon. 10 - Mie - Narine.

Verticalement. 1 - Acineuse. 2 - Vanesse - Ai. 3 - Ans - Crue. 4 - Rattacher. 5 - Ida - Rhenan. 6 - Cambrure. 7 - Mue - Fr. 8 - Set - Essai. 9 - Contorsion. 10 - Intense - Ne.

Echecs par Jacques Négro

A l'assaut de la Sicilienne

La défense la plus populaire à l'heure actuelle. Voici une partie instructive, jouée à la coupe AJEC 1972.

Blancs : Diguët
Noirs : Witter

1. e4, c5. 2. Cc3 (ce coup en apparence passif recèle bien des finesses).

2... Cc6. 3. g3, g6. 4. Fg2, Fg7. 5. d3, e6. 6. Fe3, Cd4 (ou 6... Da5 ou 6... d6 continuations théoriques qui semblent plus prometteuses pour les Noirs).

7. Gce2, Cxe2? (Les Noirs veulent gagner un pion aux dépens de leur développement)

8. Cxe2 Fxb2? (Le point d'interrogation est de Pachman)

9. Tb1, Fg7 (Ou bien 9... Da5+. 10. Fd2, Dxa2. 11. Txb2, Dxb2. 12. Fc3 avantage aux Blancs)

10. Fxc5, Da5+ (il s'agit toujours de garder un pion d'avance, mais la digestion sera difficile).

11. Fb4, Dxa2. 12. 0-0, Ce7. 13. d4, Cc6 14. Fd6 (il n'est pas question d'échanger ce précieux Fou).

14...e5 15. Cc3 (vise la case b5 !) 15...Da5. 16. Cb5, Ff8 (on remarque les difficultés des Noirs pour trouver une défense satisfaisante).

17. Cc7+, Rd8. 18. Fxf8!, Dxc7. 19. Fg7, Tg8. 20. Ff6+, Re8 21. dxe5, b5. (les Noirs rendent le pion et essaient de se donner de l'air. L'avance des pions a et b, en vue de la promotion, devient leur idée stratégique. Mais ils sous-estiment la position de leur Roi, très vulnérable).

22. f4, a5. 23. c3, Fa6. 24. Tf3, d5? (les Noirs laissent passer l'occasion de « tenir ». Une faute qui perd un pion et débloque le centre).

25. exd6 (e-p) Db6+. 26. Rhl, Rd7? (le coup perdant, mais les Noirs n'ont plus de défense).

27. Fh3+. Aband. (sur 27... Re8. 28. d7+, Rf8, 29. Dd6+, Ce7. 30. Dxe7 mat.)

(Commentaires : M. Diguët)

La partie anglaise

Dr Roos (Strasbourg)
Muller (Sarrebbruck) 1972

1. c4, Cf6. 2. Cc3, d6. 3. d4, Ff5. 4. f3, e5. 5. e4, exd4. 6. Dxd4, Fe6. 7. Fg5, Fe7.

La structure blanche est bonne mais leurs pièces mal placées.

8. Dd2, Cc6. 9. Fe3, Ce5. 10. b3, 0-0. 11. Cge2, Ch5. 12. 0-0-0.

La suite normale Cd4, Fe2, 0-0 n'est pas possible. Si 12. Cd4, Fh4+. 13. g3, c5! et les Blancs ont en f3 une faiblesse mortelle.

12...c6. 13. Cd4, a6. 14. Fe2, c5. 15. Cf5.

Et non pas 15. Cxe6, fxe6. 16. f4, Cxf4. 17. Fxf4, Txf4. 18. Dxf4, Fg5 gagnant la Dame blanche.

15...Fxf5. 16. exf5, Cf6. 17. g4, Da5. 18. g5, Ce8. 19. Rb1, Dd8. 20. Thg1, Dd7. 21. f4, Cc6.

Mauvais 21...Dxf5+. 22. Rb2, Cc6. 23. Fg4, Dg6. 24. f5. gagnant la Dame noire.

22. f6, Fd8. 23. Fg4, Dc7. 24. Cd5, Da5. 25. Ce7+, Rh8.

Très faible 25...F ou Cxe7. 26. Dxa5, C ou Fxa 27. dxe7 gagnant la Tf8.

26. fxf7+, Cxg7. 27. Cxc6, bxc6. 28. Dxa5, Fxa5. 29. Txd6.

Les transformations de la nature de l'avantage sont un processus général dans le gain d'une partie. Les Blancs avaient un avantage qui consistait dans l'infiltration de leurs pièces dans une position noire paralysée. A présent ils ont accru leur avantage structural ; les pions noirs étant soit arriérés, soit doublés, et tout cela va aboutir à l'avantage matériel. Remarquons qu'il n'eût pas été économique de vouloir gagner en poursuivant l'attaque contre le Roi noir.

29...Tfe8. 30. Fxc5, Te4. 31. Txc6, Txf4. 32. Fd6, Tf2. 33. Fg3, Td2. 34. Fe1.

A court de temps, les Noirs sont de plus tombés dans un petit piège, allant en f2 avec leur Tour où elle est prisonnière, ne pouvant aller qu'en d2. A présent les Noirs perdent encore une pièce ou la qualité. Ils abandonneront quelques coups plus tard.

Solution du problème n° 13

Thyloer « Le Problème » 1963.

A) Clé : Tf2xf3 (blocus)

Si 1---Cxf3 (d2, Cxf4, c4, Cg2)

2. Cxf3 (Ce2, Dxe5, Db6, Txd3) mat.

Après : Tf2xf3 (nous avons un deuxième problème en « deux coups »)

B) Clé : Ce3 (blocus)

Si 1---Cxf3 (Cxf4, d2, c4)

2. Cxf5 (Dxe5, Cc2, Db6) mat.

Solution du problème n° 14

Stocchi EE 1969

Clé : Dd6 (menace Df6 mat)

Si 1... Df8+ (Dc6 ou Dxd5, Cxd5, Cg6, Cbx5, Cc6, e3).

2. Rxf8 (Rf8, Rg6 ; Rxg6 ; Cxe7 ; Cxb4 ; Df4) mat.

CONCOURS PERMANENT

Le palmarès complet de tous les problèmes paraîtra dans la première chronique de la saison scolaire 1974.

Le concours des 14 problèmes primés paraîtra avec un classement personnel (Clés et variantes).

Le classement permanent servira de base au concours échelle 1974.

ÉCHANGES ET RECHERCHES

14,50 F la ligne (TVA comprise) (45 caractères, signes ou espaces). Première insertion gratuite de 3 lignes maximum pour les abonnés. Ne pas omettre de joindre une bande d'abonnement. Frais de domiciliation au journal : 4 timbres à 0,50 F à joindre à la demande d'insertion.

(suite de la page 29)

ÉCHANGES

● 17-mer à 20 mn voiture, villa F5, tt conf., jard. c/mont. Ecr. Cantin B., instr, 17430 Tonnay-Charente.

HOTELS - PENSIONS

● 29S-Pouldreuzic, Hôtel-restaur. GUICHAOUA, 3 km mer, pens. compl. juin-sept. 32 F, libre, 1ère et dern. sem. juil., fin août 35 F p/j. T.T.C.

● Vac. idéales sur l'Adriatique à Gatteo Mare (43047) HOTEL AZZURRA et HOTEL MINERVA, tt près de la mer, piscine privée, ch. avec douche, balcons, park, tranquillité. Menu à la carte, juin et sept. Lit. 2.200, 20,6 au 10,7 et 23 au 31,8. Lit. 2.500, 11,7 au 31,7. Lit. 3.000, 1 au 22,8. Lit. 3.500. Les propriétaires Mm GOBBI vous attendent avec sympathie. Tél. 0547/86433.

● Nice h. Azur**, 91, q. Et.-Unis, 06300, centre, f. mer, 45 ch. av. bns, wc, cuisinettes, frigo, tél.

VENTES ET ACHATS

● 92-Montrouge part. vd 4 p., cuis., wc, bns, ch. cent., cavé, park., 5 mn Pte Orléans, bus, 135 000 F Ecr. Vincent, La Bâte, 78730 St-Arnoult, tél. soir 735.78.38.

● Vds 34-St-Thibéry, 15 km Cap d'Agde, mais. p. de t. 12 p., conf., buand., gren., cour, gar. atten. 12 x 12, 130 000 F. Ecr. Blayac J., rue P.-Bert, 34370 Cazouls les Béziers.

● 86-St-Savin s/Gartempe, vds mais. belles pierres, 8 p., 25 a. terrain, prox. riv., tél. 44.32.66.

● Vds Nation, ds imm. réc. tt conf., 2 p. Ecr. Cardona, 5, r. de Lagny, 75020 Paris, tél. 628.49.95.

● Vds Drôme-Die, gde villa récente, 220 000 F. Ecr. Terry-Goix, Rte Nale 518, 26150 Die.

● Vds Contrexeville, mais. près Casino, 4 p., wc, cour, 50 000 F. Tél. M. Viarouge, mairie Rodez, 68.07.00 poste 96.

● Vds Nice, 5 mn mer, face c. tennis, 2 p. 65 m², terrasse-jard. 30 m², mimosas, rosiers, arb., expos. S.-E. 16 M. tél. 87.65.27 ap. 19 h.

● Vds Bois-le-Roy (Eure), ravis. ferme à amén., séj. poutres, 2 ch., ch. maz., b. ét., 1 000 m² ent. clos, 80 000 F. Ecr. Dice gpe scol. des Cordeliers (G.), 95300 Pontoise.

● Vds Hte-Loire, alt. 1 200 m, vue, mais. avec pré 2 000 m, px 60 000 F. Tél. Paris 958.55.57.

● Achète ou loue mais. à 15 km max. de Rouen. Ecr. P.A. n° 546.

● Vds 66-5 km Argelès s/Mer, dion Sorède, 5 000 m² fraction., t. belle sit., créd. poss. Ecr. Faille, rue Passio Vella, 66000 Perpignan.

● Vds ds village Var, 25 mn mer, mais. 6 p., 2 bns, ch. cent., gar., terrasse 100 000 F. Ecr. Tridde, lyc. mixte, 83505 La Seyne.

(suite page 32)

AU SOLEIL DE LA VRAIE PROVENCE RESIDENCE LA FERRAGE A 25 KM D'AIX-EN-PROVENCE

Lieu idéal pour une résidence secondaire ou 3e âge.

Lots de 400 à 1 000 m², villas et mas provençaux, par les artisans du pays.

Villa 3 pièces avec terrain 400 m², à partir de 105 000 F, prix fermes et sans révision. Documentation gratuite sur demande :

— Agence du Château
45, rue de la République
84 - LA TOUR D'AIGUES

AFFICHAGE DE TOUS DOCUMENTS OFFICIELS OU PRIVÉS EN TOUS LIEUX PUBLICS OU AUTRES PANONET' PLEIN-AIR MET EN VALEUR LES DOCUMENTS TOUT EN LES PROTÉGEANT DU VOL ET DES INTEMPÉRIES

SANS COLLE
SANS PUNAISE
NI AGRAFE
DOCUMENTS INTACTS !

PANONET'
PLEIN-AIR



documentation sur demande PANONET' PLEIN-AIR

Ets E. BEAULU 8, rue des Grandes-Écoles 86000 POITIERS
B.P. 86005 POITIERS

Promoplan

PROJECTEURS DIASCOPIQUES & ÉPISCOPIQUES

de tous formats et de toutes puissances
appareils agréés par le Ministère de l'Éducation nationale
EPISCOPES et EPIDIASCOPES

projetant les surfaces de 15 x 15, 20 x 20 et 30 x 30 cm
de documents d'épaisseur et de grandeur quelconque
RETROPROJECTEURS - FLECHES LUMINEUSES
MICROLUX pour préparations microscopiques

Établissements MOLLIER

97, avenue de Versailles, PARIS (XVI^e)
Tél. : 288-31-85

POLYLUX



le moins cher des
rétroprojecteurs
de qualité

F. 795 HT

Exportateur **intermed**
EXPORT-IMPORT

Agent général en France : **didalab**

4, rue de Madame 78000 VERSAILLES
Tél. : 951.25.92

LE COMPTOIR NATIONAL DES MINÉRAUX

42000-SAINT-ETIENNE, 36, rue des Frères-Chappe

GEOLOGIE-MINÉRALOGIE — Une connaissance agréable INDISPENSABLE

- Collection de minéraux par abonnements (fiches techniques et sachets d'essais gratuits) Demandez la documentation gratuite. Réf. : E. 5.
- Si vous le désirez, nous joindrons à la documentation une centaine de petits grenats rouges de Madagascar (joindre 4 timbres à 0,50 F).

14,50 F la ligne (TVA comprise) (45 caractères, signes ou espaces). Première insertion gratuite de 3 lignes maximum pour les abonnés. Ne pas omettre de joindre une bande d'abonnement. Frais de domiciliation au journal : 4 timbres à 0,50 F à joindre à la demande d'insertion.

(suite de la page 31)

• Vds Menton, centre, studio nf, rue calme, vue. Ecr. Debrus, éc. Linon, 82000 Montauban.

• Vds Cullera-plage, Esp., appt 4 p., conf., ent. meub., près plage, 25 000 F cpt + 25 000 F fac. Ecr. Benavent, 145 av. de la Californie, 06200 Nice.

• Vds 27 prox. Le Veudreuil, bois-taillis 30 a., 6 F m². Ecr. Le Bouffant, 133, bd J.-Jaurès, 76000 Rouen.

• Vds Jurançon, F3 loggia, gar. Ecr. Kervella, 35 bd de Coubertin, 44100 Nantes.

• Vds Palavas, s/plage, 3 p., cuis., bns, gde terr. Ecr. Grangette, 3 bis, rue Paix, 42160 Andrézieux.

• Vds 19-Teignac, mais. indép. 4 p. + 2 mans., dches, wc, pt jard., calme, px mod. Ecr. Ec. de Chamery, 51500 Rilly-la-Montagne.

AUTOMOBILES-CARAVANING

• Vds 204 break diésel blanc, 15 ms, 11 500 km, impec., 13 000 F. Ecr. Martin, Echenans, 25113 Sainte-Marie.

• Vds 204 break essence, 9 ms, bleu pastel, int. skai ardoise, 4 000 km, libre entre 17 et 24.7.73. Ecr. Pillods, 8, r. d'Evette, 90000 Belfort.

• Vds carav. Sterckeman, 4,4 m, 4 pl. + 2, b. ét., pns nfs, auv. Ecr. Bourrotte, 77128 La Croix en Brie, tél. 408-09-28.

• Vds R10, 68, t.b. ét., px Argus. Tél. 805.51.69 ap. 19 h.

• Vds 204, t.o., sable, intér. pain doré, 9 mois, 7 500 km, libre le 15.6.73. Ecr. Bourquin, 36, r. Méchain, 25200 Courcelles les Montbéliard.

• Vds attel. 404, 65. Ach. attel. R 16, 72. Ecr. P.A. n° 547.

• Loue carav. 4 pl. + auv. à Biarritz, août 750 F. Ecr. Bergaud, Rés. Mar, 64600 Anglet.

• Vds carav. Sprite Musketeer, 1972, servi 10 j., 4 pl., fac. paiem. Ecr. Lafargue, éc. St-Sauveur-de-Meilhan, 47200 Marmande.

DIVERS

• Timbres de France nfs sans charnières impec., 45 à 60 % cote Yvert. Ecr. P.A. n° 548 (jdre env. timb. et liste).

• Association rech. moniteurs voile CAEV, juil. Ecr. P.A. n° 549.

• Ach. bon px timbres, cartes postales anc., lettres mn ss timbres, plis des guerres... Ecr. Savina, dr éc. de Carré, 33500 Libourne.

• Vds coll. compl. Px Nobel litt., 60 vol., ét. nf, val. 2 400 F, px 1 800 F. Ecr. Dr éc., 73370 Bourdeau.

• POUR SEPTEMBRE rech. délégués (ées), quelques heures par sem. pour visiter prof. éducat. music. et project. diapos. Statut mandataire libre. Adres. photo et C.V. à C.D.L.M., B.P. 17, 59340 Rosendaël.

• Association rech. directeurs C.V. et adolescents juillet, mer-montagne. Ecr. P.A. n° 550.

• En vente chez l'auteur A. LERICHE, CES Thierville, 55100 Verdun, un recueil « En parcourant l'Argonne », px 15 F + frais PTT.

• Encre : 10 b. viol., 10, r., 6 b. : 2 F la b. Plumes : 54 b. n° 730, 5 b. n° 2552 : 8 F la b. Ecr. Ec. F., Le Magny, 71300 Montceau les Mines.

• Ed. CUENOT, 95, rue d'Aguesseau, 92100 Boulogne, rech. retraités (ées) pour diffusion mat. pédagogique.

• Cherchons fam. pouv. reç. lycéenne allemande 18/19 ans en juil. ou août. rég. indiv., garde enf. ou trav. mén. contre nourr. + log. Ecr. en franç. à EUROVAC, Deutschland, E.V., Stuttgart, Neckarstr. 98, RFA.

• L'ETUDIANT INTERNATIONAL, journal mensuel International Union of Students
15, rue du Fg Montmartre 75009 Paris
tél. : 824-82-49 ou 824-56-51

• Apprenez l'espagnol et passez trois semaines au bord mer pour 680 F, 4 leçons p/j. excurs., repas et logement compris. Ecr. TEE, Calvo Sotelo, 47, Reus. Espagne.

• Cours d'allemand pour lycéens à Stuttgart du 1er au 21.7., pens. compl., voyage dép. Paris compris : 735 F (auberge) ou 935 F (famille). Direction franç. Ecr. EUROVAC, Stuttgart Neckarstr. 98.

• Vds Zodiac Mark 2, mot. 40 CV, t. b. ét., 7 500 F. Ecr. Dr éc. F., 17340 Châtelailon.

• Garde enfants, juil., août, bd mer. Ecr. Lejeune, Osmanville, 14230 Isigny-sur-Mer.

• Vds ampli 40 W Farfisa nf, + orgue 2 clav., 20 jeux, 2 500 F. Ecr. Colosetti, Madière, 09100 Pamiers.

• Enseigt Pays de Loire ch. occup. d'appoint. juil., août ou année. étudierait ttes propos. Ecr. P.A. n° 552.

Nous rappelons aux usagers de la rubrique « Echanges et Recherches » que le dernier numéro de l'EDUCATION, au titre de l'année scolaire 1972-1973, paraîtra le 14 juin.

En conséquence, les annonces reçues après le 8 juin ne pourront être insérées qu'à la rentrée de septembre.

PROFESSEURS

Sans nuire à vos déplacements, ni aux leurs,

AIDEZ EFFICACEMENT VOS ÉLÈVES CET ÉTÉ,
en les suivant grâce à nos cours de vacances.

Deux formules au choix :

1. Vous assurez les corrections ; dans ce cas, nous vous fournissons le matériel pédagogique et les corrigés-types. Vous faites le travail aux heures et jours de votre choix. Vous percevrez des honoraires.

2. Vous ne souhaitez pas les assurer vous-mêmes. Votre rôle se borne alors à conseiller les familles sur les lacunes à combler dans le cas de chaque enfant; vous serez alors notre correspondant pédagogique.

Demandez-nous les notices documentaires à remettre aux élèves.

Nos cours sont désormais soumis au contrôle de l'Education Nationale et les textes officiels prévoient que les enseignants publics peuvent participer à des cours de vacances.

COURS ACADÉMIQUES DE FRANCE

ÉTABLISSEMENT PRIVÉ D'ENSEIGNEMENT À DISTANCE

46, rue de l'Echiquier, PARIS 10^e - Tél. 824-50-43
et 61, avenue Cap-de-Croix, 06100 NICE

RETRAITE HEUREUSE ET ENSOLEILLÉE EN PROVENCE

Votre terrain et votre villa dans un village du Sud Vaucluse, construite par les artisans du pays en matériaux traditionnels.

Prix moyen : 120 000 F terrain compris.

Renseignements et documentation gratuits :

Ecrire : Les Mas de Provence

45, place Mirabeau

84 - CADENET - Tél. : 159

RELATIONS AMICALES

corresp., renc., sortis, ttes régions ts âges, milieux div. c/3 timbres. PÉNCLUB-éduc., 4, pl. B.-Carnot, 13-Marseille-2^e.

NOUS EDITONS

VITE ET DIFFUSONS BONS MANUSCRITS
ÉDITIONS REGAIN - MONTE-CARLO

sevpen

Abonnements

29, rue d'Ulm, Paris (5^e)

Tél. : 345-37-21

Publicité - Petites annonces

13, rue du Four, Paris (6^e)

Tél. : 326-36-92

UNE GRANDE ÉCOLE D'ÉLECTRONIQUE ET D'INFORMATIQUE

offre toutes ces garanties d'avenir
depuis plus de cinquante ans



● DÉBOUCHÉS

A assuré depuis sa fondation la formation d'opérateurs et de techniciens que l'on retrouve en nombre important et souvent à des postes de direction dans l'Industrie et dans des organismes officiels tels que les ministères de l'Air, du Travail, de la Marine, de l'Intérieur, le Commissariat à l'Énergie Atomique ou dans les entreprises nationalisées. Ces anciens élèves sont spécialistes de la construction, de la mise au point, du dépannage, des recherches de laboratoires de la Radio, du Radar, de la Télévision, de l'Énergie Nucléaire, et de l'Astronautique.

● FORMATIONS ET DIPLOMES

Enseignement Général de la 6^e à la 1^{re} (Maths et Sciences), Technicien de Dépannage, Electronicien (B.E.P.), Agent Technique Electronicien (Bac-B.T.S.), Cours Supérieur (préparation à la carrière d'Ingénieur), Carrière d'Officier Radio de la Marine Marchande, Cours élémentaire et professionnel de transistors, Baccalauréat et C.A.P. d'INFORMATICIEN, PROGRAMMEUR, Dessinateur Industriel, Télévision en couleurs.

● CONDITIONS D'ADMISSION

Variables suivant les niveaux (de la 6^e au baccalauréat) et les diplômes préparés, elles se déterminent suivant le degré d'instruction générale de l'élève.

● DURÉES DES ÉTUDES

Elles dépendent des connaissances générales et de la carrière envisagée ; elles peuvent s'étendre sur 2 à 5 ans suivant le cas.

● RÉGIME DES ÉTUDES

COURS DU JOUR : Externat-Internat.
Sécurité Sociale Etudiante à certaines classes de Technicien Supérieur.

COURS PAR CORRESPONDANCE

● BOURSES

Bourses Nationales - Bourses d'Enseignement Supérieur - Bourses Taxe d'Apprentissage.

● RÉFÉRENCES

Commissariat à l'Énergie Atomique
Ministère de l'Intérieur (Télécommunications)
Ministère des Forces Armées (Air-Terre-Mer)
Thomson-CSF, Alcatel,
L.M.T., C.I.I.,

Compagnie Générale de Géophysique
Compagnie Air-France
Les Expéditions Polaires Françaises
Philips, etc. nous confient des élèves et recherchent nos techniciens.

● PLACEMENT

Bureau de placement de l'Amicale des Anciens de l'École, reconnu par le Ministère du Travail.

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS, DEMANDER LE GUIDE DES CARRIÈRES N° 36 ED

ÉCOLE CENTRALE des Techniciens DE L'ÉLECTRONIQUE

Cours du jour reconnus par l'État
12, RUE DE LA LUNE, PARIS 2^e • TÉL : 236.78.87 +
Établissement privé

FONTENEAU

Le spécialiste européen...
de la
BIBLIOTHEQUE



Vous
offre un choix de modèles, une qualité, une garantie, des avantages, et des prix qui n'existent nulle part ailleurs.

Comment cela est-il possible ?

Réponse en 4 points

1° - Notre maison se range, dans sa spécialité, parmi les plus importantes d'Europe. Vendant dans tous les pays du Marché Commun et aussi en Suisse, en Espagne, etc... nous créons des modèles en tous genres et styles.

2° - Ces meubles, construits en grandes séries, afin de réduire leurs prix, ont le cachet, la classe et la finition que savaient leur donner les ébénistes d'antan.

3° - Tout ce que nous vendons (Bibliothèques, Vitrines, Éléments superposables et juxtaposables) est garanti sans exception ni réserve.

4° - En cas de non satisfaction ou déception, quelle qu'en soit la cause, vous avez huit jours pour nous renvoyer le meuble reçu, dans son emballage. L'échange ou le remboursement en sera effectué immédiatement.

Publ. Peryre



Comment procéder ?

- Vous inscrivez vos nom, prénoms et adresse sur le bon ci-dessous et vous nous l'envoyez.
- Vous recevrez dans les 48 heures notre luxueux catalogue avec toutes les indications dont vous avez besoin.
- Vous faites votre choix.
- Votre commande vous est expédiée le jour même de sa réception.



• Editions **FONTENEAU & C^{ie}**
B.P. 93 Centre de Gros • 86010 POITIERS • Tél. 41.68.53 +

Veillez envoyer, sans engagement et sans frais, votre catalogue à :

M

Adresse complète

Code Ville

85 EN/6



COURS CHEVALIER-GUIFFRAY

étude de L'EXPRESSION FRANÇAISE

- une collection qui se fonde sur un dépouillement systématique des méthodes de lecture
- qui étudie les mots-outils indispensables
- qui consacre aux mots de liaison la place qu'ils tiennent dans notre langue
- qui offre une progression aux divers niveaux de l'Elémentaire et qui se poursuit au Secondaire (6^e, paru ; 5^e, à paraître)
- qui se soucie d'une progression syntaxique qui apparaît par l'emploi des mots dans des structures différentes.

chaque volume cartonné (16,5 × 21,5 cm), très illustré en couleurs.

premier livre
C.E. 1 n° 140 (10,30 F)

deuxième livre
C.E. 2 n° 141 (11,95 F)

troisième livre
C.M. 1 n° 142 (15,60 F)

quatrième livre
C.M. 2 n° 143 (13,20 F)

classe de 6^e n° 220 (15,70 F)

LAROUSSE

CHEZ VOTRE LIBRAIRE



meublier
VS

le mobilier scolaire le plus vendu en europe



Catalogue et devis gratuits sur demande

mobilier **VS** s.a.r.l. - 28, Bd de Lesseps 78000 Versailles tél : 951.05.21 - 951.68.15

déesse publicité